

PERSPECTIVES

# Perspectives économiques régionales 2023-2028

Juillet 2023

# Contributions

Cette publication est le fruit de la collaboration des équipes suivantes :

BFP : Delphine Bassilière, Didier Baudewyns, Ingrid Bracke, Nicole Fasquelle, Vincent Frogneux, Gina Gentil, Koen Hendrickx, Peter Stockman, Marie Vandresse, Delphine Van Hoolandt, Filip Vanhorebeek.

Traduction : Christelle Castelain, Patricia Van Brussel.

Cellule informatique : Adinda De Saeger.

IBSA : Pierre-François Michiels.

IWEPS : Frédéric Caruso, Olivier Meunier.

Statistiek Vlaanderen : Dirk Hoorelbeke.

Adresses de contact :

hermreg@plan.be

pfmichiels@perspective.brussels

f.caruso@iweps.be

dirk.hoorelbeke@vlaanderen.be

## **Bureau fédéral du Plan**

Rue Belliard 14-18, 1040 Bruxelles

<https://www.plan.be>

## **Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, perspective.brussels**

Rue de Namur 59, 1000 Bruxelles

<https://ibsa.brussels>

## **Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique**

Route de Louvain-la-Neuve 2, 5001 Belgrade (Namur)

<https://www.iweps.be>

## **Statistiek Vlaanderen**

Havenlaan 88 bus 20, 1000 Brussel

<https://www.vlaanderen.be/statistiek-vlaanderen>

Éditeur responsable BFP : Baudouin Regout - Dépôt légal : D/2023/7433/16

# Table des matières

<b>Synthèse</b> .....	<b>1</b>
<b>1. Introduction</b> .....	<b>7</b>
<b>2. Évolutions macroéconomiques et sectorielles nationales</b> .....	<b>8</b>
2.1. Principaux résultats macro-économiques	8
2.2. Principaux résultats sectoriels	13
<b>3. Évolutions macroéconomiques et sectorielles régionales</b> .....	<b>19</b>
3.1. Résultats macroéconomiques et sectoriels	19
3.1.1. Activité économique et emploi intérieur : évolutions récentes	19
3.1.2. Perspectives de l'activité économique	26
3.1.3. Perspectives de l'emploi intérieur	28
3.1.4. Productivité et salaires	32
3.1.5. Formation brute de capital fixe	35
3.2. Marché du travail	40
3.2.1. Démographie et offre de travail	40
3.2.2. Travailleurs frontaliers, navetteurs, population active occupée et taux d'emploi	49
3.2.3. Chômage et taux de chômage	56
<b>4. Comptes de revenus des ménages</b> .....	<b>63</b>
4.1. Revenus primaires	63
4.2. Prestations sociales	66
4.3. Impôts courants	69
4.4. Revenu disponible	69
<b>5. Finances publiques</b> .....	<b>74</b>
5.1. Introduction	74
5.2. Ensemble des communautés et régions	75
5.3. Communauté flamande	76
5.4. Communauté française	78
5.5. Région wallonne	78
5.6. Région de Bruxelles-Capitale et Commission communautaire commune	79
<b>6. Émissions de gaz à effet de serre</b> .....	<b>81</b>
6.1. Royaume	81
6.2. Région de Bruxelles-Capitale	82
6.3. Région flamande	82
6.4. Région wallonne	83
<b>7. Annexes</b> .....	<b>85</b>
7.1. Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi	85
7.2. Glossaire	88

## Liste des tableaux

Tableau 1	Principaux résultats macro-économiques de la projection nationale.....	11
Tableau 2	Principaux résultats sectoriels de la projection nationale .....	14
Tableau 3	Principaux résultats macroéconomiques de la projection régionale.....	25
Tableau 4	Structure et croissance de la valeur ajoutée brute aux prix de base de la Région de Bruxelles-Capitale .....	27
Tableau 5	Structure et croissance de la valeur ajoutée brute aux prix de base de la Région flamande ..	28
Tableau 6	Structure et croissance de la valeur ajoutée brute aux prix de base de la Région wallonne ..	28
Tableau 7	Structure et croissance de l'emploi intérieur (salarié et indépendant) de la Région de Bruxelles-Capitale .....	31
Tableau 8	Structure et croissance de l'emploi intérieur (salarié et indépendant) de la Région flamande .....	31
Tableau 9	Structure et croissance de l'emploi intérieur (salarié et indépendant) de la Région wallonne .....	32
Tableau 10	Scénario pour la démographie et l'offre de travail .....	42
Tableau 11	Résultats de la projection régionale du marché du travail .....	61
Tableau 12	Comptes de revenus des ménages - Belgique .....	72
Tableau 13	Comptes de revenus des ménages - Région de Bruxelles-Capitale .....	72
Tableau 14	Comptes de revenus des ménages - Région flamande .....	73
Tableau 15	Comptes de revenus des ménages - Région wallonne.....	73
Tableau 16	Compte des communautés et régions .....	75
Tableau 17	Compte de la Communauté flamande.....	77
Tableau 18	Compte de la Communauté française.....	78
Tableau 19	Compte de la Région wallonne.....	79
Tableau 20	Compte consolidé de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Commission communautaire commune.....	80
Tableau 21	Évolution des émissions totales de gaz à effet de serre par secteur .....	83
Tableau 22	Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi - Région de Bruxelles-Capitale.....	85
Tableau 23	Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi - Région flamande .....	86
Tableau 24	Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi - Région wallonne.....	87

## Liste des graphiques

Graphique 1	Investissements dans les branches d'activité marchande : taux de croissance en volume (à gauche) et taux d'investissement à prix courants .....	37
Graphique 2	Contributions à la croissance de l'offre de travail - Région de Bruxelles-Capitale.....	44
Graphique 3	Contribution du comportement d'offre (en points) selon l'âge - Région de Bruxelles-Capitale .....	44
Graphique 4	Contributions à la croissance de l'offre de travail - Région flamande .....	44
Graphique 5	Contribution du comportement d'offre (en points de pourcentage) selon l'âge - Région flamande .....	44
Graphique 6	Contributions à la croissance de l'offre de travail - Région wallonne .....	44
Graphique 7	Contribution du comportement d'offre (en points de pourcentage) selon l'âge - Région wallonne .....	44
Graphique 8	Population active occupée - Région de Bruxelles-Capitale .....	50
Graphique 9	Population active occupée - Région flamande .....	52
Graphique 10	Population active occupée - Région wallonne .....	52
Graphique 11	Taux d'emploi régionaux selon la définition HERMREG.....	54
Graphique 12	Taux d'emploi régionaux selon la définition UE 2020.....	54
Graphique 13	Taux de chômage régionaux .....	56
Graphique 14	Déficit des entités fédérées .....	76

## Liste des encadrés

Encadré 1	Hypothèses pour les estimations de l'année 2022.....	23
-----------	--	----



## Synthèse

### **L'activité économique en Flandre a été moins touchée par les crises qu'à Bruxelles et en Wallonie et sa croissance resterait plus soutenue**

En 2021, le PIB en volume flamand avait dépassé son niveau d'avant la crise sanitaire de 1,5%. En revanche, le PIB bruxellois était encore inférieur de 0,4% à son niveau d'avant-crise et le PIB wallon plus éloigné encore (de 1,4%). À Bruxelles, cela s'explique, pour une bonne partie, par la reprise plus lente que dans les autres régions dans la branche « commerce et horeca ». En Wallonie, c'est le recul très important de la valeur ajoutée de la branche industrielle des « biens intermédiaires » qui a surtout pénalisé le PIB de la région.

En 2022, la croissance du PIB belge a d'abord bénéficié de la poursuite du mouvement de rattrapage post-Covid mais a été freinée au second semestre par la flambée des prix des matières premières et l'incertitude au niveau international. Sur base annuelle, la croissance belge a atteint 3,2%. Au niveau régional, la progression de l'activité économique aurait été la plus dynamique à Bruxelles (3,5%) puis en Flandre (3,3%) et en Wallonie (2,8%). L'activité économique bruxelloise a en effet bénéficié de la reprise plus tardive (quoique toujours largement incomplète) de l'activité de la branche « commerce et horeca » et, surtout, d'une croissance de la valeur ajoutée des « autres services marchands » particulièrement soutenue, davantage encore qu'en Flandre et en Wallonie. L'industrie flamande aurait, quant à elle, davantage résisté (+0,4%) dans un contexte international plus défavorable à l'industrie wallonne (-1,1%). Enfin, l'activité économique wallonne aurait pâti de la progression plus lente que dans les deux autres régions de la valeur ajoutée des services non marchands.

Parallèlement au ralentissement de l'inflation, la croissance du PIB belge a rebondi au premier trimestre de 2023 et devrait rester assez dynamique durant le reste de l'année. Cependant, compte tenu d'un faible effet d'acquis de croissance, elle reste, sur base annuelle, limitée à 1,3%. Dans ce contexte de ralentissement conjoncturel généralisé, la progression de l'activité économique ralentirait ainsi nettement par rapport à 2022 dans les trois régions, pour s'établir à 1,3% à Bruxelles, 1,4% en Flandre et 0,9% en Wallonie. Les difficultés rencontrées par l'industrie manufacturière continueraient de peser davantage sur l'économie wallonne où le soutien des différentes branches de services marchands reste moins vigoureux qu'en Flandre.

En 2024, la croissance du PIB belge devrait remonter à 1,6%, portée par l'amélioration de la conjoncture internationale et une légère accélération de la croissance de la demande intérieure. Au niveau régional, la croissance économique s'accélérait, par rapport à l'année précédente, en Flandre (1,7%) et, davantage encore, en Wallonie (1,5%) alors qu'elle ralentirait légèrement à Bruxelles (1,2%). Le retour d'une contribution positive de l'industrie manufacturière soutient les économies flamande et wallonne tandis que le ralentissement de l'activité dans la branche des « autres services marchands » pèse plus lourdement à Bruxelles.

Durant la période 2025-2028, la croissance du PIB belge s'élèverait à 1,4% par an et serait soutenue par quasiment toutes les catégories de dépenses. Dans ce contexte, la croissance du PIB flamand, soit 1,6% par an en moyenne, demeurerait supérieure à celle des PIB wallon (1,3%) et bruxellois (1,1%). Une bonne

partie du surcroît de croissance flamand s'expliquerait par une contribution plus importante des services marchands, surtout par rapport à la Wallonie, ainsi que par une contribution relativement forte de l'industrie manufacturière, par rapport à Bruxelles.

### **Forte augmentation des taux d'emploi régionaux à moyen terme, encore plus prononcée à Bruxelles qu'en Flandre et en Wallonie**

La crise sanitaire n'a finalement eu qu'un impact limité sur l'emploi intérieur. Elle s'est accompagnée, en 2020, d'une très légère baisse de l'emploi à Bruxelles et en Wallonie, tandis que l'emploi en Flandre a continué d'augmenter légèrement. En 2021, la croissance de l'emploi intérieur s'est redressée de manière exceptionnellement forte en Flandre et en Wallonie. Du côté bruxellois, la reprise a été plus modeste cette année-là, notamment en raison de la poursuite du recul de l'emploi dans la branche « commerce et horeca ». En outre, les navettes sortantes de Bruxelles ont également été beaucoup plus impactées par la crise sanitaire que les navettes entrantes, lesquelles sont relativement plus concentrées dans des branches d'activité dont l'emploi a été peu ou pas affecté par la crise (« administration publique et enseignement », « crédit et assurances »).

En 2022, la croissance soutenue de l'emploi intérieur se serait maintenue en Flandre (2,2%) et en Wallonie (1,9%). La progression de l'emploi bruxellois, en nette accélération, aurait atteint un rythme proche de celui des deux autres régions (1,8%), grâce principalement au dynamisme de la branche des « autres services marchands » et à une croissance redevenue positive dans le « commerce et horeca » ; le solde des navetteurs bruxellois s'est également fortement amélioré.

Bien que la reprise ait donc initialement été plus lente à Bruxelles, le taux de chômage y a atteint en 2022 un niveau nettement inférieur à celui observé avant la crise sanitaire (14,5% contre 15,6% en 2019), tout comme en Flandre (4,9% contre 5,9%). En Wallonie, la baisse du taux de chômage a été plus limitée (12,0% contre 12,5%), principalement parce que, suite à une modification de la réglementation régionale, les demandeurs d'emploi non indemnisés peuvent désormais continuer à utiliser les services d'accompagnement plus longtemps.

En 2023, dans le contexte de ralentissement conjoncturel, la progression de l'emploi fléchirait nettement dans les trois régions, pour s'établir à 1,2% en Flandre et à 0,8% en Wallonie et à Bruxelles. La progression flamande plus dynamique proviendrait notamment des branches « commerce et horeca » et « transports et communication ». En outre, l'élargissement des services d'accompagnement joue également un rôle cette année, surtout en Wallonie, mais désormais aussi en Flandre. Cette combinaison de facteurs se traduit par une hausse du taux de chômage en Flandre (lequel s'établit à 5,1%) et en Wallonie (12,5%), alors qu'il se stabilise à Bruxelles.

En 2024, la croissance de l'emploi intérieur ralentirait encore quelque peu à Bruxelles (0,5%). La contribution de l'emploi de la branche « administration publique et enseignement », encore élevée en 2023, s'y réduit en effet sensiblement. Dans les deux autres régions, la progression de l'emploi se stabilise mais la Flandre conserve une croissance de la branche des « autres services marchands » supérieure, ce qui se répercute sur la croissance régionale totale (1,1% en Flandre, contre 0,8% en Wallonie). Au cours de la période 2025-2028, la progression de l'emploi intérieur s'établirait, en moyenne, à 0,5% par an à Bruxelles, 1,0% en Flandre et 0,7% en Wallonie. L'écart de croissance entre la Flandre et la Wallonie



demeure principalement logé dans la branche des « autres services marchands », tandis que l'écart entre la Flandre et Bruxelles se situe plus généralement dans les services marchands.

La croissance de la population active ralentirait dans les trois régions en 2024, car l'augmentation des taux d'activité s'affaiblit dans tous les groupes d'âge et – en Wallonie et en Flandre – car l'élargissement des services d'accompagnement aurait alors atteint sa vitesse de croisière. La baisse du taux de chômage reprendrait cette année-là mais marquerait une pause en Flandre et en Wallonie durant les années 2025-2026, lorsque la croissance de la population active est temporairement plus forte en raison du relèvement de l'âge légal de la retraite à 66 ans. La baisse reprendrait dans les deux régions au cours des années 2027-2028. Le taux de chômage wallon tomberait à 11,8% en 2028 (-0,7 pp par rapport à 2023), le taux de chômage flamand à 4,0% (-1,1 pp).

À Bruxelles, la croissance de la population active occupée serait structurellement plus forte que dans les deux autres régions. Les navettes de Bruxelles vers la Flandre continueraient d'augmenter sensiblement à moyen terme, plus encore que celles de la Wallonie vers la Flandre. En outre, les navettes entrantes à Bruxelles en provenance de Flandre et de Wallonie stagneraient, de sorte que la part des Bruxellois dans l'emploi intérieur bruxellois continuerait d'augmenter. Étant donné la progression légèrement plus lente de la population active à Bruxelles que dans les deux autres régions, le taux de chômage bruxellois continuerait de baisser significativement tout au long de la période 2024-2028 (-2,2 pp en cumulé), s'établissant en 2028 au même niveau qu'en Wallonie (11,8%).

La population d'âge actif, aussi, croîtrait plus fortement à Bruxelles (+0,2% par an en moyenne au cours de la période 2023-2028) qu'en Flandre (+0,1%) et en Wallonie (-0,1%). L'écart de croissance entre les régions serait toutefois beaucoup moins grand qu'au cours des deux dernières décennies, et il serait encore moins marqué à partir de 2024, lorsque disparaît l'impulsion démographique résultant de l'arrivée des réfugiés ukrainiens – qui est plus élevée à Bruxelles. La croissance plus soutenue de la population active occupée bruxelloise se traduirait dès lors par une augmentation plus importante du taux d'emploi à Bruxelles (selon la définition UE 2020 : de 65,2% en 2022 à 68,9% en 2028 ou +3,8 pp) que l'augmentation en Flandre (de 76,7% à 79,3% ; +2,5 pp) ou en Wallonie (de 65,7% à 68,1% ; +2,4 pp). Il convient toutefois de noter que les personnes âgées de plus de 64 ans – qui ne sont pas prises en compte dans l'indicateur UE 2020 – contribuent beaucoup plus fortement à la croissance des populations actives occupées flamande et wallonne.

### **À moyen terme, la croissance du pouvoir d'achat des ménages devrait se normaliser dans chaque région suite au recul de l'inflation**

Grâce notamment aux mesures de soutien des pouvoirs publics, le pouvoir d'achat des ménages (défini comme le revenu disponible réel par habitant) a globalement bien résisté aux conséquences de la crise sanitaire. En moyenne sur la période 2020-2021, il aurait ainsi progressé de 1,3% par an à Bruxelles, 1,2% en Wallonie et 0,5% en Flandre. En 2022, le niveau historiquement élevé de l'inflation et les effets retardés de l'indexation des salaires et des prestations sociales ont lourdement pesé sur le pouvoir d'achat des ménages (-1,8% à Bruxelles, -1,9% en Wallonie et -2,3% en Flandre). La situation devrait s'inverser en 2023, avec une indexation dépassant cette fois l'inflation, qui a amorcé sa décrue. En conséquence, le pouvoir d'achat devrait connaître une croissance particulièrement élevée dans les trois régions et proche de la moyenne nationale (+4,0%).

Pour 2024, la progression du revenu disponible ralentirait nettement dans chaque région, en raison notamment d'une indexation des salaires du secteur privé inférieure à l'inflation ainsi que de la disparition des aides relatives à la facture énergétique. Au cours de la période 2025-2028, l'inflation devrait se normaliser, de même que la croissance des différentes composantes du revenu disponible, avec toutefois des spécificités régionales. Le vieillissement de la population, plus marqué en Flandre et en Wallonie, devrait continuer à alimenter l'augmentation des pensions, de loin la catégorie la plus importante des prestations sociales. La Région bruxelloise, de son côté, se démarque notamment par une croissance du solde des revenus primaires plus élevée, grâce au dynamisme de sa population active occupée. En définitive, le pouvoir d'achat des ménages flamands et wallons augmenterait de 1,2% par an en moyenne sur la période 2025-2028, celui des ménages bruxellois de 1,5%.

### **Le déficit des communautés et régions se réduit à moyen terme mais reste à un niveau plus élevé qu'avant la crise sanitaire**

Les finances publiques ont été fortement sollicitées par la succession récente de crises. De nombreuses mesures ont été prises pour faire face à la crise sanitaire et économique de 2020, s'ajoutant aux stabilisateurs automatiques, puis pour faire face aux inondations de 2021, à la crise énergétique et à l'accueil des réfugiés ukrainiens en 2022 et 2023. À moyen terme, les dépenses temporaires s'éteignent, tandis que les charges d'intérêts remontent. Le déficit de l'entité I (pouvoir fédéral et sécurité sociale) se détériore sous l'impulsion des dépenses de pensions et de soins de santé. Le solde global des entités fédérées, quant à lui, s'améliore progressivement. Le déficit reste toutefois plus élevé qu'avant la crise du Covid-19.

L'amélioration à moyen terme du compte des Communautés et Régions est surtout attribuable à l'extinction progressive des plans de relance de la Communauté flamande et de la Région wallonne. Le solde de la Communauté française et celui de la Région de Bruxelles-Capitale évoluent peu à moyen terme.

### **Une augmentation temporaire des émissions de gaz à effet de serre en Flandre et en Wallonie suite à la mise à l'arrêt des dernières centrales nucléaires en 2025 et 2026**

Les émissions totales de gaz à effet de serre ont augmenté dans les trois régions en 2021, en raison de la reprise économique qui a suivi la crise sanitaire. Elles auraient diminué en 2022 en réaction au choc sur les prix de l'énergie, qui a freiné la demande d'énergie. Les émissions augmenteraient relativement fortement en 2025 et, surtout, en 2026 en Flandre et en Wallonie, en raison de la mise à l'arrêt des dernières centrales nucléaires, mais diminueraient ensuite, après la réouverture des deux centrales nucléaires les plus récentes. À Bruxelles, les émissions se stabiliseraient pratiquement au cours de la période 2023-2028.

## Chiffres-clés de la projection régionale

	2020	2021	2022	2023	2024	2025-2028
<b>1. Produit intérieur brut en volume (1)</b>						
Royaume	-5,4	6,1	3,2	1,3	1,6	1,4
Région de Bruxelles-Capitale	-6,0	6,1	3,5	1,3	1,2	1,1
Région flamande	-4,9	6,7	3,3	1,4	1,7	1,6
Région wallonne	-6,0	4,8	2,8	0,9	1,5	1,3
<b>2. Formation brute de capital fixe en volume (1) (2)</b>						
Royaume	-4,6	4,0	-1,4	4,2	3,2	1,6
Région de Bruxelles-Capitale	1,6	-4,1	-0,6	2,6	4,4	2,0
Région flamande	-6,5	4,9	-1,4	3,3	3,1	1,9
Région wallonne	-4,4	8,4	-2,0	7,9	2,9	0,3
<b>3. Productivité réelle par tête (branches d'activité marchande) (1)</b>						
Royaume	-5,5	4,2	1,3	0,3	0,7	0,7
Région de Bruxelles-Capitale	-6,1	5,2	2,2	0,7	0,8	0,7
Région flamande	-5,0	4,5	1,1	0,3	0,6	0,6
Région wallonne	-6,4	2,7	1,2	0,2	0,8	0,7
<b>4. Coût salarial réel par tête (branches d'activité marchande) (1) (3)</b>						
Royaume	-4,3	1,9	-1,1	3,8	0,7	0,8
Région de Bruxelles-Capitale	-4,0	2,1	-1,8	4,0	0,2	0,8
Région flamande	-3,9	1,7	-1,1	3,9	0,9	0,9
Région wallonne	-5,6	2,7	-0,5	3,6	0,4	0,8
<b>5. Emploi intérieur (1)</b>						
Royaume	0,1	1,9	2,0	1,0	0,9	0,8
Région de Bruxelles-Capitale	-0,3	0,9	1,8	0,8	0,5	0,5
Région flamande	0,2	2,1	2,2	1,2	1,1	1,0
Région wallonne	-0,1	1,9	1,9	0,8	0,8	0,7
<b>6. Population active occupée (1)</b>						
Royaume	0,0	1,8	2,0	1,0	0,9	0,8
Région de Bruxelles-Capitale	0,1	1,5	3,3	1,8	1,2	1,2
Région flamande	0,1	1,8	1,9	1,0	0,9	0,8
Région wallonne	-0,1	1,9	1,9	0,8	0,8	0,7
<b>7. Revenu disponible net des ménages (en termes réels) (1)</b>						
Royaume	1,2	1,2	-1,5	4,7	1,1	1,6
Région de Bruxelles-Capitale	1,8	1,3	-1,1	4,8	0,7	1,5
Région flamande	0,5	1,5	-1,5	4,7	1,2	1,6
Région wallonne	2,4	0,4	-1,5	4,6	0,9	1,4
<b>8. Revenu disponible net des ménages par habitant (en termes réels) (1)</b>						
Royaume	0,8	0,8	-2,2	4,0	0,7	1,2
Région de Bruxelles-Capitale	1,4	1,2	-1,8	4,2	0,7	1,5
Région flamande	0,0	0,9	-2,3	3,8	0,7	1,2
Région wallonne	2,2	0,2	-1,9	4,2	0,7	1,2

PERSPECTIVES

	2020	2021	2022	2023	2024	2028
<b>9. Taux de chômage (définition BFP) (4)</b>						
Royaume	9,1	8,4	8,1	8,4	8,0	7,2
Région de Bruxelles-Capitale	15,6	15,3	14,5	14,5	14,0	11,8
Région flamande	6,1	5,3	4,9	5,1	4,8	4,0
Région wallonne	12,7	12,0	12,0	12,5	12,2	11,8
<b>10. Taux d'emploi (définition UE 2020)</b>						
Royaume	70,0	70,6	71,9	72,4	73,0	74,6
Région de Bruxelles-Capitale	61,3	62,2	65,2	65,8	66,5	68,9
Région flamande	74,7	75,3	76,7	77,1	77,7	79,3
Région wallonne	64,6	65,2	65,7	66,1	66,7	68,1
<b>11. Solde de financement des communautés et régions (millions d'euros)</b>						
Région de Bruxelles-Capitale	-1194	-1489	-1157	-1186	-1091	-1175
Commission communautaire commune	-12	111	-23	5	-8	6
Communauté flamande (5)	-5419	-3216	-2103	-2842	-1991	-511
Région wallonne	-1838	-3628	-816	-2080	-2070	-1192
Communauté française	-1519	-868	-886	-632	-1124	-1311

(1) Taux de croissance en pour cent.

(2) Hors investissements résidentiels.

(3) Coût salarial net des subventions salariales.

(4) Selon la définition BFP, le chômage (concept administratif) inclut également les chômeurs âgés non demandeurs d'emploi.

(5) Y compris la Région flamande.

# 1. Introduction

Ce rapport présente les résultats de la désagrégation régionale des perspectives économiques nationales du Bureau fédéral du Plan<sup>1</sup> pour la période 2023-2028. Tout comme pour les études précédentes, le rapport est le fruit d'une collaboration entre le Bureau fédéral du Plan et les services d'étude et de statistique des trois régions belges (IBSA, IWEPS et Statistiek Vlaanderen<sup>2</sup>). Dans ce cadre, le modèle qui a été développé (le modèle multirégional et multisectoriel HERMREG) peut être classé dans la catégorie des modèles macroéconométriques de type *top-down*. HERMREG<sup>3</sup> s'articule entièrement avec le modèle national HERMES développé par le Bureau fédéral du Plan. Cela signifie que les projections nationales de moyen terme d'HERMES sont décomposées à l'aide de clés de répartition régionales endogènes.

La présente projection régionale est donc cohérente avec la projection nationale de juin 2023, qui est elle-même basée sur les informations économiques et budgétaires disponibles au 6 juin 2023.

Le rapport fournit des projections régionales et sectorielles à l'horizon 2028 pour les valeurs ajoutées brutes, l'emploi, les salaires et les investissements. Des projections démographiques et de taux d'activité régionaux, ainsi que des perspectives en matière de travail frontalier et de navettes domicile-travail entre régions, sont également disponibles. Toutes ces projections permettent de prévoir l'évolution de la population active, de la population active occupée, du taux d'emploi et du chômage. HERMREG produit aussi des projections régionales de PIB. Il comprend en outre un module qui calcule au niveau régional les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre (GES), un bloc de finances publiques détaillé, ainsi qu'un module relatif aux comptes de revenus des ménages pour chaque région.

Le modèle HERMREG est aligné sur les comptes régionaux les plus récents<sup>4</sup>. Or, ces derniers fournissent des observations jusqu'à l'année 2020 pour les investissements et les comptes de revenus des ménages et jusqu'à l'année 2021 pour les autres agrégats repris dans le modèle. Il s'ensuit que la période pour laquelle une projection doit être réalisée débute dès l'année 2021 pour les investissements et les comptes de revenus des ménages et dès l'année 2022 pour les autres agrégats.

Le rapport est structuré de la manière suivante. Le deuxième chapitre décrit l'environnement international et le contexte économique national. Le troisième chapitre présente les principales évolutions macroéconomiques et sectorielles régionales (y compris le marché du travail). Le chapitre 4 présente les comptes de revenus des ménages régionalisés. Le chapitre 5 est consacré aux résultats de finances publiques. Enfin, le chapitre 6 présente les résultats des émissions de GES.

---

<sup>1</sup> Bureau fédéral du Plan, Perspectives économiques 2023-2028, juin 2023.

<sup>2</sup> Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique et Statistiek Vlaanderen.

<sup>3</sup> La version top-down du modèle HERMREG est décrite dans « Élaboration d'un modèle de projections régionales, une première application du modèle HERMREG aux perspectives économiques nationales 2007-2012 », Bureau fédéral du Plan, Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique et Studiedienst van de Vlaamse Regering, janvier 2008.

<sup>4</sup> Institut des comptes nationaux, « Comptes régionaux 2021 », janvier 2023.

## 2. Évolutions macroéconomiques et sectorielles nationales

Ce chapitre présente le contexte dans lequel s'inscrivent les perspectives régionales, à savoir les Perspectives nationales de juin 2023. La première section reprend les principaux résultats macro-économiques pour l'économie belge y inclus les résultats de finances publiques. La deuxième section donne un aperçu des principaux résultats sectoriels au niveau national.

### 2.1. Principaux résultats macro-économiques

#### Environnement international

La guerre en Ukraine a entraîné, en 2022, une envolée des prix de l'énergie et d'autres matières premières en Europe. Le pouvoir d'achat des ménages a été affecté, tandis que les entreprises ont été confrontées à des coûts de production élevés. L'économie de la zone euro a mieux résisté que prévu, n'enregistrant une croissance légèrement négative qu'au quatrième trimestre cette année-là. Cette résilience s'explique par la réouverture de l'économie après la crise sanitaire, qui a stimulé la demande de services, les mesures prises par les pouvoirs publics pour soutenir les ménages et les entreprises pendant la crise énergétique, le recul des prix de l'énergie après l'été et la solidité du marché du travail. Sur base annuelle, la croissance du PIB de la zone euro a atteint 3,5% en 2022. Cette année, elle ne devrait pas dépasser 1,1%, en raison du ralentissement de la croissance tant des exportations que de la demande intérieure. Les investissements des ménages et des entreprises sont freinés par la remontée des taux d'intérêt. La consommation des particuliers, aussi, perdrait en dynamisme, l'inflation continuant de peser sur le pouvoir d'achat des ménages et le mouvement de rattrapage post-Covid s'estompant progressivement. Stimulée notamment par les programmes de relance et le ralentissement de l'inflation, la croissance du PIB grimperait à 1,6% en 2024 et 1,9% en 2025, mais ralentirait ensuite progressivement jusqu'à 1,4% en 2028.

#### Activité économique

En 2022, la croissance du PIB belge a, d'une part, bénéficié de la poursuite du mouvement de rattrapage post-Covid mais a, d'autre part, été freinée par la flambée des prix des matières premières, les perturbations des chaînes d'approvisionnement au niveau international et l'incertitude liée à la guerre en Ukraine. La croissance économique a, dans un premier temps, bien résisté, avant de nettement ralentir au second semestre, mais tout en restant légèrement positive. Sur base annuelle, elle s'est établie à 3,2%.

Parallèlement au ralentissement de l'inflation, la croissance du PIB a rebondi au premier trimestre de cette année (0,5%) et devrait rester assez dynamique durant le reste de l'année (0,4% par trimestre en moyenne). Cependant, en raison d'un faible effet d'acquis de croissance, la croissance du PIB belge mesurée sur base annuelle reste limitée à 1,3%. Elle est plombée par une contribution négative des exportations nettes et des variations de stocks mais soutenue par le dynamisme de la consommation des particuliers et la reprise des investissements (hors logements).

En 2024, la croissance du PIB devrait remonter à 1,6%, portée par l'amélioration de la conjoncture internationale et une légère accélération de la croissance de la demande intérieure. Celle-ci est freinée par une croissance moins prononcée de la consommation des particuliers (1,8%, après 2,5% en 2023) mais est davantage soutenue par l'évolution des stocks, qui se stabiliseraient après une forte baisse en 2023. Durant la période 2025-2028, la croissance du PIB s'élèverait à 1,4% par an et serait soutenue par quasiment toutes les catégories de dépenses. Seuls les investissements publics affichent une légère contraction pendant cette période.

### **Inflation**

L'inflation belge est traditionnellement très sensible à l'évolution des prix de l'énergie. Elle a culminé à un peu plus de 12% en octobre 2022, avant de retomber par la suite, atteignant 5,2% en mai 2023. La baisse des prix de l'énergie continuera à exercer une pression à la baisse sur l'inflation jusqu'en octobre 2023. Le ralentissement rapide de l'inflation masque toutefois une inflation sous-jacente qui demeure élevée. Certains signes indiquent néanmoins que l'inflation sous-jacente a atteint son pic et qu'elle pourrait commencer à refluer. Ce repli serait cependant très lent : l'inflation sous-jacente s'élèverait en effet encore à 2,5% à la fin de l'année 2024.

Sur base annuelle, l'inflation, mesurée à l'aide de l'indice national des prix à la consommation, fléchirait de 9,6% en 2022 à 3,3% en 2024, mais il faudrait attendre 2025 pour que l'inflation repasse sous la barre des 2%. L'inflation sous-jacente serait alors inférieure à 2% et l'évolution des prix de l'énergie n'aurait plus qu'un impact limité.

### **Émissions de gaz à effet de serre**

Les émissions totales de gaz à effet de serre ont augmenté de 3,4% en 2021 pour atteindre 111,0 millions de tonnes (Mt) d'équivalent CO<sub>2</sub> sous l'effet de la reprise économique qui a suivi la crise sanitaire. Compte tenu de la crise énergétique, elles devraient avoir diminué de 3,1% en 2022 et représenter 107,5 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub>. Les émissions progresseraient assez fortement en 2025 et 2026 en raison de la fermeture des dernières centrales nucléaires, pour baisser à nouveau en 2027 suite à la réouverture des deux centrales les plus récentes. En 2028, les émissions totales seraient inférieures d'environ 25% à leur niveau de 1990.

### **Coût salarial**

Compte tenu de la norme salariale pour 2023 et 2024 imposant une croissance nulle, des primes « pouvoir d'achat » (en 2023) et des accords sociaux dans le secteur des soins de santé, les salaires bruts horaires avant indexation augmenteraient de 0,2% en 2023 et de 0,1% en 2024. Au cours de la période 2025-2028, ils progresseraient, compte tenu de la productivité et du taux de chômage, de 0,6% en moyenne. Les réductions de cotisations sociales patronales octroyées temporairement en 2023 garantissent que la hausse du coût nominal du travail (7,3%) serait, cette année-là, significativement moins élevée que la hausse engendrée par l'indexation (8,1%). La croissance du coût horaire nominal du travail devrait retomber à 3,4% en 2024 et à 2,5% par an en moyenne au cours de la période 2025-2028. Considérées dans leur ensemble, les cotisations patronales et les subventions salariales n'auraient, en comparaison avec 2022, pratiquement pas d'impact sur le coût horaire du travail durant la période de projection.

## Marché du travail

La croissance de l'emploi au cours de la période 2020-2022 a été presque aussi forte que celle observée durant les années 2017-2019, et ce malgré la crise sanitaire. De plus, la pandémie n'a pas affecté durablement la répartition sectorielle de l'emploi. Au cours de la période 2017-2022, les créations d'emplois ont été exceptionnellement élevées, non pas tellement en raison d'une croissance remarquable de l'activité économique, mais surtout parce que cette dernière a été beaucoup plus intensive en main-d'œuvre.

À moyen terme, la croissance de la productivité horaire s'accélère tandis que la durée du travail continue d'augmenter légèrement. Vu une croissance de l'activité économique inchangée, les créations d'emplois sont moins nombreuses dans le secteur marchand durant la période 2023-2028 (croissance annuelle moyenne de 1,0%, contre 1,5% durant les années 2017-2022). Cela vaudrait pour l'industrie manufacturière et la construction, où la croissance de la productivité dépasse à nouveau celle des services marchands, contrairement à ce qui a été observé au cours des six dernières années. Cela vaudrait également pour pratiquement toutes les branches de services marchands et davantage encore pour le secteur public.

La population active occupée augmente donc sensiblement moins durant la période de projection (+276 000 personnes, contre +416 000 durant la période 2017-2022), mais il en va de même pour la population d'âge actif (+36 000 personnes, contre +115 000). Cette dernière bénéficie encore, en 2022 et 2023, de la forte impulsion liée à l'arrivée des réfugiés ukrainiens mais ne s'accroît quasiment plus à partir de 2024. Le taux d'emploi de la population âgée de 20 à 64 ans (définition EU 2020) continuerait dès lors d'augmenter sensiblement, passant de 71,9% en 2022 à 74,6% en 2028. Notons que ces chiffres ne tiennent pas compte de l'importante hausse de l'emploi des plus de 64 ans.

Le taux de chômage a reculé de 12,3% à 8,1% entre 2014 et 2022, une baisse qui n'a été que brièvement interrompue au moment de la crise sanitaire. Cette année, toutefois, le taux de chômage remonterait à 8,4%, en raison du ralentissement de la croissance de l'emploi, de l'inscription d'une partie des réfugiés ukrainiens comme demandeurs d'emploi et de l'élargissement du groupe-cible de personnes non indemnisées pris en charge par les services régionaux de l'emploi. Ces deux derniers facteurs atteignent leur vitesse de croisière l'an prochain, de sorte que, vu la croissance pratiquement inchangée de la population active occupée, le taux de chômage baisserait alors à 8,0%. Cette baisse s'interrompt à nouveau durant les années 2025-2026, en raison du relèvement de l'âge légal de la retraite à 66 ans qui se traduit par une accélération de la croissance de l'offre de travail. À partir de 2027, le taux de chômage repart à la baisse, pour atteindre 7,2% en 2028.

Le recul du taux de chômage serait donc assez modeste à moyen terme. L'augmentation de l'emploi repose alors principalement sur l'augmentation de la population active. Cette dernière est soutenue, en 2022-2023, par l'évolution favorable des taux d'activité dans les classes d'âges jeunes et moyens et, dans une moindre mesure, par l'arrivée des réfugiés ukrainiens. À moyen terme, elle repose surtout sur la poursuite de l'augmentation des taux d'activité des classes plus âgées.



Tableau 1 Principaux résultats macro-économiques de la projection nationale

	2020	2021	2022	2023	2024	Moyennes		
						2025-2028	2017-2022	2023-2028
<b>Croissance économique et ses composantes (en termes réels, sauf mention contraire) (*)</b>								
- Dépenses de consommation finale privée	-8,3	5,5	4,1	2,5	1,8	1,5	1,1	1,7
- Dépenses de consommation finale des administrations publiques	0,0	4,8	3,2	0,7	0,9	1,3	2,0	1,2
- Formation brute de capital fixe	-5,1	4,9	-0,8	3,0	3,0	1,5	1,4	2,0
. Entreprises	-5,4	3,9	-1,4	3,1	2,4	2,1	1,1	2,3
. Administrations publiques	0,1	5,2	-1,5	11,1	8,2	-1,7	2,8	2,1
. Logements	-7,1	7,9	1,3	-1,4	2,0	1,3	1,6	0,9
- Variations de stocks (contribution à la croissance du PIB)	-0,3	0,4	0,5	-0,4	0,0	0,0	0,1	-0,1
- Demande intérieure totale	-5,8	5,6	3,1	1,7	1,9	1,5	1,4	1,6
- Exportations de biens et de services	-5,0	11,3	5,1	0,2	2,2	3,1	3,4	2,4
- Importations de biens et de services	-5,6	10,7	4,9	0,6	2,5	3,1	3,2	2,6
- Exportations nettes (contribution à la croissance du PIB)	0,4	0,7	0,2	-0,5	-0,3	-0,1	0,2	-0,2
- PIB	-5,4	6,1	3,2	1,3	1,6	1,4	1,6	1,4
- PIB à prix courants	-3,9	9,2	9,4	4,9	4,4	3,2	4,3	3,7
- Revenu national brut réel par tête	-5,1	4,4	-0,6	3,0	1,3	0,9	0,4	1,3
<b>Prix et taux d'intérêt (*)</b>								
- Indice national des prix à la consommation	0,7	2,4	9,6	3,9	3,3	1,8	3,1	2,4
- Indice santé	1,0	2,0	9,3	4,3	3,6	1,8	2,9	2,5
- Termes de l'échange	0,8	-1,5	-3,8	2,4	0,2	-0,1	-0,8	0,4
- Déflateur du PIB	1,5	2,9	5,9	3,6	2,8	1,8	2,6	2,3
- Taux d'intérêt à long terme nominal (**) (10 ans, niveau)	-0,1	-0,1	1,7	3,1	3,1	3,2	0,5	3,1
- Taux d'intérêt à court terme nominal (**) (3 mois, niveau)	-0,6	-0,7	0,1	3,2	3,1	2,3	-0,5	2,8
<b>Emploi, chômage et productivité</b>								
- Population active, définition BFP								
. en milliers (**)	5478,7	5536,4	5626,9	5701,3	5733,0	5872,9	5485,4	5788,7
. différence, en milliers	12,5	57,6	90,6	74,3	31,7	35,0	45,8	41,0
. variation en %	0,2	1,1	1,6	1,3	0,6	0,6	0,8	0,7
- Emploi total								
. en milliers (**)	4898,2	4989,0	5090,4	5142,5	5191,0	5366,7	4906,5	5254,0
. différence, en milliers	3,1	90,8	101,4	52,1	48,5	43,9	69,2	46,0
. variation en %	0,1	1,9	2,0	1,0	0,9	0,8	1,4	0,9
- Taux d'emploi, concept EU2020 (a) (**)	70,0	70,6	71,9	72,4	73,0	74,6	70,2	73,5
- Chômage total, définition BFP								
. en milliers (**)	498,1	465,4	454,5	476,8	460,0	424,3	496,4	452,8
. différence, en milliers	10,6	-32,6	-10,9	22,3	-16,8	-8,9	-23,6	-5,0
- Taux de chômage, définition BFP (**)	9,1	8,4	8,1	8,4	8,0	7,2	9,1	7,8
- Productivité horaire (branches d'activité marchande) (*)	4,4	-2,2	-1,0	-0,3	0,3	0,6	0,4	0,4

## PERSPECTIVES

	2020	2021	2022	2023	2024	Moyennes		
						2025-2028	2017-2022	2023-2028
<b>Revenus</b>								
- Taux de salaire horaire réel (branches d'activité marchande) (*)	3,6	-1,6	-3,1	4,3	-0,2	0,7	-0,1	1,2
- Coût salarial unitaire (branches d'activité marchande) (b) (*)	3,0	0,5	5,8	7,6	3,0	1,9	2,3	3,0
- Part salariale (branches d'activité marchande) (c) (**)	58,7	57,3	57,0	59,3	59,7	60,3	58,0	60,0
- Taux de rentabilité des entreprises (d) (**)	44,0	45,4	45,1	42,1	42,4	42,6	43,9	42,4
- Revenu disponible brut réel des particuliers (*)	1,3	1,3	-1,3	4,4	1,0	1,5	1,2	1,9
- Taux d'épargne des particuliers (**)	20,5	17,0	12,4	14,0	13,3	13,1	14,3	13,4
<b>Finances publiques</b>								
- Solde de financement								
. en milliards d'euros (**)	-41,3	-27,9	-21,3	-27,9	-28,6	-37,4	-17,8	-32,4
. en % du PIB (**)	-9,0	-5,6	-3,9	-4,8	-4,7	-5,5	-3,7	-5,1
dont (niveaux de pouvoir) :								
- Pouvoir fédéral (**)	-7,1	-4,1	-2,6	-3,5	-3,5	-4,3	-2,9	-3,8
- Sécurité sociale (**)	0,2	0,3	-0,3	-0,1	-0,0	-0,6	0,1	-0,3
- Communautés et régions (**)	-2,2	-1,8	-0,9	-1,2	-1,1	-0,6	-0,9	-0,9
- Pouvoirs locaux (**)	0,1	0,0	-0,0	-0,1	-0,2	0,1	0,0	-0,0
- Dette								
. en % du PIB (**)	112,0	109,2	105,1	105,4	105,9	114,3	104,3	109,1
<b>Balance extérieure</b>								
- Solde des opérations courantes								
. en milliards d'euros (**)	5,1	2,2	-12,1	-0,7	-1,7	-7,6	-0,9	-3,7
. en % du PIB (**)	1,1	0,4	-2,2	-0,1	-0,3	-1,1	-0,1	-0,6
<b>Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre</b>								
Consommation finale d'énergie (*)	-5,1	7,3	-4,8	2,6	0,2	0,0	-0,9	0,5
Émissions de gaz à effet de serre (e) (**)	107,3	111,0	107,5	108,2	107,6	110,3	112,8	110,5

(\*) Taux de croissance en %.

(\*\*) La valeur en fin de période, soit 2028, est présentée dans la colonne 2025-2028.

(a) Selon le concept EU2020 (source : enquête sur les forces de travail, catégorie d'âge 20-64 ans).

(b) Coût salarial des branches d'activité marchande avant déduction des subventions salariales.

(c) Part du coût du travail y compris les indépendants en % de la valeur ajoutée.

(d) Excédent brut d'exploitation des entreprises en % de leur valeur ajoutée.

(e) En millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>.

## Finances publiques

Le déficit public passe de 3,9% du PIB en 2022 à 4,8% en 2023 puis recule légèrement à 4,7% en 2024. Il tend par la suite à augmenter légèrement chaque année. À politique inchangée, il dépasse 5% du PIB dès 2026, alors que le programme de stabilité vise à repasser sous la barre des 3% à cet horizon

En 2023, les aides fédérales pour aider les ménages à faire face à la hausse des prix de l'énergie restent importantes en début d'année et sont complétées par une réduction temporaire des cotisations patronales et par des aides régionales aux entreprises notamment. Les effets d'année pleine des multiples indexations de 2022 renchérissent les rémunérations publiques et les revenus de remplacement. Les charges d'intérêts repartent à la hausse après plus de trois décennies de recul. Face à ces coûts supplémentaires, la progression des recettes ne suffit pas. Elle est pourtant assez élevée vu la taxation des surprofits énergétiques, la hausse nominale des revenus du travail à la suite des indexations, la progression des revenus mobiliers et un certain maintien de la profitabilité des entreprises malgré le recul de la croissance économique.

Il ne subsiste en 2024 pratiquement plus aucune des aides temporaires mises en place en 2022 et 2023 pour faire face à l'inflation. Pourtant, le déficit public ne recule que modérément. Les recettes pâtissent de différents facteurs, dont le contrecoup des taxes sur les surprofits de 2023 et l'arrivée en régime de croisière de la réforme du précompte professionnel. Les investissements publics sont en nette augmentation en liaison avec le cycle des investissements des pouvoirs locaux, la mise en œuvre des visions stratégiques de la Défense et le calendrier d'exécution des plans de relance. Les dépenses sociales augmentent davantage que le PIB et les charges d'intérêts poursuivent leur remontée.

Dans les années suivantes, la croissance économique n'est pas suffisamment forte pour générer des recettes qui permettraient de compenser la croissance des dépenses, en particulier des dépenses de pensions et de soins de santé, et l'augmentation des charges d'intérêts. Il s'ensuit que le déficit est en légère augmentation sur la période 2025-2028, malgré une évolution contenue des frais de fonctionnement des administrations et l'arrivée à terme des dépenses prévues dans les plans de relance. La hausse du déficit public à moyen terme est logée dans l'entité I (pouvoir fédéral et sécurité sociale), tandis que le solde des entités fédérées, considérées globalement, s'améliore progressivement.

La dette publique se monte à 105% du PIB en 2023 et atteint 114% du PIB en 2028. Cette hausse résulte de la normalisation progressive de l'inflation – qui a fortement érodé la valeur relative de la dette en 2022-2023 –, de l'augmentation des taux d'intérêt et de l'ampleur du déficit primaire. Le taux d'intérêt moyen de la dette reste encore inférieur à la croissance économique nominale, ce qui exclut une auto-alimentation de la dette par les charges d'intérêts (absence d'effet « boule de neige »).

## 2.2. Principaux résultats sectoriels

Au cours de la période qui a suivi la crise financière (2010-2022), la croissance de la valeur ajoutée dans les branches marchandes s'est établie à 1,6% par an en moyenne. Cette croissance est devenue nettement plus intensive en main-d'œuvre au cours des six dernières années : la productivité par tête n'a progressé que de 0,2% par an en moyenne au cours de la période 2017-2022, contre 0,9% au cours de la période 2010-2016. En conséquence, à croissance de l'activité économique identique au cours des deux périodes, la croissance de l'emploi a doublé (1,5% par an contre 0,7% par an).

La crise énergétique a finalement provoqué un ralentissement conjoncturel moins prononcé qu'escompté initialement. Cependant, par rapport à 2022 où un mouvement de rattrapage post-Covid était encore largement présent, la croissance de l'activité marchande fléchit nettement en 2023 (de 3,5% à

PERSPECTIVES

1,4%). La durée moyenne du travail continue de se redresser après la chute observée durant la période Covid ; elle augmente de 0,7% en 2023, bien que cela soit en grande partie le résultat d'un effet d'acquis de croissance favorable.

**Tableau 2 Principaux résultats sectoriels de la projection nationale**  
*Taux de croissance en pour cent*

	2020	2021	2022	2023	2024	2025- 2028	Moyennes 2017- 2022	2023- 2028
<b>1. Valeur ajoutée brute (prix de base, en volume)</b>								
- Agriculture	8,8	-3,8	-11,7	-9,0	1,5	1,4	-1,6	-0,3
- Énergie	-4,0	15,3	-0,6	-0,4	0,8	1,1	0,8	0,8
- Industries manufacturières	-2,9	-1,8	0,2	-0,6	1,2	1,3	0,3	1,0
. Biens intermédiaires	1,9	-6,5	-2,4	-3,1	1,2	1,8	0,7	0,9
. Biens d'équipement	-9,8	7,2	6,0	8,4	1,5	0,4	1,2	1,9
. Biens de consommation	-8,3	2,9	2,2	-0,4	0,9	0,9	-0,5	0,7
- Construction	-4,9	1,6	0,5	2,3	2,3	1,5	0,9	1,8
- Services marchands	-6,5	8,0	4,9	2,0	1,8	1,7	2,2	1,8
. Transports et communication	-8,5	6,2	8,3	0,2	1,9	1,6	2,1	1,4
. Commerce et horeca	-13,4	13,9	3,6	1,8	1,4	1,0	0,6	1,2
. Crédit et assurances	-1,1	0,0	0,7	1,0	1,2	1,1	1,1	1,1
. Santé et action sociale	-10,4	7,2	3,2	1,3	1,9	1,3	0,8	1,4
. Autres services marchands	-3,3	7,9	6,0	2,8	2,1	2,3	3,6	2,3
- Services non marchands	-0,7	3,3	1,5	1,2	0,9	0,8	1,1	0,9
Total	-4,9	5,7	3,2	1,4	1,6	1,5	1,6	1,5
<b>2. Emploi</b>								
- Agriculture	0,8	1,4	0,1	-0,8	-1,1	-0,2	0,3	-0,5
- Énergie	2,0	0,7	0,0	0,9	0,2	-0,1	0,8	0,1
- Industries manufacturières	-1,1	0,5	1,4	0,5	0,4	-0,4	0,5	-0,1
. Biens intermédiaires	0,3	0,9	1,5	0,2	0,1	-0,7	0,7	-0,4
. Biens d'équipement	-2,1	-0,5	1,1	2,0	1,5	-0,6	-0,1	0,2
. Biens de consommation	-2,0	0,6	1,5	0,2	0,3	0,1	0,6	0,1
- Construction	1,6	2,7	1,6	1,5	1,2	0,9	1,7	1,0
- Services marchands	-0,2	2,1	2,4	1,1	1,2	1,2	1,6	1,2
. Transports et communication	0,1	1,5	2,2	0,9	0,6	0,5	1,4	0,6
. Commerce et horeca	-1,5	0,3	2,7	0,7	0,6	-0,0	0,4	0,2
. Crédit et assurances	-1,9	-1,3	-1,3	-0,7	-0,5	-0,8	-1,7	-0,7
. Santé et action sociale	1,4	1,6	1,6	1,4	1,7	1,9	1,9	1,8
. Autres services marchands	-0,1	3,8	3,1	1,5	1,5	1,8	2,6	1,7
- Services non marchands	0,9	1,6	1,3	0,9	0,5	0,3	1,2	0,4
Total	0,1	1,9	2,0	1,0	0,9	0,8	1,4	0,9

La productivité horaire évolue, par contre, dans le sens inverse. Durant la phase aiguë de la crise sanitaire, un surplus de productivité s'est accumulé. Grâce à la mise en œuvre souple et large des mesures de soutien, les entreprises ont en effet pu se départir plus facilement qu'à l'accoutumée des heures de travail excédentaires. En outre, des effets de composition sectorielle (impact négatif de la crise surtout sur les activités faiblement rémunérées) ont eu un effet temporaire à la hausse sur la productivité horaire. Ce surplus a commencé à se résorber à partir de la deuxième moitié de 2021, à mesure que la durée du travail se redressait et que la composition sectorielle de l'emploi se normalisait. Ce n'est que dans le

courant de cette année que la productivité horaire repart à la hausse. En moyenne annuelle, elle diminue de 0,3% en 2023. Cela se traduit à nouveau par une croissance extrêmement faible de la productivité par tête (+0,3%). Sur l'ensemble de la période 2020-2023 marquée des stigmates de la Covid, la productivité aurait à peine augmenté (par heure : 0,2% par an en moyenne ; par tête : 0,0% par an en moyenne). La croissance de l'emploi marchand passe de 2,2% l'an dernier à 1,1% cette année, mais avait déjà connu un fort ralentissement dans le courant de l'année dernière.

La croissance de la productivité horaire remonte à 0,3% en 2024 et se stabilise à 0,6% par an à partir de 2025, s'alignant progressivement sur la croissance du coût horaire réel du travail. Au cours de la période 2025-2028, la croissance est comparable à la croissance moyenne enregistrée depuis la crise financière, mais est, par contre, sensiblement plus élevée qu'au cours des six dernières années. Cette évolution implique également un retour à une hiérarchie sectorielle plus traditionnelle, avec une croissance de la productivité plus élevée dans la construction et l'industrie manufacturière que dans les services marchands, contrairement à ce qui a été observé ces six dernières années. Le surplus de croissance de productivité de ces deux branches par rapport aux services marchands reste toutefois assez limité dans une perspective historique plus longue.

La durée moyenne du travail par personne continue d'augmenter à moyen terme, mais à un rythme décroissant (+0,4% en 2024, +0,2% en 2025 pour tomber à 0,0% en 2028). Cette progression nette est la résultante de plusieurs évolutions opposées. La durée moyenne du travail des salariés est encore influencée positivement par le mouvement de rattrapage amorcé après l'effondrement intervenu durant la crise sanitaire (surtout dans l'industrie manufacturière)<sup>5</sup> et par l'augmentation du nombre d'activités secondaires (principalement via les flexi-jobs, surtout dans le commerce et l'horeca). Le fait que la part du travail à temps partiel n'augmente plus (notamment en raison de la diminution des régimes de crédit temps, mais aussi de glissements sectoriels comme la stagnation de l'emploi titres-services) et l'augmentation structurelle de la durée relative des emplois à temps partiel (qui a récemment été stimulée par les pénuries croissantes de main-d'œuvre sur le marché du travail) vont également dans le même sens. En revanche, la durée du travail subit des pressions à la baisse dans certaines branches d'activité (soins de santé, titres-services), en raison de l'augmentation du nombre d'incapacités de travail de longue durée<sup>6</sup>. S'agissant de la durée moyenne du travail des indépendants, le rattrapage entamé après la crise sanitaire se termine en 2024 mais, à partir de 2025, la tendance à la baisse reprend en raison de glissements sectoriels en faveur des branches caractérisées par une durée du travail plus faible. En revanche, pour ce qui est des statuts, un effet de composition positif joue à nouveau en raison de la nouvelle augmentation de la part des indépendants dans l'emploi marchand.

En 2024, la croissance de l'activité économique des branches marchandes s'accélère pour atteindre 1,7%. Mais la productivité par tête se redresse tout aussi fortement, de sorte que la croissance de l'emploi marchand s'élève à +1,0%. En 2025, elle fléchit à 0,9% car la croissance de l'activité ralentit quelque peu (+1,6%) tandis que la croissance de la productivité par tête reste stable. À partir de 2026, l'activité des branches marchandes continue de croître au même rythme, mais la croissance du volume de travail

<sup>5</sup> La définition des branches d'activité distinguées dans le modèle HERMES (ainsi que dans le modèle HERMREG, cf. chapitre 3) est reprise à l'annexe 7.2.

<sup>6</sup> Les personnes en incapacité de travail de longue durée sont comptabilisées comme des travailleurs dans les comptes nationaux, pour autant qu'elles conservent un lien contractuel avec leur employeur. Leur temps de travail est alors égal à 0.

– également stable – est de moins en moins absorbée par l'augmentation de la durée moyenne du travail, de sorte que la croissance de l'emploi marchand affiche un profil légèrement croissant (de 0,9% en 2025 à 1,0% en 2028). En moyenne sur l'ensemble de la période 2023-2028, l'emploi marchand progresse de 1,0% par an, soit nettement moins que durant les six années précédentes (+1,5% par an).

La croissance sensiblement plus rapide de l'emploi marchand au cours des six dernières années par rapport aux six années précédentes s'explique surtout par l'évolution plus favorable de l'emploi dans l'industrie manufacturière et la construction. Comme déjà expliqué ci-dessus, cette évolution s'est accompagnée d'une forte baisse de la croissance de la productivité dans ces branches. Dans les services marchands, la croissance de l'emploi a été nettement plus forte ces six dernières années dans la branche « transports et communication » et, dans une moindre mesure, dans les branches « commerce et horeca » et « autres services marchands ». Cela a été partiellement compensé par une perte substantielle de dynamisme dans la branche des titres-services, par une perte limitée de dynamisme dans la branche « santé et action sociale » ainsi que par des pertes d'emplois plus importantes dans la branche « crédit et assurances ». La croissance de l'emploi intérieur a également doublé par rapport aux six années précédentes car, dans les services non marchands aussi, la croissance de l'emploi s'est sensiblement accélérée.

Comme déjà mentionné plus haut, la croissance moyenne de l'emploi marchand au cours des années 2020-2022, marquées par la crise sanitaire, n'a été que légèrement inférieure à celle observée durant les trois années qui ont précédé cette période de crise (période 2017-2019). L'emploi a été un peu moins dynamique dans l'industrie manufacturière (mais tout en étant encore très vigoureux dans une perspective historique), mais cela a quasiment été compensé par une accélération de la croissance de l'emploi dans la construction. Dans les services marchands aussi, la croissance n'a été que très légèrement plus faible, et ce même dans la branche « commerce et horeca » qui avait pourtant été durement touchée lorsque la pandémie a éclaté. L'essentiel du ralentissement s'explique par la stagnation de la croissance de l'emploi titres-services et par une certaine perte de dynamisme dans la branche « autres services marchands ». Dans les services non marchands, la croissance s'est même quelque peu accélérée durant la période de crise sanitaire, si bien que, pour l'emploi intérieur, l'écart de croissance entre les deux périodes est encore plus petit.

Le recul relativement sensible de la croissance de l'emploi marchand durant la période de projection (2023-2028) par rapport aux six dernières années (2017-2022) s'explique en premier lieu par l'évolution dans l'industrie manufacturière et la construction. Dans ces branches, la croissance de l'activité économique s'accélère pourtant nettement en comparaison avec les six dernières années. Cela est cependant encore plus vrai pour la croissance de la productivité, qui était encore négative dans ces deux branches dans un passé récent mais qui deviendrait proche des moyennes enregistrées depuis la crise financière. La croissance de l'emploi devient légèrement négative dans l'industrie manufacturière (-0,1% par an, perte de 3 000 emplois), contrairement à ce qui a été observé durant la période 2017-2022 (+0,5% par an, gain de 15 000 emplois) mais, considéré dans une perspective historique, ce recul est limité. Dans la construction, la croissance de l'emploi baisserait presque de moitié (croissance de +1,0% par an contre +1,7% précédemment ; +19 000 emplois contre +30 000 emplois). Depuis un certain temps déjà, la croissance de l'emploi dans cette branche est tirée par l'emploi indépendant et il devrait en être de même à

moyen terme. Le nombre de salariés augmente de 4 700 personnes, tandis que le nombre d'indépendants augmente de 14 700 personnes (contre, respectivement, +12 600 personnes et +17 200 personnes au cours des six dernières années). La part de l'emploi indépendant dans la branche continue dès lors de progresser : en 2028, les indépendants représentent 31% de l'emploi total dans la construction<sup>7</sup>.

Dans la branche « commerce et horeca », l'emploi indépendant perd structurellement du terrain, à l'exception notable des années Covid 2020-2021. Cette tendance négative reprend à moyen terme et le nombre d'indépendants continue de diminuer (-6 600 personnes contre -5 000 personnes précédemment). De plus, l'augmentation de l'emploi salarié s'affaiblit, de sorte que la hausse de l'emploi total dans la branche est désormais plus faible (+0,2% par an contre +0,4% précédemment ; +9 000 personnes contre +19 000 personnes). Parallèlement, la croissance de l'activité se renforce pourtant, mais la croissance de la productivité aussi. Cette dernière est soutenue, surtout en début de période de projection, par la poursuite de l'augmentation de la durée moyenne du travail. Mais, à partir de 2025, la croissance de la productivité horaire s'accélère fortement, de sorte que l'emploi se stabilise quasiment.

L'emploi dans la branche « transports et communication » a évolué très positivement au cours des six dernières années (+1,4% par an ; +24 000 emplois), tant dans le transport routier que dans les activités d'entreposage et les services auxiliaires des transports. De plus, l'emploi des entreprises publiques de cette branche a cessé de baisser. L'augmentation de l'emploi à moyen terme (+11 000 personnes ; 0,6% par an) est plutôt faible par rapport à celle de la période précédente, où la croissance de l'activité n'était pas tellement plus élevée mais beaucoup plus intensive en main-d'œuvre.

Dans la branche « crédit et assurances », le rythme des pertes d'emplois continuerait, dans le sillage des observations les plus récentes, de ralentir (-5 000 emplois en projection contre -12 000 emplois au cours des six dernières années).

La croissance de l'emploi dans les titres-services a été complètement à l'arrêt durant la crise sanitaire et ne reprendrait que très faiblement à moyen terme, de sorte que l'augmentation du nombre d'emplois est limitée en projection (+4 000 personnes contre +9 000 personnes au cours des six dernières années, augmentation qui est toutefois totalement intervenue durant les trois années qui ont précédé la crise sanitaire).

Le ralentissement de la croissance de l'emploi marchand qui a été observé dans le courant de l'an dernier s'est principalement matérialisé par un recul relativement important de l'emploi intérimaire, qui semble se poursuivre actuellement. Cela pèse sur la croissance de l'emploi de la branche « autres services marchands » cette année. Par la suite, cette croissance se redresse quelque peu, mais demeure, en moyenne sur la période de projection, assez faible en comparaison avec les six années précédentes (croissance moyenne de 1,8% par an, contre 2,8% ; +144 000 personnes contre +192 000 personnes), ce qui s'explique entièrement par la croissance relativement moins forte de l'activité dans cette branche.

La branche « santé et action sociale » est traditionnellement l'autre moteur en termes de création nette d'emplois. Hormis la branche « crédit et assurances », c'est la seule branche marchande où l'évolution

---

<sup>7</sup> Et même 40% si les administrateurs d'entreprises actifs dans la construction sont pris en compte dans cette branche et non dans la branche « autres services marchands », comme il est d'usage dans les comptes nationaux.



de l'emploi durant la période de projection est comparable à celle des six années précédentes (+1,8% par an contre +1,9% ; +74 000 personnes contre +68 000 personnes).

L'emploi public a augmenté de 10 700 personnes (+1,2%) en 2022 à la suite de l'augmentation des effectifs dans l'enseignement et d'un accroissement de l'emploi dans l'administration de tous les niveaux de pouvoir.

En 2023, l'emploi public poursuit sa progression (+7 600 personnes). Celle-ci s'explique en partie par les évolutions démographiques : la croissance de la population scolaire conduit, à taux d'encadrement supposé inchangé, à une augmentation du nombre d'enseignants dans les différentes communautés et dans les pouvoirs locaux tandis que l'évolution de la population totale se traduit, dans les hypothèses de la projection, par une augmentation de l'emploi dans les administrations locales. Elle résulte également des informations contenues dans les budgets 2023 qui impliquent une augmentation des effectifs des administrations régionales et communautaires, ainsi que fédérales (dont Infrabel).

À partir de 2024, l'emploi dans les administrations est supposé constant, à l'exception des administrations locales, dont l'évolution du personnel suit celle de la population totale, et de la Défense, dont les effectifs sont supposés en augmentation dans le cadre des engagements pris vis-à-vis de l'OTAN. L'emploi dans l'enseignement évolue très modérément, suivant le profil de la population scolaire. Globalement, l'emploi public augmenterait de 2 200 personnes par an en moyenne sur la période 2024-2028.

Sur l'ensemble de la période de projection, l'emploi public augmente de 19 000 personnes, soit sensiblement moins qu'au cours des six dernières années (+55 000 personnes). Outre le personnel de la fonction publique au sens strict, la branche « administration publique et enseignement » comprend également des personnes qui sont actives (sous le statut de salarié ou d'indépendant) dans des activités d'enseignement qui ne sont pas subventionnées par les pouvoirs publics. Leur nombre continue d'augmenter à moyen terme, mais un peu moins fortement que dans le passé récent, de sorte que l'emploi total dans cette branche augmente de 23 000 personnes (contre +62 000 personnes au cours des six dernières années).

Le ralentissement de la croissance de l'emploi dans les services non marchands s'ajoute à celui des branches marchandes. Par conséquent, l'emploi intérieur progresse à moyen terme nettement moins fortement qu'au cours des six dernières années (0,9% par an contre 1,4% par an).



### 3. Évolutions macroéconomiques et sectorielles régionales

Ce chapitre présente les principaux résultats macroéconomiques des perspectives régionales, lesquels sont parfaitement cohérents avec la projection nationale présentée au chapitre 2. La section 3.1 de ce chapitre présente les évolutions des principaux agrégats régionalisés : produit intérieur brut (PIB) et valeur ajoutée, emploi intérieur, productivité et coût salarial et, enfin, formation brute de capital fixe. Les développements sectoriels les plus saillants y sont également décrits. Quant aux résultats concernant le marché du travail, ils font l'objet de la section 3.2.

#### 3.1. Résultats macroéconomiques et sectoriels

##### 3.1.1. Activité économique et emploi intérieur : évolutions récentes

###### a. Activité économique en 2021

Après la crise historique du printemps 2020, l'année 2021 est marquée par un très fort redressement de l'activité économique au sein des trois régions du pays, favorisé par la montée en charge de la campagne de vaccination, la levée progressive des mesures prophylactiques et le soutien des politiques publiques. Ce rebond économique reflète naturellement aussi l'ampleur de la chute initiale. Selon les derniers comptes régionaux publiés par l'ICN fin janvier, la progression du PIB a atteint 6,7% en Flandre, 6,1% à Bruxelles et 4,8% en Wallonie<sup>8</sup>.

La reprise a diversement bénéficié aux différentes branches d'activité, selon leur sensibilité à l'environnement macroéconomique international et/ou au cycle des mesures sanitaires. À Bruxelles, le redressement économique a ainsi d'abord été soutenu par la progression de la valeur ajoutée des « autres services marchands » (7,4%, voir tableau 4), mais aussi, quoique dans une mesure moindre que dans les deux autres régions (cf. *infra*), par la croissance de la branche « commerce et horeca » (10,1%). Les « services non-marchands » et la branche « énergie » ont également alimenté la reprise à Bruxelles.

La Flandre et la Wallonie (voir tableaux 5 et 6) ont, elles, enregistré des évolutions globalement similaires dans les branches de services marchands. Deux composantes des services ont en particulier contribué à la croissance de ces deux régions. Outre les « autres services marchands », qui constituent traditionnellement la composante la plus importante de la croissance régionale, la branche « commerce et horeca », qui avait fortement souffert en 2020, a en effet apporté au Nord comme au Sud du pays une contribution à la croissance inhabituellement forte (respectivement +1,9 pp en Flandre et +1,7 pp en Wallonie<sup>9</sup>) en 2021. La contribution des « autres services marchands » s'est, elle, élevée à +2,5 pp en Flandre et à +2,1 pp en Wallonie. La branche « santé et action sociale », largement entravée durant la pandémie à la suite des reports des soins, et la branche « transports et communication » ont également enregistré un net rebond en 2021.

<sup>8</sup> La progression du PIB dépasse légèrement celle de la valeur ajoutée totale (6,3% en Flandre, 5,7% à Bruxelles et 4,4% en Wallonie, cf. tableau 3), en raison de la prise en compte du solde des impôts et subventions sur les produits. Contrairement à la valeur ajoutée (cf. tableaux 4 à 6 et tableaux 22 à 24 en annexe), ces derniers ne sont pas ventilés par branche d'activité.

<sup>9</sup> Cf. tableaux 22 à 24 en annexe reportant les contributions des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée en volume des trois régions.

Comparée à celle de la Flandre, à qui elle cède près de 2 points de pour cent de PIB en 2021, la croissance de la Wallonie a été significativement freinée par le recul de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière, et singulièrement de la branche des « biens intermédiaires » (-15,0%, qui comprend l'industrie pharmaceutique<sup>10</sup>). Du côté flamand, le repli de la valeur ajoutée de cette branche n'a pas dépassé -3,0%. Les deux autres branches de l'industrie manufacturière distinguées dans le modèle HERMREG, les « biens d'équipement » et les « biens de consommation », ont vu leur valeur ajoutée se redresser dans les deux régions. Par ailleurs, la croissance de la valeur ajoutée de la branche « énergie » a nettement progressé dans les deux régions en 2021, mais davantage encore en Flandre (15,4%) qu'en Wallonie (7,0%). Enfin, la Wallonie a bénéficié d'un vif rebond de l'activité dans la « construction » (5,6%), particulièrement impactée dans cette région en 2020. Le rebond flamand a été beaucoup moins prononcé (0,7%) mais le recul de la valeur ajoutée de cette branche en Flandre en 2020 avait, lui aussi, été nettement moins important qu'en Wallonie.

Globalement, la reprise en 2021 a permis aux régions de recouvrer en grande partie leur niveau d'activité économique prévalant avant la crise sanitaire. L'activité économique (PIB) a dépassé son niveau de 2019 en Flandre (+1,5%) et pratiquement rejoint son niveau à Bruxelles (-0,4%), tandis qu'en Wallonie subsistait encore un écart négatif (de -1,4%) par rapport à 2019.

## b. Emploi intérieur en 2021

En 2021, le vif raffermissement de l'activité économique s'est accompagné d'une progression exceptionnellement soutenue de l'emploi intérieur en Flandre (+2,1% ou +59 600 personnes) et en Wallonie (+1,9% ou +24 800 personnes), tandis qu'à Bruxelles, la croissance de l'emploi intérieur s'est révélée plus contenue (+0,9% ou +6 400 personnes) (voir tableaux 3 et 4 à 6). Cette dynamique de l'emploi, qui a encore bénéficié de la protection offerte par les dispositifs élargis de chômage temporaire et de droit passerelle, est à mettre sur le compte aussi bien des salariés que des indépendants.

En ce qui concerne les salariés, la croissance totale s'est établie à 1,8% en Flandre, 1,9% en Wallonie et 0,7% à Bruxelles. Les créations nettes d'emplois salariés en Wallonie et en Flandre se sont principalement concentrées dans les « autres services marchands » (respectivement, +5,7% et +4,5%). Le regain de l'emploi salarié flamand et wallon a également découlé d'évolutions favorables des « services non-marchands » et de la branche « commerce et horeca ». Pour cette dernière branche, cette progression n'a cependant pas compensé entièrement les pertes massives d'emplois essuyées en 2020. Après avoir été en recul dans les deux régions en 2020, l'emploi salarié de l'industrie manufacturière s'est légèrement accru en Flandre (+0,5%), alors qu'il a stagné en Wallonie (+0,1%), sous l'effet surtout des créations d'emplois significatives de la branche des « biens intermédiaires » en Flandre (+1,1%, contre 0,2% en Wallonie). Enfin, notons la croissance soutenue de l'emploi salarié wallon dans la construction (2,4% ; 1,0% en Flandre).

Par rapport aux deux autres régions, le regain de l'emploi salarié à Bruxelles a surtout été freiné par une progression moins robuste dans les « autres services marchands » (+2,4%) et par la poursuite de la diminution des effectifs dans la « construction » (-3,0%) et dans le « commerce et horeca » (-4,1%), deux

<sup>10</sup> Selon l'ICN, ce repli est en grande partie dû à l'effondrement, chez l'un des grands acteurs de la branche, des ventes d'un vaccin à l'étranger, sans que ses coûts n'aient diminué.

branches où le volume d'activité bruxellois s'est soit, pour la première, inscrit encore en recul, soit, pour la seconde, redressé plus timidement qu'ailleurs. L'emploi salarié de la branche « crédit et assurances » a poursuivi sa tendance baissière de long terme, à Bruxelles comme dans les deux autres régions.

Quant à l'emploi indépendant, il a, sous l'impulsion de la reprise économique de 2021, progressé au sein des trois régions à un rythme plus soutenu que l'emploi salarié (nettement plus soutenu en Flandre et à Bruxelles, à peine plus soutenu en Wallonie). L'augmentation du nombre d'indépendants a été particulièrement vive en Flandre (3,5%), portée à nouveau par les « autres services marchands », mais aussi par la dynamique qui a perduré dans la construction. À Bruxelles comme en Wallonie, la dynamique de croissance de ces deux branches a été moins vigoureuse qu'en Flandre, de sorte que la hausse de l'emploi indépendant total s'y est inscrite en retrait par rapport au Nord du pays (respectivement, +2,3% et +2,0%, un chiffre néanmoins très favorable pour la Wallonie au regard du passé). Notons que dans les trois régions, la croissance de l'emploi indépendant a également été soutenue par l'augmentation observée au sein de la branche « santé et action sociale » (2,7% en Flandre, 2,5% en Wallonie et 2,3% à Bruxelles).

### c. Activité économique en 2022

La dynamique de reprise de l'économie belge observée en 2021 s'est nettement ralentie au cours l'année dernière, en raison du rapide changement de l'environnement international. L'augmentation des prix de l'énergie et l'incertitude engendrée par le contexte géopolitique ont ainsi alimenté l'inflation et réduit les perspectives de croissance. L'activité économique en Belgique s'est toutefois révélée plus résiliente que prévu, notamment en raison de la poursuite, jusqu'à tard en 2022, du mouvement de rattrapage de la demande post-Covid. Si la croissance économique s'est nettement ralentie au cours du second semestre, à mesure que s'estompent ces effets de réouverture, sur une base annuelle, le PIB belge en volume a progressé l'an dernier de 3,2%. Au niveau régional, nous estimons sur base de nos hypothèses (cf. encadré 1) que l'accroissement du PIB en 2022 se serait élevé à 2,8% en Wallonie, 3,3% en Flandre et 3,5% à Bruxelles.

Ces évolutions macroéconomiques masquent à nouveau une hétérogénéité sectorielle importante, qui reflète la forte disparité d'exposition des branches d'activité au renchérissement des coûts des intrants énergétiques ou aux difficultés d'approvisionnement. Dans ce contexte, les « autres services marchands » seraient restés le principal moteur des croissances régionales en 2022, en lien avec la dynamique de rattrapage de la consommation des particuliers, tandis que la croissance de l'activité de l'industrie manufacturière, relativement plus énergivore, aurait été nulle.

Le surcroît de croissance de Bruxelles par rapport aux deux autres régions, et en particulier à la Flandre, est assez inhabituel au regard du passé récent. Il provient – quasi exclusivement par rapport à la Flandre et en bonne partie par rapport à la Wallonie – du dynamisme plus grand de la branche des « autres services marchands ». Par rapport à la croissance du PIB wallon, le surcroît de croissance du PIB bruxellois s'explique aussi par une contribution plus élevée de la valeur ajoutée des « services non marchands » et des « transports et communication » ainsi que par l'absence de contribution négative de l'industrie manufacturière.

## PERSPECTIVES

En Flandre et en Wallonie, l'évolution de la valeur ajoutée de l'ensemble des services marchands aurait, tout comme en 2021, été semblable (respectivement, 5,0% et 5,2%, cf. tableaux 5 et 6). La progression de la valeur ajoutée en volume de la branche « autres services marchands », qui aurait ralenti par rapport à 2021, serait encore restée vive par rapport à sa moyenne de long terme (5,8% en Flandre et 5,6% en Wallonie). La croissance au Nord et au Sud du pays aurait été aussi moins soutenue qu'en 2021 par la branche « commerce et horeca » (croissance de, respectivement, +3,0% et +4,7%). Le ralentissement de la croissance de l'activité tertiaire serait également imputable, en Flandre, au tassement de la croissance de la branche « santé et action sociale » et, en Wallonie, à la stabilisation de l'activité des « services non-marchands ». Du côté de l'industrie, la valeur ajoutée de l'ensemble des branches manufacturières se serait maintenue en Flandre (+0,4%) et aurait légèrement reculé en Wallonie (-1,1%), en raison d'un recul un peu plus prononcé de la valeur ajoutée de la branche « biens intermédiaires » et d'une progression moins vigoureuse de la valeur ajoutée de la branche « biens d'équipement ». Enfin, la croissance de la valeur ajoutée de la « construction » aurait ralenti, par rapport à 2021, dans les deux régions.

### Encadré 1 Hypothèses pour les estimations de l'année 2022

Les comptes régionaux de l'ICN constituent la référence pour les observations de valeur ajoutée, d'emploi et de rémunérations des salariés par région jusqu'à l'année 2021. Pour l'année 2022, l'estimation de ces agrégats s'appuie largement sur des données déjà disponibles auprès de l'ONSS. Ces statistiques, qui peuvent être ventilées par branche d'activité (données définitives) et selon le lieu de travail (données provisoires et estimation propre), couvrent l'ensemble de l'économie.

L'emploi salarié par région pour les 13 branches d'activité identifiées dans les présentes *Perspectives* est ainsi obtenu au départ de l'agrégation des données de l'ONSS pour 38 branches, elles-mêmes préalablement alignées sur les comptes nationaux disponibles dans une version provisoire, pour l'ensemble de l'année 2022.

C'est aussi à partir de cette source que sont dérivées les évolutions de salaire par tête pour l'année 2022 dans les branches d'activité marchande. Les données de l'ONSS sont préalablement alignées sur les concepts qui sont utilisés dans les comptes régionaux (D.1) qui incluent les subventions salariales. Ces dernières sont projetées séparément. Dans la branche « administration publique et enseignement », l'évolution des salaires est en revanche principalement dictée par les évolutions retenues en matière de finances publiques des différentes entités sur la base de données budgétaires.

En ce qui concerne la valeur ajoutée, celle-ci est établie pour 2022 sur la base d'une estimation conjuguant l'évolution du volume (horaire) de travail et une hypothèse relative à l'évolution de la productivité horaire, selon 38 branches par région. Cette estimation est retenue pour les branches d'activité marchande du modèle.

À cette fin, à côté du volume de travail salarié qui est disponible via les chiffres de l'ONSS, nous avons également estimé le volume de travail des indépendants, en appliquant aux nombres d'indépendants, observés dans la comptabilité régionale pour 2021 et issus du modèle pour 2022, l'évolution de la durée moyenne de travail retenue au niveau national.

Quant à l'évolution de la productivité horaire par région, elle est établie, pour chacune des 38 branches d'activité de l'économie, en référence à la croissance nationale issue du modèle HERMES (moyennant une ventilation propre plus fine du volume de travail des indépendants). Cette référence est toutefois modifiée par région, pour tenir compte des différences tendancielle observées au cours des dix dernières années (entre 2012 et 2021), entre régions dans chacune des branches. Deux exceptions cependant : en raison de variations trop volatiles de la productivité horaire par région, la croissance nationale a été retenue directement dans la branche « énergie » et la période retenue pour établir les différences tendancielle entre régions a été limitée aux années 2012-2019 (soit avant la période Covid) dans la branche « commerce et horeca ».

Dans les branches d'activité non marchande, la croissance de la valeur ajoutée est principalement dérivée des observations des rémunérations des salariés (cf. ci-avant).

#### d. Emploi intérieur en 2022

La dynamique forte de l'emploi intérieur observée en 2021 en Flandre et en Wallonie s'est poursuivie en 2022. La croissance de l'emploi intérieur bruxellois, qui était restée en retrait de celle des deux autres régions en 2021, s'est nettement accélérée l'an dernier (pour atteindre +1,8% ou +13 000 personnes). Elle n'est maintenant plus que légèrement inférieure à celle de la Flandre (+2,2% ou +63 400 personnes) et est presque identique à celle de la Wallonie (+1,9% ou +25 000 personnes).

Sur la base des données de l'ONSS évoquées à l'encadré 1, le regain de croissance de l'emploi salarié se serait généralisé à l'ensemble des trois régions, la Flandre enregistrant un taux de croissance de 2,2%, légèrement supérieur à la Wallonie (2,0%) et à Bruxelles (1,8%). L'emploi par branche a évolué de manière relativement symétrique au Nord et au Sud du pays. Ainsi, si les « autres services marchands » ont le plus contribué à la croissance de l'emploi salarié dans ces deux régions, le rythme des créations nettes (respectivement, 3,5% en Flandre et 3,3% en Wallonie) s'est essoufflé par rapport à 2021. En revanche, les créations nettes d'emplois se sont nettement accélérées dans la branche « commerce et horeca », encore très affectée par les mesures de distanciation sociale en 2021. L'emploi salarié flamand a cependant bénéficié l'an dernier d'une croissance plus soutenue qu'en 2021 de la branche « transports et communication » mais aussi de l'industrie manufacturière. Quant à l'emploi salarié en Wallonie, il a plutôt bénéficié de la dynamique dans la construction, qui est restée aussi vive qu'en 2021, de l'accélération de l'emploi dans la branche « santé et action sociale », et, dans une moindre mesure qu'en Flandre, de l'emploi salarié manufacturier. À Bruxelles, la progression de l'emploi salarié découle d'abord de la hausse des effectifs des « autres services marchands », qui s'est encore accélérée l'an dernier, mais aussi, dans une moindre mesure, des créations nettes d'emplois dans le « commerce et horeca » (après deux années consécutives de lourdes pertes) et les « services non-marchands ». Le recul de l'emploi des branches « crédit et assurances » et « construction » a participé à freiner la dynamique du travail salarié bruxellois.

La croissance de l'emploi indépendant devrait avoir été moins élevée en 2022 qu'en 2021, et ce dans les trois régions. En 2022, l'emploi indépendant aurait ainsi progressé de 2,0% en Flandre, de 1,6% à Bruxelles et de 1,2% en Wallonie, une croissance encore largement alimentée par les « autres services marchands », dont la contribution plus faible en Wallonie pénalise le taux de croissance de l'emploi régional, ainsi que par la « construction ».

**Tableau 3 Principaux résultats macroéconomiques de la projection régionale**  
*Taux de croissance en pour cent*

	2020	2021	2022	2023	2024	Moyennes		
						2025-2028	2015-2021	2022-2028
<b>1. Produit intérieur brut en volume</b>								
Royaume	-5,4	6,1	3,2	1,3	1,6	1,4	1,4	1,7
Région de Bruxelles-Capitale	-6,0	6,1	3,5	1,3	1,2	1,1	0,7	1,5
Région flamande	-4,9	6,7	3,3	1,4	1,7	1,6	1,7	1,8
Région wallonne	-6,0	4,8	2,8	0,9	1,5	1,3	1,3	1,5
<b>2. Valeur ajoutée brute en volume</b>								
Royaume	-4,9	5,7	3,2	1,4	1,6	1,5	1,4	1,7
Région de Bruxelles-Capitale	-5,6	5,7	3,6	1,4	1,2	1,2	0,7	1,5
Région flamande	-4,5	6,3	3,3	1,5	1,7	1,7	1,6	1,9
Région wallonne	-5,6	4,4	2,8	1,0	1,5	1,4	1,2	1,5
<b>3. Formation brute de capital fixe en volume (1)</b>								
Royaume	-4,6	4,0	-1,4	4,2	3,2	1,6	2,7	1,8
Région de Bruxelles-Capitale	1,6	-4,1	-0,6	2,6	4,4	2,0	2,3	2,1
Région flamande	-6,5	4,9	-1,4	3,3	3,1	1,9	3,0	1,8
Région wallonne	-4,4	8,4	-2,0	7,9	2,9	0,3	2,6	1,4
<b>4. Emploi intérieur total</b>								
Royaume	0,1	1,9	2,0	1,0	0,9	0,8	1,2	1,0
Région de Bruxelles-Capitale	-0,3	0,9	1,8	0,8	0,5	0,5	0,5	0,7
Région flamande	0,2	2,1	2,2	1,2	1,1	1,0	1,5	1,2
Région wallonne	-0,1	1,9	1,9	0,8	0,8	0,7	1,1	0,9
<b>4 a. Emploi intérieur salarié</b>								
Royaume	-0,3	1,6	2,1	1,0	0,9	0,7	1,1	1,0
Région de Bruxelles-Capitale	-0,4	0,7	1,8	0,8	0,3	0,3	0,3	0,6
Région flamande	-0,3	1,8	2,2	1,2	1,0	0,8	1,3	1,1
Région wallonne	-0,3	1,9	2,0	0,8	0,8	0,6	1,2	0,9
<b>4 b. Emploi intérieur indépendant</b>								
Royaume	1,9	3,0	1,7	1,0	1,4	1,5	1,8	1,5
Région de Bruxelles-Capitale	0,9	2,3	1,6	1,2	1,6	1,6	2,0	1,6
Région flamande	2,6	3,5	2,0	1,2	1,5	1,7	2,2	1,6
Région wallonne	0,9	2,0	1,2	0,6	1,0	1,1	1,1	1,0
<b>5. Productivité réelle par tête (branches d'activité marchande)</b>								
Royaume	-5,5	4,2	1,3	0,3	0,7	0,7	0,1	0,7
Région de Bruxelles-Capitale	-6,1	5,2	2,2	0,7	0,8	0,7	0,3	0,9
Région flamande	-5,0	4,5	1,1	0,3	0,6	0,6	0,2	0,7
Région wallonne	-6,4	2,7	1,2	0,2	0,8	0,7	0,1	0,7
<b>6. Coût salarial réel par tête (branches d'activité marchande) (2)</b>								
Royaume	-4,3	1,9	-1,1	3,8	0,7	0,8	-0,6	1,0
Région de Bruxelles-Capitale	-4,0	2,1	-1,8	4,0	0,2	0,8	-0,8	0,8
Région flamande	-3,9	1,7	-1,1	3,9	0,9	0,9	-0,4	1,0
Région wallonne	-5,6	2,7	-0,5	3,6	0,4	0,8	-0,8	1,0

(1) Hors investissement résidentiel.

(2) Le coût salarial présenté ici, contrairement à celui présenté pour la Belgique au tableau 1, est net des subventions salariales.

### 3.1.2. Perspectives de l'activité économique

La dynamique de reprise économique s'est étiolée au cours du second semestre 2022 en raison du changement rapide de l'environnement international. Grâce à un effet d'acquis de croissance favorable, la croissance du PIB belge a pourtant encore progressé, sur base annuelle, de 3,2%. Parallèlement au ralentissement de l'inflation, la croissance du PIB belge a rebondi au premier trimestre de 2023 et devrait rester assez dynamique le reste de l'année. Toutefois, en raison d'un faible effet d'acquis de croissance, la croissance du PIB belge devrait se limiter, sur base annuelle, à 1,3% en 2023.

Dans ce contexte, la croissance des PIB régionaux s'affaiblirait sensiblement en 2023, s'établissant à 1,4% en Flandre, 1,3% à Bruxelles et seulement 0,9% en Wallonie. L'écart de croissance entre la Flandre et la Wallonie est d'abord imputable à une contribution plus importante au Nord du pays de la branche des « autres services marchands », en raison d'une dynamique de croissance plus forte (+3,1%) qu'en Wallonie (+2,6%) et de son poids plus élevé dans la valeur ajoutée totale flamande. Il s'explique aussi par une création de valeur ajoutée moins forte en Wallonie qu'en Flandre dans la « construction », les « services non-marchands » et la branche « commerce et horeca ». En raison de son faible poids dans le PIB bruxellois, le recul attendu de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière affecterait beaucoup moins la croissance économique bruxelloise, qui verrait par ailleurs la contribution de ses branches « crédit et assurances » et « construction » augmenter par rapport à l'année précédente. Enfin, la contribution des services non marchands à la croissance de la valeur ajoutée serait plus élevée à Bruxelles qu'en Flandre et en Wallonie.

En 2024, l'amélioration attendue de la conjoncture internationale favoriserait un relèvement de la croissance du PIB belge (+1,6%). Cette accélération proviendrait principalement de l'industrie manufacturière dont la croissance de la valeur ajoutée redeviendrait positive, avantageant les économies wallonne et flamande. La croissance des PIB flamand et, davantage encore, wallon s'accélérait pour atteindre, respectivement, 1,7% et 1,5% tandis que celle du PIB bruxellois ralentirait quelque peu pour s'établir à 1,2%.

À moyen terme, les différentes branches d'activité des régions retrouveraient des rythmes plus conformes aux tendances passées. Les « services marchands » considérés dans leur ensemble devraient voir leur valeur ajoutée en volume croître en moyenne de 1,4% par an à Bruxelles, de 1,9% par an en Flandre et de 1,6% par an en Wallonie, largement soutenus par les « autres services marchands ». Au cours de la période 2025-2028, la branche des « autres services marchands » serait la branche la plus dynamique en Flandre et en Wallonie. À Bruxelles, seule la branche « transports et communication » croîtrait un peu plus rapidement. En raison de son poids important, c'est néanmoins la branche « autres services marchands » qui présente partout la plus forte contribution à la croissance régionale du PIB à moyen terme (0,8 pp par an en moyenne en Flandre, 0,6 pp en Wallonie et à Bruxelles) et qui explique une grande part de l'écart de croissance de PIB entre la Flandre et les deux autres régions (cf. tableaux 22 à 24 de l'annexe 7.1).

Le secteur de la « construction » apporterait une contribution à la croissance de la valeur ajoutée régionale identique en Flandre et en Wallonie (0,1 pp par an, 0,0 à Bruxelles). Contrairement à Bruxelles, la Flandre et la Wallonie peuvent en outre compter sur une contribution non négligeable de l'industrie



manufacturière (ce qui ajoute, en moyenne, 0,2 pp au différentiel de croissance de chacune de ces régions avec Bruxelles). Enfin, de façon plus inhabituelle, la Flandre conserverait à moyen terme une croissance plus forte de la valeur ajoutée brute des « services non marchands », qui se traduirait, compte tenu du poids plus faible de cette branche dans la valeur ajoutée totale flamande, par une contribution équivalente à celle des deux autres régions (+0,1 pp ; voir annexe 7.1).

Au total, au cours période 2025-2028, la progression du PIB flamand en volume, soit 1,6% par an en moyenne, demeurerait supérieure à celle des PIB wallon (1,3%) et bruxellois (1,1%).

**Tableau 4 Structure et croissance de la valeur ajoutée brute aux prix de base de la Région de Bruxelles-Capitale**  
*en pour cent*

	Structure à prix courants		Taux de croissance annuel (moyen) (volumes)							
	2021	2028	2020	2021	2022	2023	2024	2025-2028	2015-2021	2022-2028
<b>1. Agriculture</b>	0,0	0,0	22,9	13,8	-3,1	-9,3	1,1	1,4	1,3	-0,9
<b>2. Énergie</b>	2,7	3,4	-25,3	30,7	-1,8	0,0	1,0	1,1	1,4	0,5
<b>3. Industries manufacturières</b>	2,4	2,2	-9,8	3,3	3,9	-0,4	-0,4	-0,8	-3,5	0,0
a. Biens intermédiaires	0,9	0,8	10,4	7,4	3,1	-4,4	-1,8	-2,0	-1,9	-1,6
b. Biens d'équipement	0,7	0,7	6,6	-1,9	8,0	7,7	1,1	-0,1	-1,2	2,3
c. Biens de consommation	0,8	0,7	-33,4	3,9	1,5	-2,1	0,1	0,1	-6,6	-0,1
<b>4. Construction</b>	2,3	2,1	-12,3	-2,3	-2,0	2,4	1,3	1,0	-0,5	0,8
<b>5. Services marchands</b>	73,0	72,6	-6,0	5,6	4,5	1,5	1,4	1,4	0,7	1,8
a. Transports et communication	8,8	8,8	-7,0	5,1	6,6	0,8	1,7	1,9	1,4	2,4
b. Commerce et horeca	8,6	8,4	-23,3	10,1	4,8	0,9	1,1	0,2	-3,3	1,1
c. Crédit et assurances	20,5	19,7	0,9	1,0	0,2	1,0	1,2	1,1	-0,2	1,0
d. Santé et action sociale	4,7	4,3	-11,5	7,5	1,0	1,3	1,5	1,0	0,2	1,1
e. Autres services marchands	30,5	31,4	-3,5	7,4	7,2	2,1	1,6	1,8	2,6	2,6
<b>6. Services non marchands</b>	19,6	19,7	0,3	4,3	1,5	1,4	0,8	0,6	1,1	0,9
<b>7. Total</b>	100,0	100,0	-5,6	5,7	3,6	1,4	1,2	1,2	0,7	1,5

**Tableau 5** Structure et croissance de la valeur ajoutée brute aux prix de base de la Région flamande  
*en pour cent*

	Structure à prix courants		Taux de croissance annuel (moyen) (volumes)							
	2021	2028	2020	2021	2022	2023	2024	2025-2028	2015-2021	2022-2028
<b>1. Agriculture</b>	0,9	0,8	7,4	-3,9	-11,4	-9,6	1,5	1,4	1,5	-2,1
<b>2. Énergie</b>	3,1	3,7	-0,3	15,4	0,3	-0,3	0,7	1,0	1,6	0,7
<b>3. Industries manufacturières</b>	16,5	16,2	-0,7	0,4	0,4	-0,4	1,1	1,4	0,6	0,9
a. Biens intermédiaires	9,1	8,9	5,6	-3,0	-2,3	-3,3	1,2	1,9	1,9	0,4
b. Biens d'équipement	2,6	2,6	-8,7	8,2	6,6	8,3	1,8	0,4	-0,9	2,6
c. Biens de consommation	4,8	4,7	-6,7	2,4	2,2	0,3	0,7	1,0	-0,7	1,0
<b>4. Construction</b>	6,3	6,2	-3,2	0,7	0,2	2,6	2,5	1,7	1,6	1,7
<b>5. Services marchands</b>	61,5	61,5	-6,5	8,7	5,0	2,2	2,0	1,9	2,0	2,4
a. Transports et communication	6,4	6,2	-8,8	6,7	9,6	-0,1	1,8	1,5	1,2	2,4
b. Commerce et horeca	14,2	13,9	-12,3	14,4	3,0	2,1	1,4	1,0	0,5	1,5
c. Crédit et assurances	3,4	3,3	-1,8	-0,7	1,1	1,0	1,6	1,3	2,0	1,3
d. Santé et action sociale	6,6	6,2	-10,2	7,3	2,9	1,4	2,1	1,3	0,6	1,7
e. Autres services marchands	31,0	31,9	-3,0	8,1	5,8	3,1	2,3	2,5	3,3	3,0
<b>6. Services non marchands</b>	11,6	11,6	-1,1	3,1	2,2	1,4	1,0	1,0	0,8	1,2
<b>7. Total</b>	100,0	100,0	-4,5	6,3	3,3	1,5	1,7	1,7	1,6	1,9

**Tableau 6** Structure et croissance de la valeur ajoutée brute aux prix de base de la Région wallonne  
*en pour cent*

	Structure à prix courants		Taux de croissance annuel (moyen) (volumes)							
	2021	2028	2020	2021	2022	2023	2024	2025-2028	2015-2021	2022-2028
<b>1. Agriculture</b>	0,8	0,7	12,5	-3,7	-12,8	-7,2	1,3	1,4	1,8	-2,0
<b>2. Énergie</b>	3,4	4,0	2,8	7,0	-2,1	-0,8	0,7	1,2	1,4	0,4
<b>3. Industries manufacturières</b>	14,5	14,4	-7,7	-8,2	-1,1	-1,2	1,5	1,5	0,0	0,7
a. Biens intermédiaires	9,2	9,1	-5,8	-15,0	-3,2	-2,5	1,5	1,8	1,0	0,4
b. Biens d'équipement	1,8	1,7	-17,6	6,3	3,2	8,9	0,8	0,7	-3,8	2,2
c. Biens de consommation	3,6	3,5	-7,8	4,4	2,4	-2,5	1,8	1,1	0,3	0,8
<b>4. Construction</b>	5,6	5,5	-7,1	5,6	2,2	1,5	2,1	1,1	0,7	1,4
<b>5. Services marchands</b>	56,7	56,8	-7,1	8,4	5,2	1,8	1,8	1,6	1,5	2,2
a. Transports et communication	5,4	5,2	-9,3	6,0	6,7	0,4	2,3	1,3	0,2	2,0
b. Commerce et horeca	12,5	12,7	-10,0	14,7	4,7	1,4	1,6	1,2	1,7	1,8
c. Crédit et assurances	3,2	3,0	-9,0	-2,7	1,8	1,0	0,5	0,7	-2,0	0,9
d. Santé et action sociale	8,4	8,1	-10,4	6,8	5,0	1,1	1,6	1,2	0,1	1,8
e. Autres services marchands	27,2	27,7	-4,0	7,9	5,6	2,6	2,0	2,1	2,7	2,6
<b>6. Services non marchands</b>	19,0	18,5	-0,9	2,8	0,3	0,7	0,8	0,6	1,1	0,6
<b>7. Total</b>	100,0	100,0	-5,6	4,4	2,8	1,0	1,5	1,4	1,2	1,5

### 3.1.3. Perspectives de l'emploi intérieur

Les créations nettes d'emplois devraient nettement ralentir en 2023, sous l'effet du ralentissement conjoncturel et de la poursuite de la hausse de la durée moyenne du travail. La croissance de l'emploi intérieur atteindrait ainsi 0,8% en Wallonie et à Bruxelles mais encore 1,2% en Flandre. La croissance de l'emploi salarié dans la plupart des services marchands devrait rester la plus dynamique dans le Nord du pays, comme en témoignent déjà les acquis de croissance que l'on observe dans les statistiques de

l'ONSS à la fin du premier trimestre. Dans la branche « commerce et horeca » notamment, où l'activité flamande résisterait davantage, la croissance de l'emploi salarié paraît encore vigoureuse (1,7%), alors qu'elle semble nettement affaiblie en Wallonie (0,4%) et négative à Bruxelles (-0,9%). Un écart en faveur de la Flandre apparaît également dans la branche « transports et communication ». Signalons enfin qu'après quatre années consécutives de net recul, l'emploi salarié bruxellois de la branche « construction » devrait repartir à la hausse en 2023 (3,1%).

En 2024, la croissance de l'emploi intérieur total (salarié et indépendant) ralentirait encore quelque peu à Bruxelles (0,5%). La contribution de l'emploi de la branche « administration publique et enseignement », encore élevée en 2023, s'y réduirait en effet sensiblement. Dans les deux autres régions, la progression de l'emploi se stabiliserait, mais la Flandre conserverait une croissance de la branche des « autres services marchands » supérieure, ce qui se répercute sur la croissance totale (1,1% en Flandre, contre 0,8% en Wallonie).

De 2025 à 2028, dans un contexte de croissance économique légèrement affaiblie par rapport à 2024 et d'une augmentation des salaires réels qui dépasse celle des observations récentes et pèse sur l'intensité en emploi de la croissance économique, la progression de l'emploi intérieur total fléchirait très légèrement mais demeurerait assez stable : 0,5% à Bruxelles, 1,0% en Flandre et 0,7% en Wallonie. À moyen terme, l'écart de croissance entre la Flandre et la Wallonie demeure principalement logé dans les « autres services marchands » tandis qu'il se situe plus généralement dans les services marchands vis-à-vis de Bruxelles.

L'emploi total (salarié et indépendant) dans les services marchands afficherait durant cette période un profil de légère accélération dans les trois régions du pays (de 1,4% en Flandre, de 1,1% en Wallonie et de 0,7% à Bruxelles), l'augmentation de la durée du travail s'estompant graduellement. Toutefois, en même temps, l'érosion structurelle de l'emploi manufacturier devrait à nouveau reprendre à partir de 2025 dans les trois régions, l'industrie retrouvant ses gains de productivité tendanciels. Bien que le rythme de recul de l'emploi de l'industrie manufacturière soit plus prononcé à Bruxelles (-1,6% par an en moyenne) qu'en Flandre (-0,3%) et en Wallonie (-0,4%), la contribution négative de cette branche à la croissance de l'emploi total serait identique dans les trois régions, au vu de son poids nettement plus faible dans l'emploi bruxellois. Dans la branche « construction », le rythme de progression de l'emploi, particulièrement soutenu jusqu'alors en Flandre et en Wallonie – notamment en lien avec les impulsions importantes d'investissement – ralentirait également au regard des années 2021-2024.

En outre, bien qu'elle ralentisse dans les trois régions du pays, la croissance de l'emploi non marchand devrait être plus élevée en Flandre (0,5% par an en moyenne au cours de la période 2025-2028) qu'en Wallonie (0,2%) et à Bruxelles (0,1%), compte tenu, principalement, de la poursuite de l'augmentation de l'emploi dans l'enseignement en Communauté flamande. Celle-ci est notamment liée au maintien en territoire positif de la croissance de la population scolaire flamande, alors qu'en Communauté française, cette population tend à décroître dès 2024.

Globalement, les branches « santé et action sociale » et « autres services marchands » conserveraient à moyen terme leur rôle de moteur de la croissance de l'emploi, comme observé dans le passé. Le poids de ces deux branches dans l'emploi continuerait d'ailleurs de croître dans les trois régions du pays jusqu'en 2028. La contribution de la branche « santé et action sociale » est, certes, inférieure à celle des

« autres services marchands », mais elle ne devrait pas baisser au cours de l'horizon de projection. Par rapport à la période précédant la crise Covid (2013-2019) ou par rapport à la période 2015-2021, c'est le fléchissement de la croissance de l'emploi dans les « autres services marchands » qui contribue le plus au ralentissement de la croissance de l'emploi à moyen terme, en particulier en Flandre, même si la perte d'élan est assez généralisée.

Au sein de l'emploi intérieur, la croissance de l'emploi indépendant fléchirait, elle aussi, en 2023, avant de retrouver un peu d'allant par la suite. En comparaison de la croissance particulièrement robuste enregistrée durant la période 2015-2021, le rythme de croissance attendu à Bruxelles (1,6%) et en Flandre (1,7%) au cours de la période 2025-2028 constituerait un repli notable. En Wallonie, la progression plus faible de l'emploi indépendant (1,1% par an) resterait grosso modo dans la lignée des tendances enregistrées depuis la moitié des années 2010.

Dans les trois régions, la croissance totale de l'emploi indépendant resterait encore très largement alimentée par la branche des « autres services marchands » au cours de la période 2025-2028, avec une contribution de 1,2 pp à Bruxelles et en Flandre (malgré une perte de l'ordre de 0,3 pp par rapport aux années 2015-2021), et 0,8 pp en Wallonie. L'apport de la branche « construction » présenterait également un net recul en Flandre tout en restant, dans cette région comme à Bruxelles, le second moteur de la croissance du nombre d'indépendants et la branche où la croissance du nombre d'indépendants resterait la plus vigoureuse. Le nombre d'indépendants dans la branche « santé et action sociale » devrait, à l'inverse, plutôt progresser à partir de 2025 dans les trois régions (mais toujours un peu plus lentement en Wallonie : 1,5% contre 1,7% en Flandre et 1,9% à Bruxelles). Enfin, le recul tendanciel de l'emploi indépendant dans la branche « commerce et horeca » devrait reprendre dès 2022 après une interruption observée en 2021 dans les trois régions (ainsi qu'en 2020 en Flandre). Dans l'agriculture également, le recul de l'emploi indépendant devrait se poursuivre tout au long de la période de projection.

**Tableau 7 Structure et croissance de l'emploi intérieur (salarié et indépendant) de la Région de Bruxelles-Capitale**  
*en pour cent*

	Structure		Taux de croissance annuel (moyen)							
	2021	2028	2020	2021	2022	2023	2024	2025-2028	2015-2021	2022-2028
<b>1. Agriculture</b>	0,0	0,0	0,8	11,9	1,9	-0,2	-0,9	0,6	0,0	0,5
<b>2. Énergie</b>	1,3	1,3	1,5	1,0	-0,5	0,0	0,8	-0,2	0,3	-0,1
<b>3. Industries manufacturières</b>	2,4	2,1	-9,1	-0,3	-0,3	-0,3	-0,9	-1,6	-3,9	-1,1
a. Biens intermédiaires	0,5	0,4	-2,5	2,9	3,0	-0,8	-2,0	-3,8	-5,3	-2,2
b. Biens d'équipement	0,6	0,6	4,3	-0,7	-1,9	1,5	0,7	-1,1	-2,6	-0,6
c. Biens de consommation	1,3	1,1	-16,5	-1,2	-0,8	-1,0	-1,3	-1,0	-4,0	-1,0
<b>4. Construction</b>	2,9	3,0	-1,9	-0,4	-1,6	3,0	1,1	0,9	0,3	0,9
<b>5. Services marchands</b>	66,3	67,1	-0,6	0,8	2,2	0,7	0,6	0,7	0,5	0,9
a. Transports et communication	7,0	6,9	-0,7	2,1	1,8	0,0	-0,1	0,4	0,6	0,5
b. Commerce et horeca	11,7	11,0	-2,9	-3,8	2,3	-1,0	-0,1	-0,5	-1,9	-0,1
c. Crédit et assurances	6,8	6,1	-1,5	-0,8	-1,0	-0,3	-0,8	-1,0	-2,3	-0,8
d. Santé et action sociale	10,5	11,0	1,2	2,4	0,4	1,0	1,6	1,8	1,9	1,4
e. Autres services marchands	30,3	32,0	0,0	2,3	3,5	1,5	1,0	1,2	1,7	1,5
<b>6. Services non marchands</b>	27,0	26,6	1,5	1,3	1,6	1,1	0,3	0,1	1,0	0,5
<b>7. Total</b>	100,0	100,0	-0,3	0,9	1,8	0,8	0,5	0,5	0,5	0,7

**Tableau 8 Structure et croissance de l'emploi intérieur (salarié et indépendant) de la Région flamande**  
*en pour cent*

	Structure		Taux de croissance annuel (moyen)							
	2021	2028	2020	2021	2022	2023	2024	2025-2028	2015-2021	2022-2028
<b>1. Agriculture</b>	1,4	1,3	1,2	2,0	0,2	-0,4	-1,3	-0,1	0,4	-0,3
<b>2. Énergie</b>	1,1	1,0	2,5	0,7	-0,2	0,5	0,1	-0,1	0,7	0,0
<b>3. Industries manufacturières</b>	12,1	11,3	-0,6	0,7	1,7	0,5	0,5	-0,3	0,0	0,2
a. Biens intermédiaires	4,7	4,3	0,5	1,2	2,0	0,1	0,0	-0,6	0,3	0,0
b. Biens d'équipement	2,3	2,2	-2,0	-0,1	1,8	1,8	1,7	-0,6	-1,3	0,4
c. Biens de consommation	5,0	4,8	-1,0	0,6	1,3	0,2	0,4	0,1	0,3	0,3
<b>4. Construction</b>	6,5	6,5	2,6	3,2	1,5	1,6	1,4	1,1	1,9	1,3
<b>5. Services marchands</b>	63,8	65,4	0,0	2,3	2,6	1,4	1,4	1,4	1,9	1,5
a. Transports et communication	5,8	5,8	0,3	1,3	3,0	1,6	0,9	0,6	1,3	1,1
b. Commerce et horeca	15,3	14,8	-1,2	0,8	2,6	1,3	0,7	0,0	0,3	0,7
c. Crédit et assurances	1,6	1,4	-1,5	-1,5	-1,7	-0,8	-0,2	-0,6	-0,9	-0,8
d. Santé et action sociale	13,3	13,9	1,6	1,5	1,5	1,4	1,8	1,9	2,1	1,8
e. Autres services marchands	27,8	29,6	-0,1	4,0	3,2	1,5	1,7	2,1	3,1	2,1
<b>6. Services non marchands</b>	15,0	14,5	0,8	1,9	1,4	0,9	0,6	0,5	1,0	0,7
<b>7. Total</b>	100,0	100,0	0,2	2,1	2,2	1,2	1,1	1,0	1,5	1,2

**Tableau 9 Structure et croissance de l'emploi intérieur (salarié et indépendant) de la Région wallonne en pour cent**

	Structure		Taux de croissance annuel (moyen)							
	2021	2028	2020	2021	2022	2023	2024	2025-2028	2015-2021	2022-2028
<b>1. Agriculture</b>	1,4	1,2	-0,1	0,1	0,0	-1,9	-0,6	-0,4	-0,1	-0,6
<b>2. Énergie</b>	1,2	1,2	1,3	0,6	0,7	2,1	0,2	0,1	0,8	0,5
<b>3. Industries manufacturières</b>	10,0	9,4	-1,3	0,2	1,1	0,7	0,4	-0,4	0,1	0,1
a. Biens intermédiaires	4,8	4,4	-0,1	0,2	0,3	0,6	0,4	-0,8	0,4	-0,3
b. Biens d'équipement	1,4	1,3	-3,6	-2,2	-0,8	2,8	1,1	-0,8	-2,9	0,0
c. Biens de consommation	3,8	3,7	-1,8	1,1	2,6	0,2	0,3	0,3	1,0	0,6
<b>4. Construction</b>	6,5	6,5	0,5	2,4	2,4	1,0	0,9	0,4	0,4	0,9
<b>5. Services marchands</b>	59,9	61,3	-0,3	2,4	2,3	0,9	1,0	1,1	1,5	1,2
a. Transports et communication	5,2	5,0	0,1	1,7	0,3	-0,4	0,5	0,3	0,7	0,3
b. Commerce et horeca	15,5	15,2	-1,5	1,0	3,1	0,0	0,6	0,1	0,5	0,6
c. Crédit et assurances	1,4	1,2	-3,9	-2,0	-1,0	-1,2	-0,5	-0,6	-1,6	-0,7
d. Santé et action sociale	15,1	16,1	1,2	1,6	2,1	1,4	1,5	1,9	2,1	1,8
e. Autres services marchands	22,7	23,9	-0,2	4,3	2,6	1,5	1,2	1,5	2,2	1,6
<b>6. Services non marchands</b>	21,0	20,3	0,6	1,4	1,1	0,6	0,4	0,2	1,0	0,4
<b>7. Total</b>	100,0	100,0	-0,1	1,9	1,9	0,8	0,8	0,7	1,1	0,9

### 3.1.4. Productivité et salaires

Au cours de la période 2022-2028, la croissance de la productivité réelle par tête dans les branches d'activité marchande atteindrait, en moyenne, 0,7% par an en Flandre et en Wallonie et 0,9% à Bruxelles (cf. tableau 3).

Rappelons qu'en 2020, l'impact de l'épidémie de Covid-19 sur le nombre d'emplois a été largement amorti, la crise se traduisant donc par une chute de la productivité horaire et de la durée moyenne du travail. La reprise économique en 2021 s'est ensuite logiquement manifestée par une nette remontée de la productivité par tête. Comme l'activité se redresse toutefois plus tardivement dans plusieurs branches marchandes à Bruxelles que dans les deux autres régions, ce mouvement de rattrapage s'y prolonge davantage, favorisant l'évolution de la productivité agrégée bruxelloise au cours des années 2022 (2,2%) et 2023 (0,7%). En 2022, notamment, la reprise encore très vigoureuse du volume horaire de travail dans les branches « autres services marchands » et « commerce et horeca » contribue davantage à la poursuite du redressement de la productivité par tête à Bruxelles, tandis que cette progression est déjà atténuée dans les deux autres régions. À l'inverse, tant en 2022 qu'en 2023, les gains de productivité en Flandre et en Wallonie pâtissent de la dégradation de la conjoncture internationale qui pèse sur la valeur ajoutée industrielle sans toutefois provoquer de recul de l'emploi. Après avoir encore enregistré des gains notables de productivité en 2022 (1,1% en Flandre et 1,2% en Wallonie), les deux régions voient ainsi la croissance de leur productivité se réduire sensiblement en 2023 (respectivement 0,3% et 0,2%).

En 2024, le raffermissement de l'activité devrait se traduire par un redressement progressif des gains de productivité dans l'industrie manufacturière, soutenant à nouveau la croissance d'ensemble des

branches marchandes, en particulier en Flandre et en Wallonie. Globalement, la reprise serait légèrement plus intensive en emploi en Flandre, tant dans l'industrie manufacturière que dans les services marchands, de sorte que l'augmentation de la productivité resterait limitée à 0,6% en Flandre contre 0,8% à Bruxelles et en Wallonie.

Durant la période 2025-2028, les gains de productivité annuels se stabilisent, à des rythmes quasiment identiques entre régions : de l'ordre de 0,7% à Bruxelles et en Wallonie et de 0,6% en Flandre.

D'un côté, on observe un affaïssement des gains de productivité dans les services marchands en Flandre et en Wallonie en raison du poids croissant de l'emploi des branches « santé et action sociale » et « autres services marchands » et du léger repli des gains de productivité au sein de ces deux branches. À Bruxelles, ce fléchissement est compensé par l'importance des gains de productivité enregistrés dans la branche « crédit et assurances » dont le processus de rationalisation en termes d'emploi se poursuit.

D'un autre côté, contrairement au passé récent (2018-2021) et aux premières années de la projection (2022-2023), qui ont vu la productivité manufacturière reculer à plusieurs reprises, l'industrie devrait retrouver des rythmes de croissance de la productivité plus élevés à partir de 2025, plus conformes à ce que l'on observait traditionnellement dans ces branches plus capitalistiques et plus ouvertes à la concurrence internationale. Cet effet joue davantage en Flandre et en Wallonie.

Cette convergence des taux de croissance de la productivité entre régions entre 2025 et 2028 est synonyme, en Flandre, d'un retour aux rythmes de progression globalement enregistrés avant la crise Covid (2013-2019). Pour la Wallonie, il s'agirait cependant d'un amoindrissement, ces derniers ayant été portés par des évolutions exceptionnelles – au cours des années 2014, 2018 et 2019 – dans la branche des « biens intermédiaires », peu liées au contexte économique général et que nous ne reproduisons pas en projection. À Bruxelles, ce scénario 2025-2028 équivaut à un redressement par rapport à la même période 2013-2019, qui provient principalement du regain de productivité au sein de la branche « crédit et assurances ».

À moyen terme, les branches « crédit et assurances » et « transports et communication » retrouvent leur rôle moteur dans la croissance de la productivité bruxelloise. Comme par le passé, les industries manufacturières constitueraient à nouveau une source importante de croissance de la productivité en Flandre et en Wallonie.

L'évolution des gains de productivité projetés est à mettre en parallèle avec la progression attendue des coûts salariaux réels.

En 2020, en raison de la diminution de l'activité et de la réduction du temps de travail qui en a découlé, les coûts salariaux réels par tête dans les branches d'activité marchande se sont nettement repliés : -5,6% en Wallonie, -4,0% à Bruxelles et -3,9% en Flandre, dans la région où le recours au mécanisme élargi de chômage temporaire s'est avéré le moins fort. La durée moyenne du travail demeurant encore relativement faible en 2021, les derniers comptes régionaux confirment un rebond encore très partiel des rémunérations par tête au cours de l'année, selon un ordre logiquement inversé dans les trois régions (en termes réels, 2,7% en Wallonie, 2,1% à Bruxelles et 1,7% en Flandre). Les observations de l'ONSS (cf.

encadré 1) conjuguées aux comptes nationaux font apparaître la poursuite de ce redressement des rémunérations par tête en 2022, du moins en termes nominaux. En effet, l'année dernière, la forte poussée de l'inflation, encore insuffisamment compensée par les indexations, a provoqué la baisse des coûts salariaux dans les branches d'activité marchande des trois régions du pays en termes réels. Cette baisse équivaut à la moyenne nationale en Flandre (-1,1%) où la progression relativement plus forte des salaires dans l'industrie est compensée par une diminution plus marquée dans les branches « autres services marchands » et « transports et communication ». Le recul s'est avéré moindre en Wallonie (-0,5%) où les observations montrent une résistance des salaires dans la branche « autres services marchands » liée notamment à une remontée plus rapide de la durée moyenne de travail. La diminution est, à l'inverse, plus accentuée à Bruxelles (-1,8%), un écart observé dans toutes les branches de services marchands et particulièrement marqué dans les branches « commerce et horeca » et « santé et action sociale ». Globalement, si les évolutions sont apparues différentes d'une année à l'autre entre régions durant cette période marquée par la crise sanitaire et la reprise qui a suivi, on note que le repli des salaires par tête en termes réels s'est finalement avéré très proche en moyenne entre régions au cours des années 2020-2022 (-1,2% à Bruxelles et en Wallonie, -1,1% en Flandre).

En 2023, la croissance nominale du coût salarial par tête dans les branches d'activité marchande devrait toutefois s'accélérer en Flandre et à Bruxelles et rester élevée en Wallonie (pour atteindre une augmentation de 7,5% à 7,9% selon la région). En dépit d'une augmentation très limitée des salaires bruts horaires avant indexation, en vertu de la loi sur la norme salariale et des accords sociaux conclus, les rémunérations devraient essentiellement progresser du fait de l'indexation, et, dans une moindre mesure, de la poursuite de la hausse de la durée du travail. Cette augmentation se produit alors que l'inflation recule au cours de l'année 2023, générant, au contraire de l'année précédente, une hausse des rémunérations réelles par tête. Celle-ci se déclinerait régionalement en une hausse de 4,0% dans les branches marchandes bruxelloises, de 3,9% dans celles de Flandre et de 3,6% dans les mêmes branches en Wallonie.

En 2024 et en 2025, les indexations demeurent relativement importantes (respectivement 2,8% puis 2,3%), bien que sans commune mesure avec celles enregistrées en 2023. Elles constituent à nouveau le facteur déterminant de la progression des salaires par tête. En 2024, l'indexation s'établit toutefois à un niveau inférieur à la croissance des prix à la consommation et, suivant la norme salariale, la hausse des salaires bruts avant indexation reste proche de zéro. Dès lors, les salaires réels par tête augmentent peu, s'appuyant principalement sur l'orientation toujours positive de la durée moyenne du travail, qui profite notamment d'un contexte économique plus favorable qu'en 2023, en Wallonie et en Flandre du moins. Ceci se traduit dans la projection pour 2024 par une hausse du coût salarial réel par tête dans les branches d'activité marchande de 0,9% en Flandre, de 0,4% en Wallonie et de 0,2% à Bruxelles. En 2025, l'indexation dépasse cette fois l'inflation donnant une nouvelle impulsion aux salaires réels enregistrés par tête. En outre, les salaires bruts horaires hors indexation augmenteraient alors davantage en fonction de la productivité et l'augmentation de la durée du temps de travail soutiendrait encore quelque peu l'évolution des salaires par tête. Dès lors, on s'attend à un rebond des coûts salariaux réels par tête dans les trois régions, de l'ordre de 1,0% à Bruxelles, de 1,4% en Flandre et de 1,3% en Wallonie.

Au cours de la période 2026-2028, la croissance des salaires par tête dans les branches marchandes s'alignerait pratiquement sur la croissance de la productivité, et ce, dans les trois régions du pays (0,7% en



Flandre et à Bruxelles ; 0,6% en Wallonie). Enfin, notons que sur l'ensemble de la période 2022-2028, l'augmentation réelle des salaires surpasserait celle de la productivité en Flandre (+0,3 pp) et en Wallonie (+0,3 pp) mais demeurerait inférieure à cette dernière à Bruxelles (-0,1 pp).

Quelle que soit la région, ces perspectives d'évolution des salaires tranchent sensiblement avec les évolutions constatées au cours des années récentes (par exemple durant la période 2015-2021, cf. tableau 3) et même durant les années qui ont précédé la crise Covid. Durant la période 2013-2019, les rémunérations réelles par tête dans les branches d'activité marchande étaient demeurées stables en Flandre (0,0% par an en moyenne) et avaient reculé en Wallonie (-0,1%) et à Bruxelles (-0,5%). L'inflation plus faible, mais aussi les mesures de saut d'index, de baisses de charges et de gel temporaire des salaires réels avaient alors contribué à cette modération salariale, participant aussi à l'évolution relativement lente des revenus des ménages (cf. chapitre 4).

L'accélération salariale attendue sur l'horizon de projection, et notamment de 2025 à 2028 par rapport à la période 2013-2019, est généralisée à l'ensemble des branches marchandes dans chaque région. A contrario, la croissance attendue des salaires par tête dans les services non marchands (de l'ordre de 0,3 à 0,4% l'an) serait, dans chacune des régions, à la fois plus lente que dans les autres branches d'activité (hormis la branche « santé et action sociale » où elle atteindrait également un rythme de l'ordre de 0,3% dans les trois régions en moyenne à partir de 2025) et plus lente que durant la période 2013-2019 (de 0,1 pp en Wallonie, 0,2 pp en Flandre et 0,3 pp à Bruxelles). Dans les branches d'activité marchande, c'est dans les diverses branches de services que l'augmentation plus rapide des salaires par tête se ferait le plus ressentir. La croissance annuelle y gagnerait environ 1,0 point de croissance par rapport à la situation qui prévalait de 2013 à 2019 (+0,9 pp en Flandre et +1,2 pp à Bruxelles et en Wallonie). Par rapport à la même période, l'accélération des salaires serait moins prononcée dans l'industrie, tant en Flandre qu'en Wallonie, de sorte que la croissance des salaires par tête aurait tendance à converger aux environs de 0,9% par an entre les deux secteurs (à peine plus dans l'industrie manufacturière en Flandre, avec 1,0%). Dans les trois régions, la comparaison de la croissance des salaires à celle de la productivité resterait néanmoins globalement à l'avantage de la productivité dans l'industrie manufacturière de 2025 à 2028. À l'inverse, la croissance des salaires dépasserait celle de la productivité dans les branches de services marchands, hormis dans la branche « crédit et assurances » qui engrangerait encore d'importants gains de productivité dans les trois régions et dans la branche « transports et communication » à Bruxelles.

### 3.1.5. Formation brute de capital fixe

Par nature, la formation brute de capital fixe est une variable nettement plus volatile que les autres agrégats macroéconomiques. À cela s'ajoute, ces dernières années, l'une ou l'autre opérations exceptionnelles dans certaines branches d'activité qui se traduisent par de véritables soubresauts, ce qui tend à compliquer l'analyse année par année au niveau régional.

Par ailleurs, les différents plans de relance régionaux concentrent les investissements publics et les aides à l'investissement pour les entreprises et les particuliers sur quelques années. C'est pourquoi, dans la suite, nous commenterons les résultats le plus souvent en moyennes de périodes. De plus, nous ferons abstraction des investissements en logements des ménages comme présenté au tableau 3.

En 2021, l'investissement aurait nettement rebondi tant en Flandre (+4,9% en volume) qu'en Wallonie (+8,4%) après le fort recul en 2020 lors de la crise Covid (voir tableau 3). Cela n'aurait pas été le cas à Bruxelles en raison de l'effet de contrecoup d'une hausse exceptionnelle dans les services financiers l'année précédente et de la poursuite de la forte baisse de l'investissement dans la branche « commerce et horeca ».

Sur l'ensemble de la période de projection 2022-2028, on assisterait à une évolution du volume des investissements plus lente que celle observée sur 2015-2021 (et encore nettement plus lente que pendant la période pré-Covid 2014-2019) : 2,1% (contre 2,3% sur 2015-2021) à Bruxelles, 1,8% (contre 3,0%) en Flandre et 1,4% (contre 2,6%) en Wallonie. En début de période (2022-2023), le climat d'incertitude, la nette remontée des taux d'intérêt de long terme et le durcissement des conditions d'accès au crédit bancaire freinent l'investissement. En outre, la rentabilité des entreprises est affectée par l'augmentation des coûts salariaux, ce qui limite leur capacité d'autofinancement. Toutefois, la confiance des chefs d'entreprise s'est redressée cette année, les investissements sont soutenus par les différents plans de relance et les investissements d'Elia dans le réseau électrique augmentent progressivement.

Le différentiel de croissance favorable à Bruxelles s'expliquerait par la projection de croissance très soutenue des investissements de la branche « administration publique et enseignement » (voir plus loin), dont le poids dans le total de l'investissement hors logements est relativement plus important à Bruxelles (soit 13% en 2021 contre 8% en Flandre et 10% en Wallonie)<sup>11</sup>.

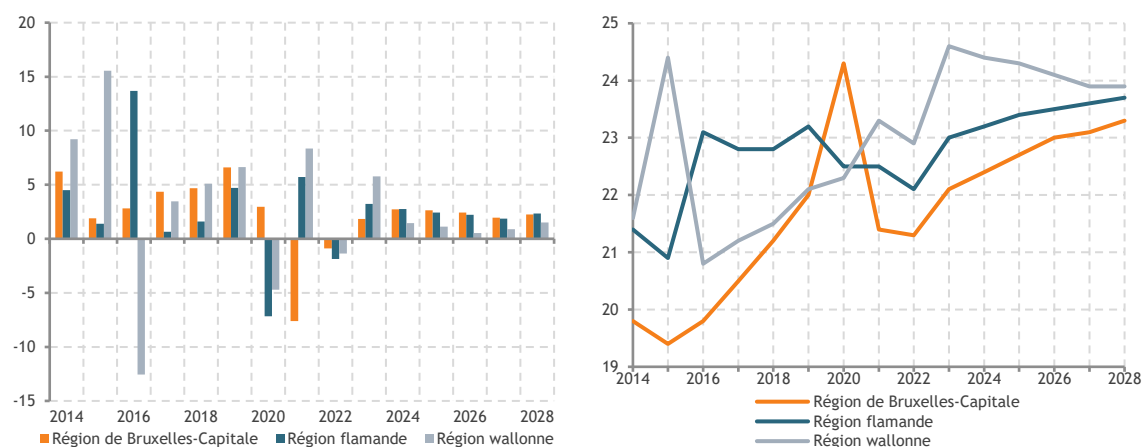
En ce qui concerne l'ensemble des branches d'activité marchande (soit l'ensemble de l'économie hors « administration publique et enseignement »), la croissance annuelle de l'investissement sur la période 2022-2028 s'élèverait à 1,8% en Région bruxelloise, 1,9% en Flandre et 1,4% en Wallonie.

En 2024, les investissements des entreprises continuent d'être portés par les plans de relance, le développement du réseau à haute tension et une légère amélioration de la rentabilité.

---

<sup>11</sup> Les investissements de la branche d'activité « administration publique et enseignement » ne correspondent pas au concept d'investissements du secteur public (S.13). Hormis les investissements de l'enseignement privé, tous les investissements de la branche « administration publique et enseignement » sont des investissements du secteur public. On retrouve toutefois aussi des investissements du secteur public dans la branche « transports et communication ». Dans les autres branches, la part des investissements du secteur public est soit nulle, soit vraiment très faible. Le niveau des investissements du secteur public de chacune des régions est donc supérieur à celui des investissements de la branche « administration publique et enseignement » de chacune des régions car il reprend aussi la partie publique des investissements de la branche « transports et communication ». Ces derniers peuvent atteindre des montants importants certaines années, recouvrant notamment les investissements d'Infrabel ou de la liaison « Oosterweel » en Flandre. Ainsi, le secteur public représentait en 2021, selon nos estimations, environ 21% du total de l'investissement hors logements à Bruxelles, 12% en Flandre et 15% en Wallonie.

**Graphique 1 Investissements dans les branches d'activité marchande : taux de croissance en volume (à gauche) et taux d'investissement à prix courants (1)**  
En pourcent



(1) En pourcent de la valeur ajoutée nominale des branches d'activité marchande.

Lors de la période 2025-2028, la croissance des perspectives de débouchés se redresserait, de même que la rentabilité des entreprises belges. Le taux d'investissement des entreprises continuerait alors de croître légèrement en Flandre et en Région bruxelloise (graphique 1) tandis qu'il se stabiliserait en fin de période en Wallonie après la plus forte hausse de 2023 (grâce au soutien de l'investissement privé prévu dans le plan de relance de cette région qui, rapporté à la taille de l'économie régionale, est proportionnellement plus important que les plans de relance flamand et bruxellois).

En Flandre et Wallonie, les « autres services marchands », l'industrie manufacturière dans son ensemble et le « commerce et horeca » seraient, par ordre décroissant, les groupes d'activité qui contribueraient le plus à la croissance de la formation brute de capital fixe sur la période de projection 2022-2028. Ceci s'expliquerait non seulement par leur poids important dans le total de l'investissement marchand non résidentiel (soit près des deux tiers) dans les deux régions mais également par une progression relativement forte du volume d'investissement dans les branches de services citées. En Région bruxelloise, les « autres services marchands », la branche « énergie » et le « crédit et assurances » – qui représentent également près des deux tiers de l'investissement marchand régional – contribueraient le plus à la formation brute de capital fixe sur toute la période de projection.

Si l'on s'intéresse maintenant spécifiquement aux investissements de la branche « administration publique et enseignement », rappelons tout d'abord qu'au cours de la période 2014-2019, ils avaient progressé de façon soutenue à Bruxelles et en Flandre (en volume, de 3,1% par an en moyenne au cours de cette période) alors qu'en Wallonie, leur niveau avait stagné (0,3%).

On constate ensuite que l'impact de la crise sanitaire a été moins important sur les investissements de la branche « administration publique et enseignement » (recul, en termes réels, de 1,4% en 2020 au niveau national) que sur ceux des branches d'activité marchande (-4,9%). Au niveau régional, les disparités ont été grandes puisqu'en 2020, les investissements de la branche « administration publique et enseignement » se sont fortement repliés à Bruxelles (recul en volume de 9,6%) et, dans une moindre mesure, en Wallonie (-2,0%) tandis qu'ils ont conservé une croissance positive en Flandre (1,9%), portés

notamment dans cette région par les investissements de la Communauté flamande et du pouvoir fédéral. Les investissements des Régions de Bruxelles-Capitale et wallonne ont, par contre, reculé, tout comme ceux des pouvoirs locaux.

En 2021, un rattrapage aurait été de mise pour les investissements de la branche « administration publique et enseignement » bruxelloise (croissance en volume de 28,0%) et wallons (8,9%), tandis qu'un recul aurait été observé côté flamand (-3,3%). Les investissements des Régions de Bruxelles-Capitale et wallonne auraient en effet enregistré un important rebond, tout comme ceux de la Communauté française. Les investissements de la Communauté flamande, aussi, auraient enregistré une nette hausse mais largement localisée dans la branche « transports et communication », et donc relativement moins dans la branche « administration publique et enseignement ». Les investissements flamands auraient également été largement pénalisés par le recul des investissements des pouvoirs locaux. Enfin, les investissements du pouvoir fédéral ont enregistré une forte hausse (notamment suite à l'acquisition de bâtiments par la Régie des bâtiments), qui pèse relativement davantage sur les chiffres bruxellois que flamands et wallons.

En 2022, la progression en volume des investissements de la branche « administration publique et enseignement » aurait été la plus dynamique en Flandre (+3,7%) suivie de Bruxelles (+1,3%). Un important recul aurait, par contre, été observé en Wallonie (-7,7%). Les trois régions auraient bénéficié de l'augmentation des investissements des pouvoirs locaux et pâti de la diminution des investissements du pouvoir fédéral. Du côté des entités fédérées, les investissements de la Région de Bruxelles-Capitale auraient diminué suite à la baisse des investissements dans les tunnels de cette Région. Les investissements de la Communauté française et, bien davantage encore, ceux de la Région wallonne auraient été en baisse (en termes réels) à l'inverse de ceux de la Communauté flamande en très nette hausse. Cette dernière aurait également soutenu les investissements à Bruxelles, une partie des investissements de la Communauté flamande étant en effet localisée sur le territoire bruxellois.

En 2023 et 2024, les investissements de la branche « administration publique et enseignement » des trois régions devraient afficher une croissance très soutenue (croissance annuelle moyenne en volume de 11,2% à Bruxelles, 5,3% en Flandre et 21,0% en Wallonie). La progression des investissements publics est en effet portée par les différents plans de relance (fédéral, régionaux (Plan Vlaamse Veerkracht pour la Communauté flamande et Plan de relance de la Wallonie pour la Région wallonne), financés par la Facilité européenne pour la reprise et la résilience (RRF) ou sur fonds propres)<sup>12</sup>. De plus, les investissements des pouvoirs locaux sont en nette progression à l'approche des élections communales de 2024. Soulignons également la forte augmentation des investissements du pouvoir fédéral, tirés à la hausse principalement par les investissements de la Défense (mise en œuvre des visions stratégiques, dont le Plan STAR). Enfin, notons qu'une importante partie de la hausse des investissements de la Communauté flamande en 2023 concerne la branche « transports et communication » (investissements dans la liaison Oosterweel, de De Lijn et dans divers types d'infrastructures) et non celle de « administration publique et enseignement » discutée ici.

---

<sup>12</sup> Signalons que, contrairement à ce qui avait été budgété initialement, les montants dépensés en 2021 et 2022 dans le cadre des plans de relance ont été assez limités, et en tous cas inférieurs à ce qui avait été prévu.

Au cours de la période 2025-2028, les investissements de la branche « administration publique et enseignement » seraient largement orientés à la baisse, principalement en raison de la diminution des investissements des pouvoirs locaux après les élections communales de 2024. Hormis la hausse des investissements de la Communauté française dans les bâtiments scolaires, les investissements des Régions et Communautés n'enregistrent plus de nouvelle impulsion importante, voire sont en recul en raison de la fin des plans de relance à l'horizon 2026-2027. Seuls les investissements du pouvoir fédéral, soutenus par le déploiement du plan STAR de la Défense et par le relèvement des investissements d'Infrabel à la suite d'un financement complémentaire, afficheraient encore une hausse significative en 2025 et en 2026. Ces différentes évolutions se traduisent, au niveau régional, par une croissance annuelle moyenne des investissements en volume de la branche « administration publique et enseignement » de 0,3% à Bruxelles, -1,1% en Flandre et -5,5% en Wallonie (cette dernière région enregistrant le contrecoup des taux de croissance élevés de 2023-2024).

## 3.2. Marché du travail

Les résultats relatifs à l'emploi intérieur régional ont déjà été présentés à la section 3.1, dans le cadre de l'optique production régionale. Les autres éléments – démographie et offre de travail, navetteurs et travailleurs frontaliers, population active occupée, taux d'emploi, chômage et taux de chômage – sont traités dans la présente section.

### 3.2.1. Démographie et offre de travail

#### Population d'âge actif

Au niveau national, la croissance de la population d'âge actif est restée pratiquement constante au cours des années 2020-2021. Elle a cependant fléchi à Bruxelles, passant de 1,04% en 2019 à 0,57% en 2021<sup>13</sup>, tandis qu'elle s'est légèrement renforcée en Flandre (de 0,22% à 0,26%) ainsi qu'en Wallonie (de 0,00% à 0,12%). Cette évolution s'explique par un recul – limité – du solde migratoire international d'âge actif à Bruxelles, mais, surtout, par la forte augmentation, observée après la crise sanitaire, de la migration de personnes en âge de travailler au départ de Bruxelles, vers les deux autres régions.

L'arrivée en 2022 des réfugiés ukrainiens a eu pour effet de doubler la croissance de la population belge d'âge actif, laquelle est passée de 0,25% en 2021 à 0,53% en 2022<sup>14</sup>. Les réfugiés ont contribué à cette croissance à hauteur de 0,26 point de pourcentage (pp). Leur contribution à la croissance a été sensiblement plus élevée à Bruxelles (0,47 pp) qu'en Flandre (0,28 pp) et en Wallonie (0,17 pp) et a entraîné une accélération de la croissance de la population d'âge actif dans les trois régions (0,99% à Bruxelles, 0,58% en Flandre et 0,26% en Wallonie). Si l'on exclut l'impact des réfugiés, la croissance de la population d'âge actif en 2022 telle qu'estimée dans les perspectives démographiques serait restée pratiquement stable : léger affaiblissement à Bruxelles (-0,05 pp) et en Wallonie (-0,03 pp), léger renforcement en Flandre (+0,05 pp)<sup>15</sup>.

En 2023, les réfugiés continuent de contribuer (en moyenne annuelle) à peu près de la même façon à la croissance de la population d'âge actif. Le fait que cette croissance ralentisse néanmoins légèrement (à 0,92% à Bruxelles, 0,50% en Flandre et 0,14% en Wallonie) s'explique principalement par la moindre contribution de la migration internationale (en dehors des réfugiés ukrainiens) dans les trois régions.

<sup>13</sup> Sauf indication contraire, tous les chiffres de population cités dans cette section doivent être interprétés comme des moyennes annuelles.

<sup>14</sup> La situation de la population au 1<sup>er</sup> janvier 2022 est une observation, alors que celle au 1<sup>er</sup> janvier 2023 est une projection basée sur les « Perspectives démographiques 2022-2070 » de janvier 2023, Bureau fédéral du Plan et Statbel. Les chiffres de la population pour 2022 présentés dans ces perspectives régionales sont la moyenne arithmétique de ces deux situations et ne sont donc que partiellement observés. Statbel a depuis lors publié de nouveaux chiffres pour la situation au 1<sup>er</sup> janvier 2023, qui sont plus élevés que ceux présentés dans les Perspectives démographiques (+13 900 personnes, avec un impact de 0,09 pp sur le taux de croissance annuel moyen pour 2022 et un effet d'acquis de croissance identique sur le taux de croissance pour 2023).

<sup>15</sup> L'observation de Statbel au 1<sup>er</sup> janvier 2023 est plus élevée pour la Flandre (+8 400 personnes) ainsi que pour Bruxelles (+5 600 personnes), et marginalement plus basse pour la Wallonie (-100 personnes), avec un impact de 0,10 pp sur le taux de croissance annuel moyen en Flandre et de 0,34 pp à Bruxelles. Dans ces deux régions, la croissance de l'année dernière a donc été plus élevée que les estimations données dans les Perspectives démographiques et elle a enregistré une accélération, même si l'on ne tient pas compte de la venue des réfugiés.

Les Perspectives démographiques tablent sur un retour partiel des réfugiés ukrainiens au pays, mais supposent également que ceux qui choisissent de rester en Belgique optent pour le regroupement familial. En net, ces hypothèses se traduisent par une contribution légèrement négative des réfugiés à la croissance de la population belge d'âge actif en 2024-2025 (-0,06 pp par an en moyenne), laquelle est, de nouveau, plus prononcée à Bruxelles (-0,13 pp par an) qu'en Flandre (-0,06 pp par an) et en Wallonie (-0,04 pp par an). Cela n'empêche pas que, dans le cadre des hypothèses actuelles, l'impact positif des réfugiés sur le niveau de la population d'âge actif se maintient à moyen terme (en 2028 : +0,54 pp à Bruxelles, +0,40 pp en Flandre et +0,24 pp en Wallonie).

Après l'accélération temporaire des années 2022-2023, la croissance de la population belge d'âge actif retombe à 0,06% en 2024 et devient même légèrement négative en 2028 (-0,05%). Son évolution est alors déterminée par les déterminants plus structurels qui sous-tendent la projection de la population. Ainsi, l'évolution naturelle<sup>16</sup> de la population d'âge actif est, depuis un certain temps déjà, négative. Cette tendance va encore quelque peu se renforcer à moyen terme. Le solde migratoire international de la population d'âge actif – qui, lui-même, devrait quelque peu reculer – n'est plus suffisant pour compenser cette évolution négative. Par conséquent, au cours de la période 2024-2028, la population belge d'âge actif s'accroît encore à peine (+0,01% par an en moyenne).

Comme cela a généralement été le cas par le passé, la migration internationale contribue, en projection, beaucoup plus à la croissance de la population d'âge actif à Bruxelles (1,10 pp par an au cours de la période 2024-2028) qu'en Flandre (0,27 pp) et en Wallonie (0,15 pp). Par contre, et comme par le passé également, les migrations internes freinent la croissance de la population d'âge actif bruxelloise (de -1,28 pp par an, en moyenne, au cours de la période 2024-2028), tandis qu'elles soutiennent la croissance des populations flamande et wallonne (de, respectivement, 0,21 pp et 0,07 pp par an). Par conséquent, la contribution de l'ensemble des mouvements migratoires à la croissance est plus élevée en Flandre (0,48 pp par an) qu'en Wallonie (0,22 pp) et devient négative à Bruxelles (-0,18 pp).

En revanche, l'évolution naturelle continue de soutenir la croissance de la population d'âge actif à Bruxelles (contribution à la croissance de 0,29 pp par an au cours de la période 2024-2028) mais la freine de plus en plus en Flandre (-0,42 pp) et en Wallonie (-0,34 pp). Ceci s'explique par la structure d'âge plus jeune de la population bruxelloise, qui assure un meilleur équilibre entre la taille des cohortes entrantes à 15 ans et celle des cohortes sortantes à 65 ans. Au total, au cours de la période 2024-2028, la population d'âge actif bruxelloise continuerait de croître plus fortement (0,11% par an) que son homologue flamande (0,06%), tandis que la population d'âge actif wallonne se contracterait (-0,12%).

L'écart de croissance entre Bruxelles et les deux autres régions serait donc beaucoup moins marqué que durant les années qui ont précédé l'arrivée des réfugiés ukrainiens (période 2017-2021 : croissance de 0,74% par an à Bruxelles, contre 0,20% en Flandre et 0,04% en Wallonie), à la fois parce que l'importance des migrations internationales diminue quelque peu et parce que le solde des migrations internes bruxelloises est plus négatif. En outre, la croissance de la population d'âge actif marquerait davantage le

<sup>16</sup> Le solde naturel de la population totale se définit comme l'écart entre le nombre de naissances et le nombre de décès. Ce solde reflète l'« évolution naturelle » de la population, soit sa variation en l'absence de flux migratoires internationaux. De façon analogue, une évolution naturelle de la population d'âge actif (augmentation en l'absence de migration) peut être définie comme l'écart entre, d'une part, les entrées en âge actif (cohorte qui atteint l'âge de 15 ans) et, d'autre part, les sorties de l'âge actif (cohorte qui atteint 65 ans) plus les décès au sein de cette population.



pas à Bruxelles (où elle passe de 0,23% en 2024 à 0,04% en 2028) qu'en Flandre (de 0,11% à -0,01%) et en Wallonie (de -0,10% à -0,15%).

**Tableau 10 Scénario pour la démographie et l'offre de travail**  
*moyennes annuelles*

	2020	2021	2022	2023	2024	2025- 2028	Moyennes 2015- 2021	2022- 2028
<b>1. Population totale</b>								
<i>1a. Différence en milliers</i>								
Royaume	44,9	45,7	83,3	77,5	39,5	37,9	53,3	50,3
Région de Bruxelles-Capitale	5,7	2,2	8,0	7,7	-0,4	-0,9	7,4	1,7
Région flamande	32,0	34,9	57,9	54,4	32,0	31,2	35,5	38,4
Région wallonne	7,2	8,6	17,4	15,3	7,9	7,6	10,3	10,1
<i>1b. Variation en pour cent</i>								
Royaume	0,4	0,4	0,7	0,7	0,3	0,3	0,5	0,4
Région de Bruxelles-Capitale	0,5	0,2	0,7	0,6	-0,0	-0,1	0,6	0,1
Région flamande	0,5	0,5	0,9	0,8	0,5	0,5	0,5	0,6
Région wallonne	0,2	0,2	0,5	0,4	0,2	0,2	0,3	0,3
<b>2. Population d'âge actif (15-64 ans)</b>								
<i>2a. Différence en milliers</i>								
Royaume	15,2	18,5	38,8	32,1	4,4	-0,1	15,5	10,7
Région de Bruxelles-Capitale	6,8	4,7	8,2	7,7	1,9	0,7	6,2	2,9
Région flamande	7,8	11,1	24,6	21,1	4,8	2,1	7,9	8,4
Région wallonne	0,6	2,7	6,0	3,4	-2,3	-2,9	1,3	-0,6
<i>2b. Variation en pour cent</i>								
Royaume	0,2	0,3	0,5	0,4	0,1	-0,0	0,2	0,1
Région de Bruxelles-Capitale	0,8	0,6	1,0	0,9	0,2	0,1	0,8	0,4
Région flamande	0,2	0,3	0,6	0,5	0,1	0,0	0,2	0,2
Région wallonne	0,0	0,1	0,3	0,1	-0,1	-0,1	0,1	-0,0
<b>3. Taux d'activité, définition BFP (1)(2)</b>								
Royaume	74,5	75,1	75,9	76,6	76,9	78,8	74,0	77,4
Région de Bruxelles-Capitale	69,7	70,1	71,1	71,7	72,0	73,3	70,3	72,3
Région flamande	77,2	77,8	78,4	79,0	79,3	81,2	76,5	79,8
Région wallonne	71,2	71,9	73,1	74,0	74,4	76,5	70,9	75,0
<b>4. Population active (15 ans et plus), définition BFP</b>								
<i>4a. Différence en milliers</i>								
Royaume	12,5	57,6	90,6	74,3	31,7	35,0	31,8	48,1
Région de Bruxelles-Capitale	0,1	6,8	13,6	10,8	3,6	3,4	2,5	6,0
Région flamande	10,2	31,8	45,0	41,0	19,1	21,5	23,5	27,3
Région wallonne	2,2	19,0	32,0	22,5	9,1	10,1	5,9	14,9
<i>4b. Variation en pour cent</i>								
Royaume	0,2	1,1	1,6	1,3	0,6	0,6	0,6	0,8
Région de Bruxelles-Capitale	0,0	1,2	2,3	1,8	0,6	0,6	0,4	1,0
Région flamande	0,3	1,0	1,4	1,2	0,6	0,6	0,7	0,8
Région wallonne	0,1	1,1	1,9	1,3	0,5	0,6	0,4	0,9

(1) Rapport entre la population active (15 ans et plus) et la population d'âge actif (15-64 ans).

(2) La colonne 2025-2028 donne la valeur en fin de période (2028).



## Offre de travail : période 2020-2022

Au niveau national, la contribution de la démographie à la croissance de l'offre de travail<sup>17</sup> n'a pas dépassé +0,07 pp par an au cours des trois dernières années, si l'on fait abstraction de l'arrivée des réfugiés ukrainiens<sup>18</sup>. Cette contribution de la démographie a de nouveau été plus faible que la croissance de la population d'âge actif (hors réfugiés : 0,24% par an), parce que le poids des classes d'âge caractérisées par des taux d'activité traditionnellement plus faibles a continué d'augmenter (effet de structure négatif)<sup>19</sup>. Ainsi, la part de la population âgée de 60 à 64 ans a continué de progresser. En outre, la part des 15-19 ans s'est également accrue, à mesure que les premières cohortes très peuplées des années 2004-2011 ont atteint l'âge de travailler.

Étant donné la stabilité de la contribution de la démographie, les fortes fluctuations de la croissance de la population active au cours de cette période (ralentissement de 0,92% en 2019 à 0,23% ou +12 500 personnes en 2020 ; forte reprise par la suite, 1,05% en 2021 et 1,64% en 2022, +57 600 et +90 600 personnes, respectivement) s'expliquent par l'évolution des taux d'activité. En effet, la crise sanitaire a provoqué, en 2020, des chocs négatifs sur les taux d'activité de la classe d'âge 15-49 ans, mais ceux-ci ont été plus que compensés par une croissance particulièrement forte des taux d'activité à ces âges au cours des deux dernières années. Les taux d'activité des plus de 50 ans, quant à eux, ont continué de progresser sensiblement. La crise sanitaire n'a eu qu'un impact limité et temporaire pour cette tranche d'âge, et principalement chez les plus de 65 ans, en raison de la disparition des flexi-jobs dans le commerce et l'horeca pendant les périodes de confinement. Enfin, l'arrivée des réfugiés ukrainiens n'a contribué que relativement modestement à la croissance de l'offre de travail en 2022 (0,09 pp) et a eu un impact négatif sur l'évolution du taux d'activité macroéconomique. Ce dernier a néanmoins fortement augmenté, passant de 74,4% en 2019 à 75,9% en 2022.

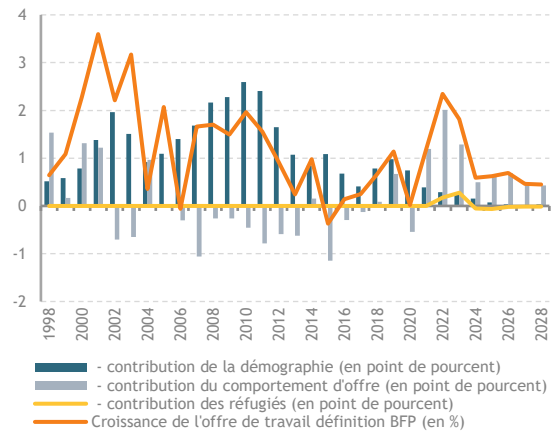
À Bruxelles, la contribution de la démographie à la croissance de l'offre de travail a nettement diminué au cours des trois dernières années (passant de 0,98 pp en 2019 à 0,29 pp en 2022 ; voir graphique 2), sous l'influence à la fois du ralentissement de la croissance de la population d'âge actif (hors réfugiés) et d'un effet de structure plus négatif. En Flandre et en Wallonie, par contre, la contribution de la démographie est restée relativement constante (respectivement, 0,07 pp et -0,02 pp par an ; voir graphiques 4 et 6) mais, dans ces deux régions aussi, elle s'est avérée inférieure à la croissance de la population d'âge actif, en raison des effets de structure négatifs.

<sup>17</sup> La croissance de l'offre de travail est décomposée dans ce chapitre en une contribution des changements du comportement d'offre et une contribution de la démographie. La contribution des changements de comportement est le résultat des modifications des taux d'activité à population par âge, sexe et région de domicile constante. La contribution de la démographie est le résultat des modifications de la population par âge, sexe et région de domicile à taux d'activité constants.

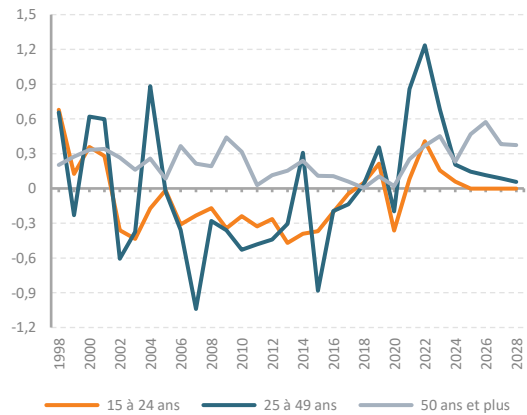
<sup>18</sup> La ventilation en composantes démographiques et comportementales présentée ici s'entend hors impact des réfugiés ukrainiens. En effet, l'afflux massif de réfugiés renforce a priori l'impulsion (annuelle moyenne) fournie par la démographie à l'offre de travail au cours des années 2022-2023, qui est largement neutralisée par des chocs négatifs sur les taux d'activité (en particulier chez les femmes de 25 à 49 ans). Étant donné qu'une partie des réfugiés retournerait en Ukraine, les mouvements inverses impactent les moyennes annuelles à partir de 2024. Nous avons dès lors choisi ici de nous concentrer sur les tendances de fond et d'épurer les chiffres de cet effet. L'impact des réfugiés ukrainiens sur l'offre de travail est présenté séparément dans les graphiques.

<sup>19</sup> La contribution de la démographie à la croissance de l'offre de travail peut s'écarter (parfois considérablement) de la croissance de la population d'âge actif. En effet, l'évolution de la structure d'âge doit aussi être prise en considération. Un écart positif (négatif) entre les deux grandeurs résulte d'un glissement vers des (de) groupes de population ayant des taux d'activité supérieurs (inférieurs) au taux d'activité moyen et exerce un effet positif (négatif) sur l'évolution du taux d'activité macroéconomique, même si le comportement de participation par âge ne se modifie pas.

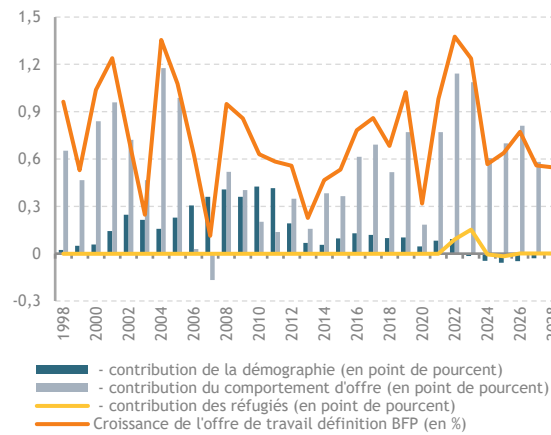
**Graphique 2 Contributions à la croissance de l'offre de travail - Région de Bruxelles-Capitale**



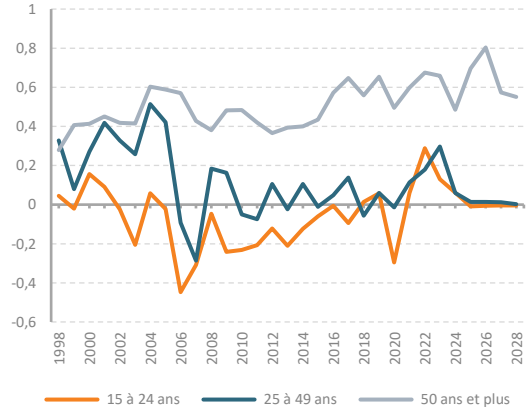
**Graphique 3 Contribution du comportement d'offre (en pp) selon l'âge - Région de Bruxelles-Capitale**



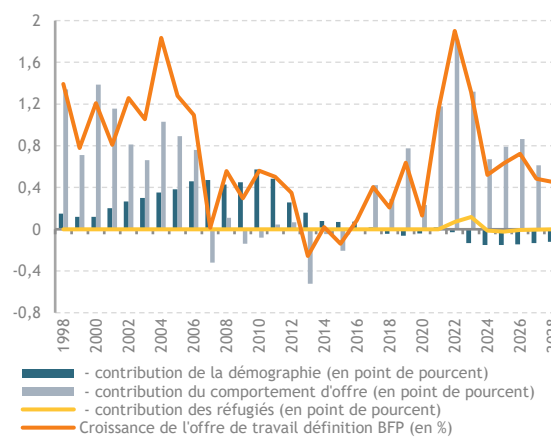
**Graphique 4 Contributions à la croissance de l'offre de travail - Région flamande**



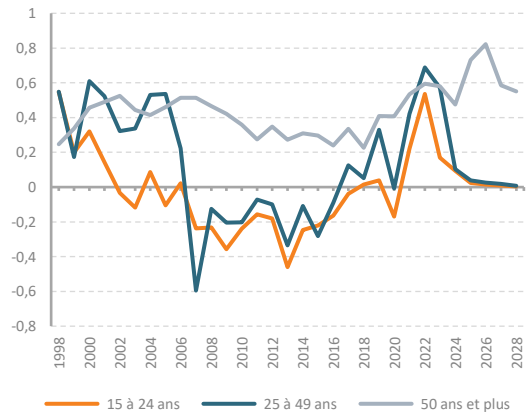
**Graphique 5 Contribution du comportement d'offre (en pp) selon l'âge - Région flamande**



**Graphique 6 Contributions à la croissance de l'offre de travail - Région wallonne**



**Graphique 7 Contribution du comportement d'offre (en pp) selon l'âge - Région wallonne**



La crise sanitaire a eu un impact négatif important sur la croissance de l'offre de travail des trois régions, presque exclusivement via l'évolution des taux d'activité. Leur contribution à la croissance de la population active (voir également les graphiques 2, 4 et 6) s'est nettement réduite, surtout à Bruxelles, où la croissance de la population active a fléchi de 1,14% en 2019 à 0,02% en 2020<sup>20</sup>, mais également en Flandre (de 1,02% à 0,32%) et, dans une moindre mesure, en Wallonie (de 0,64% à 0,13%).

Une décomposition de cette contribution par classe d'âge (voir graphiques 3, 5 et 7) montre que le choc chez les jeunes (15-24 ans) a été plus marqué à Bruxelles (baisse de leur contribution de 0,21 pp en 2019 à -0,36 pp en 2020) et en Flandre (de 0,06 pp à -0,30 pp) qu'en Wallonie (de 0,04 pp à -0,17 pp). La contribution de la classe d'âge 25-49 ans a surtout été mise sous pression à Bruxelles (baisse de leur contribution de 0,35 pp en 2019 à -0,20 pp en 2020) et en Wallonie (de 0,33 pp à -0,01 pp) et, dans une moindre mesure, en Flandre (de 0,06 pp à -0,01 pp). Dans les classes plus âgées, le ralentissement de la contribution est resté limité et a été légèrement plus important en Flandre, où la disparition temporaire des flexi-jobs a eu un impact plus marqué.

Dans les classes d'âge les plus jeunes, le terrain perdu en 2020 a été rattrapé au cours des deux années suivantes à Bruxelles (augmentation de la contribution à la croissance pour atteindre 0,08 pp en 2021 et 0,41 pp en 2022) et en Flandre (hausse à 0,06 pp en 2021 et à 0,29 pp en 2022) et a été plus que compensé en Wallonie, où la contribution de ces âges s'est sensiblement accrue (pour atteindre 0,22 pp en 2021 et 0,54 pp en 2022). À Bruxelles et en Flandre, cette évolution s'explique en grande partie par le mouvement de rattrapage qui a suivi la crise sanitaire et par la poursuite du développement du travail étudiant. En Wallonie, ces deux éléments ne suffisent pas à expliquer cette évolution.

Tout aussi remarquable est la forte reprise de la contribution de la classe d'âge des 25-49 ans, tant à Bruxelles (+2,09 pp sur deux ans) qu'en Wallonie (+1,11 pp sur deux ans), alors qu'elle a été bien plus modeste en Flandre (+0,29 pp sur deux ans). L'évolution dans les deux premières régions ne peut dans ce cas pas non plus s'expliquer uniquement par le mouvement de rattrapage post-Covid, car elle s'inscrit aussi dans le prolongement d'une tendance qui semblait déjà se dessiner avant la crise sanitaire et qui constitue une rupture avec l'évolution des années 2005-2016. Il convient toutefois de noter que, pour cette classe d'âge en particulier, à Bruxelles, la contribution a probablement été surestimée l'année dernière en raison de l'estimation trop conservatrice de la croissance de la population dans les perspectives démographiques. Du côté wallon, par contre, la contribution de cette classe a été fortement influencée

---

<sup>20</sup> Au niveau régional, la somme des deux contributions peut différer de la croissance de la population active durant la période d'observation. Il y a en effet une différence entre la population active régionale selon la définition HERMREG et la population active régionale telle qu'estimée dans la banque de données sociodémographique qui est utilisée pour établir la projection de l'offre de travail (et la décomposition entre contribution de la démographie et contribution des changements de comportement). Dans la banque de données HERMREG, la population active occupée régionale est calculée par l'identité suivante : l'emploi intérieur selon la région du lieu de travail des comptes régionaux (ICN) plus les estimations du solde régional du travail frontalier plus celles du solde régional des navettes. Dans la banque de données sociodémographiques, la population active occupée régionale est estimée directement selon le lieu de domicile, et ce sur la base des données des institutions de sécurité sociale. Cet écart statistique a pu être important surtout pour Bruxelles mais a fortement diminué depuis 2009. À partir de cette année-là, il a en effet été possible d'estimer l'évolution des flux de navetteurs d'HERMREG également à partir des données administratives.

positivement l'année dernière par le changement de réglementation en matière d'inscription des demandeurs d'emploi inoccupés<sup>21</sup> (impact de 0,42 pp, voire de 0,60 pp globalement sur l'ensemble des classes d'âge).

La contribution des personnes âgées de 50 ans et plus s'est également renforcée au cours des deux dernières années dans les trois régions. En Flandre, elle est passée de 0,49 pp en 2020 à 0,64 pp par an au cours de la période 2021-2022, portée principalement par le mouvement de rattrapage observé chez les 65 ans et plus suite au redémarrage des flexi-jobs. En Wallonie (augmentation de 0,41pp en 2020 à 0,56 pp par an au cours de la période 2021-2022) et, surtout, à Bruxelles (progression de 0,02 pp à 0,31 pp par an), ce renforcement est largement attribuable à une évolution plus dynamique dans la classe d'âge 50-64 ans. À Bruxelles, la contribution des âges plus avancés est restée inférieure à celle de la Flandre et de la Wallonie, mais l'écart s'est assez sensiblement réduit. L'augmentation plus forte que précédemment des taux d'activité entre 50 et 60 ans est le principal facteur expliquant ce mouvement.

Grâce à la contribution positive des taux d'activité, la croissance de la population active s'est remarquablement accélérée au cours des deux dernières années, quoique relativement plus fortement à Bruxelles (pour atteindre 1,19% en 2021 et 2,35% en 2022) et en Wallonie (1,14% et 1,90%) qu'en Flandre (0,98% et 1,38%). L'arrivée des réfugiés n'a contribué qu'assez modestement à cette croissance en 2022 (0,07 pp en Wallonie, 0,09 pp en Flandre et 0,18 pp à Bruxelles) et a un impact négatif sur l'évolution des taux d'activité macroéconomiques régionaux, qui ont néanmoins largement dépassé l'année dernière leurs niveaux d'avant-crise Covid, et ce dans les trois régions (Bruxelles : 71,1% en 2022 contre 70,3% en 2019 ; Flandre : 78,4% contre 77,1% ; Wallonie : 73,1% contre 71,1%).

## **Offre de travail : perspectives 2023-2028**

### **Influence de la démographie**

En début de période de projection, des effets de structure négatifs continuent de peser fortement sur la contribution de la démographie à la croissance de l'offre de travail, en particulier en Flandre et à Bruxelles. En Flandre, la contribution de la démographie devient négative cette année (-0,02 pp), alors que la population d'âge actif croît encore de 0,20% (hors réfugiés ukrainiens). À Bruxelles, la population d'âge actif (hors réfugiés) progresse encore de 0,44%, mais la contribution de la démographie tombe à 0,24 pp. En Wallonie, les glissements dans la structure d'âge génèrent relativement moins de pression à la baisse, mais la contribution de la démographie reste pourtant la plus faible dans cette région (-0,13 pp), en raison de la croissance légèrement négative de la population d'âge actif (-0,04%).

---

<sup>21</sup> Depuis le début de 2022, les personnes n'ayant pas droit à des allocations de chômage qui s'inscrivent sur base volontaire comme demandeurs d'emploi auprès du Forem (service public wallon de l'emploi) ne doivent plus (re)confirmer leur inscription tous les trois mois. Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits librement au Forem a augmenté de 22 000 personnes depuis décembre 2021. Plus récemment, la Flandre a également pris un certain nombre de mesures pour élargir le champ d'action de l'agence régionale pour l'emploi, telles que l'inscription obligatoire comme demandeurs d'emploi des locataires d'un logement social (depuis janvier 2023) et l'introduction d'une réglementation semblable à celle du Forem pour la radiation des demandeurs d'emploi inscrits librement (depuis avril 2023).

Pendant le reste de la période de projection, la croissance de la population d'âge actif (hors réfugiés) continue systématiquement de s'affaiblir dans les trois régions, plus fortement à Bruxelles (pour atteindre 0,08% en 2028) qu'en Flandre (0,00%) et en Wallonie (-0,14%). Cela ne se traduit pas par une diminution proportionnelle de l'impulsion de la démographie à la croissance de l'offre de travail régionale. En effet, les effets de structure négatifs deviennent nettement moins importants dans la seconde moitié de la période de projection, lorsque la part de la classe des 60-64 ans dans la population diminue et lorsque les cohortes de population plus denses nées dans les années 2004-2011 commencent à atteindre des âges où la participation au marché du travail est plus forte.

Ainsi, la contribution de la démographie à la croissance de l'offre de travail flamande et wallonne s'affaiblit encore légèrement durant la première moitié de la période (pour atteindre, respectivement, -0,05 pp par an et -0,15 pp par an dans les années 2024-2025), mais se redresse ensuite (pour passer à, respectivement, -0,01 pp et -0,12 pp en 2028), à mesure que les effets de structure négatifs s'amenuisent. À Bruxelles, la contribution de la démographie diminue plus fortement au cours de la période 2024-2026 (pour atteindre 0,03 pp en 2026), car la croissance de la population d'âge actif y ralentit davantage, mais se stabilise durant les années 2027-2028.

Sur l'ensemble de la période de projection, les évolutions démographiques continuent de contribuer plus fortement à la croissance de l'offre de travail à Bruxelles (0,09 pp par an en moyenne) qu'en Flandre (-0,03 pp par an) et en Wallonie (-0,14 pp par an). Toutefois, les différences entre les régions sont beaucoup moins prononcées qu'auparavant et s'atténuent encore durant la période de projection.

### **Influence des taux d'activité**

Tant chez les jeunes que chez les 25-49 ans, la contribution des changements des taux d'activité aurait un profil fortement décroissant à moyen terme, et ce dans les trois régions. Chez les jeunes, le mouvement de rattrapage intervenu après la crise sanitaire prend fin. Néanmoins, la contribution à court terme reste positive, tant en 2023 (0,16 pp à Bruxelles, 0,13 pp en Flandre et 0,17 pp en Wallonie) qu'en 2024 (respectivement, 0,06 pp, 0,06 pp et 0,09 pp). Cela est principalement dû à l'assouplissement de la réglementation sur le travail des étudiants (extension du nombre d'heures bénéficiant de cotisations sociales réduites que les étudiants peuvent prester de 475 heures à 600 heures par an). En Flandre et en Wallonie, cela s'explique également, mais dans une nettement moindre mesure, par la modification de la réglementation relative à l'inscription des demandeurs d'emploi (effet de 0,04 pp dans les deux régions, seulement en 2023). À partir de 2025, cependant, la contribution de cette classe d'âge deviendrait négligeable.

La contribution de la classe des 25-49 ans reste importante cette année (0,68 pp à Bruxelles, 0,30 pp en Flandre et 0,57 pp en Wallonie). En Flandre et en Wallonie, elle est encore fortement soutenue par les changements de réglementation concernant les demandeurs d'emploi (effet de, respectivement, 0,13 pp et 0,42 pp dans cette classe) ; elle chute toutefois dans les deux régions en 2024 (à, respectivement, 0,06 pp et 0,10 pp) et devient pratiquement nulle à l'horizon 2028. À Bruxelles, la baisse est plus progressive (0,21 pp en 2024 et 0,06 pp en 2028), compte tenu de la dynamique particulièrement forte observée dans cette région à ces âges au cours des dernières années.

La contribution des classes plus âgées reste pratiquement inchangée cette année, mais s'affaiblit en 2024 (pour s'établir à 0,23 pp à Bruxelles, 0,48 pp en Flandre et 0,47 pp en Wallonie). Pendant la période 2025-2026, le relèvement de l'âge légal de la retraite à 66 ans donne une nouvelle impulsion à l'augmentation des taux d'activité des aînés, si bien que la contribution de ce groupe augmente fortement (pour atteindre, respectivement, 0,52 pp, 0,75 pp et 0,77 pp par an). Durant les années 2027-2028, cette réforme atteint sa vitesse de croisière et la contribution retombe (à, respectivement, 0,38 pp, 0,56 pp et 0,57 pp par an).

En moyenne, sur l'ensemble de la période 2023-2028, les changements des taux d'activité contribuent plus fortement à la croissance de la population active en Wallonie qu'en Flandre et à Bruxelles (0,80 pp par an contre, respectivement, 0,72 pp et 0,66 pp). En effet, en Flandre, en début de période, l'augmentation des taux d'activité jusqu'à 50 ans est moins prononcée que dans les deux autres régions, tandis qu'à Bruxelles, tout au long de la période, l'augmentation des taux d'activité aux âges plus élevés est moins marquée. En outre, l'évolution des taux d'activité wallons en 2023 reste fortement soutenue par le changement de réglementation concernant les demandeurs d'emploi.

### **Influence des réfugiés**

Enfin, les réfugiés continuent de soutenir la croissance de l'offre de travail cette année (0,28 pp à Bruxelles, 0,15 pp en Flandre et 0,12 pp en Wallonie), sous l'effet conjugué d'une impulsion démographique pratiquement inchangée et d'une hausse des taux d'activité de cette population. Au cours des années 2024-2028, le nombre de réfugiés ukrainiens au sein de la population belge diminue, mais les taux d'activité de ceux qui s'installent durablement en Belgique augmentent, de sorte que leur contribution à la croissance de l'offre de travail régionale est soit neutre (Flandre), soit légèrement négative (Bruxelles : -0,03 pp par an, Wallonie : -0,01 pp par an). En moyenne, sur l'ensemble de la période de projection, l'impact des réfugiés sur la croissance de l'offre de travail est donc légèrement positif.

### **Résultats globaux**

La croissance de la population active s'affaiblit cette année dans les trois régions (pour s'établir à 1,82% à Bruxelles, 1,24% en Flandre et 1,31% en Wallonie), mais le fléchissement sera encore plus marqué l'année prochaine (croissance de, respectivement, 0,59%, 0,57% et 0,52%). Cette évolution s'explique principalement par la perte de dynamique des taux d'activité dans la classe d'âge des 15-49 ans. Cette perte de dynamique est plus prononcée à Bruxelles et en Wallonie, où les taux d'activité à ces âges ont augmenté plus fortement qu'en Flandre après la crise sanitaire. Cette perte de dynamique est également temporairement ralentie en 2023, tant en Flandre qu'en Wallonie, par les effets de la modification de la réglementation relative aux demandeurs d'emploi. À partir de 2025, l'évolution des taux d'activité du groupe des plus âgés est déterminante pour le profil de croissance de l'offre de travail. La croissance de la population active s'accélère au cours de la période 2025-2026 (pour atteindre 0,66% par an en moyenne à Bruxelles, 0,71% par an en Flandre et 0,68% par an en Wallonie) et ralentit à nouveau au cours de la période 2027-2028 (pour atteindre, respectivement, 0,46%, 0,55% et 0,47% par an).

Sur l'ensemble de la période 2023-2028, en moyenne, la croissance de la population active à Bruxelles reste légèrement supérieure à celle de la Flandre et de la Wallonie (0,77% par an contre, respectivement, 0,72% et 0,69%), ce qui est entièrement attribuable à sa composante démographique plus forte. Le taux

d'activité macroéconomique progresse plus fortement en Wallonie (+3,4 pp, pour atteindre 76,5% en 2028) qu'en Flandre (+2,8 pp, 81,2%) et à Bruxelles (+2,3 pp, 73,3%). Non seulement l'évolution des taux d'activité y est plus dynamique que dans les deux autres régions, mais les effets de structure négatifs y jouent également un rôle moins important et l'évolution du taux d'activité macroéconomique est moins fortement freinée par l'arrivée de réfugiés. L'impact, cumulé sur 2022 et 2023, des réfugiés sur le taux d'activité macroéconomique s'élève à -0,35 pp à Bruxelles, -0,26 pp en Flandre et -0,12 pp en Wallonie, mais un peu moins de la moitié de cet impact est compensé à l'horizon 2028. La modification de la réglementation relative à l'inscription des demandeurs d'emploi donne, en cumulé sur les années 2022-2023, une impulsion de 0,87 pp au taux d'activité macroéconomique wallon et de 0,15 pp au taux flamand. Cette impulsion, par hypothèse, se maintient à moyen terme.

Agrégée au niveau national, l'augmentation de la population active est un peu moins soutenue durant la période de projection qu'au cours des six dernières années : +246 000 personnes contre +274 500 personnes. Cette augmentation repose désormais exclusivement sur l'évolution des taux d'activité. Leur contribution à la croissance de l'offre de travail est même légèrement plus élevée que lors des six dernières années (+0,74 pp contre +0,70 pp par an), mais est insuffisante pour compenser la diminution de la contribution de la démographie (-0,05 pp contre +0,11 pp par an), tandis que la contribution des réfugiés à la croissance se limite à 0,02 pp par an durant les deux périodes. Le taux d'activité macroéconomique belge progresse de 75,9% en 2022 à 78,8% en 2028.

### **3.2.2. Travailleurs frontaliers, navetteurs, population active occupée et taux d'emploi**

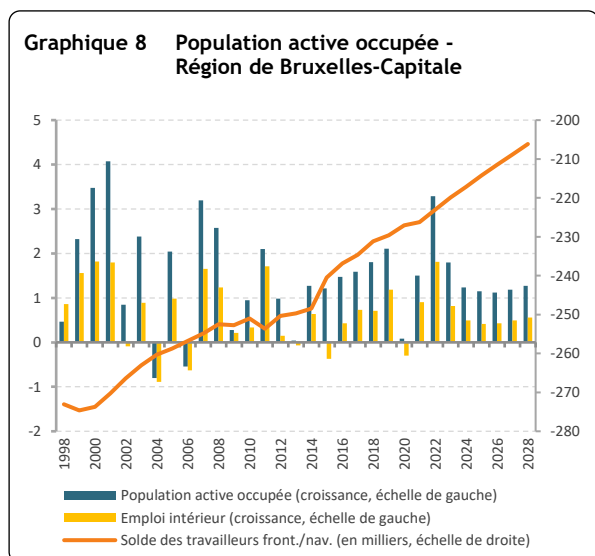
L'emploi intérieur régional a été abordé à la section 3.1. Nous examinons ici dans quelle mesure cette demande régionale de main-d'œuvre est satisfaite par des résidents, des navetteurs ou des travailleurs frontaliers. Compte tenu de l'ensemble des flux entrants et sortants, le solde des navetteurs et des travailleurs frontaliers peut être calculé pour chaque région. Ces soldes, couplés à l'évolution de l'emploi intérieur régional, permettent de déterminer l'évolution de la population active occupée régionale ainsi que celle du taux d'emploi.



## Travailleurs frontaliers, navetteurs et population active occupée

### Bruxelles

En 2022, Bruxelles a enregistré un solde négatif des navetteurs et des travailleurs frontaliers de -223 000 personnes (graphique 8), qui résulte en grande partie du nombre élevé de navetteurs entrants en provenance des deux autres régions. Ce solde est devenu nettement moins négatif au cours des deux dernières décennies. Cette tendance s'est encore accélérée au cours des années 2015-2019 qui ont précédé la crise sanitaire, de sorte que la population active occupée bruxelloise a augmenté beaucoup plus fortement que l'emploi intérieur bruxellois au cours de ces années (1,64% par an en moyenne contre 0,54% par an). L'augmentation remarquable du solde bruxellois des navetteurs s'explique, tout d'abord, par la hausse des navettes sortantes des Bruxellois, lesquelles ont davantage eu la Flandre pour destination (+10 700 personnes au total au cours de cette période) que la Wallonie (+1 700 personnes).



En conséquence, la part des Bruxellois dans l'emploi intérieur flamand est passée de 1,43% à 1,69% et leur part dans l'emploi intérieur wallon de 1,38% à 1,43%. Deuxièmement, le flux de travailleurs flamands se rendant à Bruxelles a baissé pendant cette période (-7 700 personnes) et le flux de travailleurs wallons se rendant à Bruxelles a à peine augmenté (+900 personnes). Vu que l'emploi intérieur bruxellois s'est accru durant cette période, la part des navetteurs wallons dans cet emploi a légèrement diminué (de 17,0% à 16,7%), tandis que la part des navetteurs flamands s'est plus nettement réduite (de 30,7% à 28,8%). Le renforcement de la présence des Bruxellois sur leur propre marché du travail a alimenté à hauteur de 0,64 pp par an la croissance de la population active occupée bruxelloise au cours de cette période. Leur présence sur les marchés flamand et wallon, elle, a contribué, à hauteur de, respectivement, 0,31 pp et 0,03 pp à cette croissance.

En 2020, les flux de navetteurs sortants de Bruxelles ont été beaucoup plus affectés par la crise sanitaire que les flux entrants, ces derniers se concentrant davantage dans des branches d'activité dont l'emploi a été peu ou pas impacté par la crise (« administration publique et enseignement », « crédit et assurances »). Par conséquent, l'augmentation des navettes sortantes de Bruxelles a marqué le pas en 2020 (+300 personnes vers la Flandre ; -300 personnes vers la Wallonie) mais a repris en 2021 (+2 100 personnes vers la Flandre et +1 100 personnes vers la Wallonie). Les navettes au départ de la Flandre et de la Wallonie vers Bruxelles ont reculé de, respectivement, 1 200 et 400 personnes en 2020, mais ce recul a déjà été annulé en 2021 (respectivement, +1 400 personnes et +1 200 personnes).

L'écart de croissance entre la population active occupée bruxelloise et l'emploi intérieur bruxellois a donc été plus ténu durant ces deux années. En 2020 (croissance de +0,08% contre -0,29%), cela s'est surtout expliqué par l'impact relativement plus fort de la crise sur les navettes sortantes au départ de Bruxelles. En 2021 (croissance de +1,50% contre +0,90%), les branches marchandes (et, en particulier, le



commerce et l'horeca) ont subi les répercussions de la crise sanitaire plus longtemps à Bruxelles. Or, les Bruxellois sont relativement sur-représentés dans ces branches, de sorte que leur part sur leur propre marché du travail a moins augmenté que précédemment. L'an dernier, l'écart de croissance s'est à nouveau creusé (+3,29% contre +1,81%), en raison de la forte augmentation des navettes sortantes de Bruxelles vers la Wallonie et – surtout – vers la Flandre (respectivement, +1 000 et +3 600 personnes), tandis que la hausse des navettes entrantes en provenance de Flandre et de Wallonie (respectivement, +1 500 et +500 personnes) est restée limitée au vu de la forte accélération de la croissance de l'emploi intérieur bruxellois.

Compte tenu des effets d'acquis de croissance observés jusqu'au premier trimestre, l'augmentation des navettes au départ de Bruxelles vers la Flandre devrait se maintenir en 2023 (+3 500 personnes), tandis que l'augmentation du flux à destination de la Wallonie fléchit (pour atteindre +400 personnes). Les navettes entrantes en provenance de Flandre et de Wallonie n'augmenteraient que de, respectivement, 300 et 500 personnes. À partir de 2024, la croissance des navettes au départ de Bruxelles vers la Flandre ralentit quelque peu, après le mouvement de rattrapage post-crise sanitaire. Elle reste néanmoins soutenue (+2 400 personnes par an) et s'inscrit dans le prolongement de la tendance qui s'était dessinée avant la crise sanitaire. Les navettes à destination de la Wallonie continuent de progresser plus lentement (+500 personnes par an), tandis que les navettes entrantes se stabilisent (Flandre) ou augmentent à peine (Wallonie : +100 personnes par an).

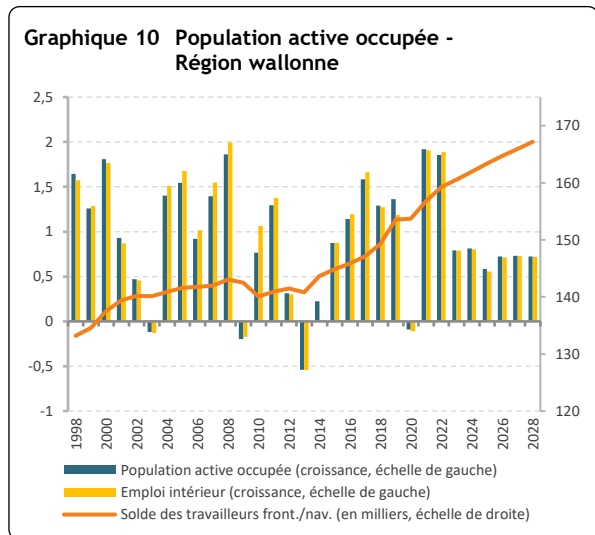
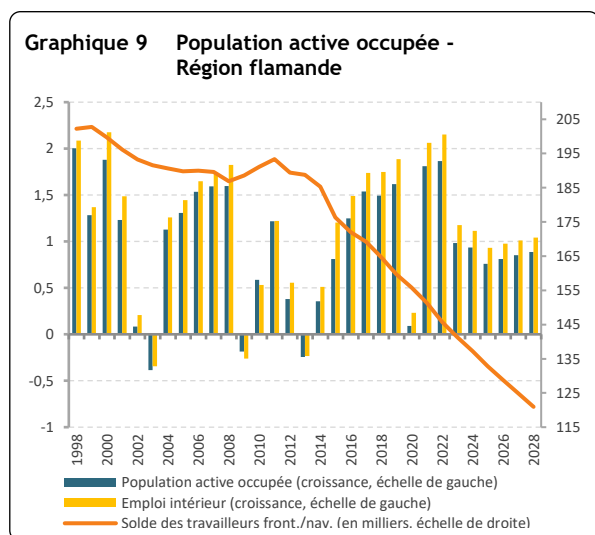
Par conséquent, le solde bruxellois des navetteurs et des travailleurs frontaliers augmente, en moyenne, de 2 800 personnes par an au cours de la période 2023-2028, pour s'établir à -206 100 personnes en 2028. La croissance de la population active occupée bruxelloise (1,29% par an en moyenne) est donc, aussi à moyen terme, sensiblement plus élevée que celle de l'emploi intérieur (0,54% par an). En comparaison avec la période pré-Covid 2015-2019, l'écart de croissance se réduit quelque peu (2015-2019 : écart de 1,10 pp par an). En outre, la présence croissante des Bruxellois sur leur propre marché du travail ne contribue plus qu'à hauteur de 0,28 pp par an à la croissance de la population active occupée bruxelloise. La principale impulsion vient désormais de la présence accrue des Bruxellois sur le marché du travail flamand (dont la contribution à la croissance passe à 0,37 pp par an), tandis que leur présence accrue sur le marché du travail wallon fournit également une contribution légèrement plus élevée (0,06 pp par an).

### **Flandre et Wallonie**

Tant en Flandre (graphique 9) qu'en Wallonie (graphique 10), le solde des navetteurs et des travailleurs frontaliers est positif (en 2022, respectivement : +145 800 et +159 300 personnes), les flux sortants de navetteurs à destination de Bruxelles étant prépondérants. Dans ces deux régions, le solde des navetteurs et des frontaliers joue un rôle nettement moins important par rapport à l'emploi intérieur régional et les écarts de taux de croissance entre l'emploi intérieur et la population active occupée sont beaucoup plus limités qu'à Bruxelles.

Les navettes de travailleurs wallons vers la Flandre ont enregistré une tendance positive dans les années qui ont précédé la crise sanitaire (+4 000 personnes cumulées sur la période 2015-2019), et qui s'est sensiblement accélérée en 2018 et 2019. Les navetteurs wallons ont ainsi légèrement augmenté leur part dans l'emploi intérieur flamand, laquelle est passée de 1,39% en 2014 à 1,42% en 2019, ce qui reste

somme toute modeste. Les navettes de travailleurs flamands vers la Wallonie ont légèrement diminué au cours de cette période (-200 personnes), de sorte que la part des travailleurs flamands dans l'emploi intérieur wallon a baissé de 1,78% à 1,66%. En outre, le solde des travailleurs frontaliers de la Flandre avec les Pays-Bas et surtout – comme déjà indiqué ci-dessus – le solde des navetteurs de la Flandre avec Bruxelles sont devenus moins positifs durant cette période. Par conséquent, le solde global des navetteurs et travailleurs frontaliers flamand a diminué de 25 600 personnes et la croissance moyenne de la population active occupée flamande (1,34% par an) a été nettement inférieure à celle de l'emploi intérieur flamand (1,61% par an).



S'agissant de la Wallonie, le solde des navetteurs et travailleurs frontaliers a augmenté de 9 900 personnes au cours des années 2015-2019. Le solde des travailleurs frontaliers avec le Luxembourg a augmenté systématiquement, tandis que le solde des navetteurs avec la Flandre s'est principalement accru au cours des années 2018-2019. Le solde avec Bruxelles s'est encore contracté durant les années 2015-2017, pour ensuite repartir légèrement à la hausse. Par conséquent, la croissance de la population active occupée wallonne a dépassé celle de l'emploi intérieur de 0,10 pp par an en 2018-2019, alors qu'elle lui était encore inférieure de 0,04 pp par an au cours des années 2015-2017. Sur l'ensemble de la période 2015-2019, la population active occupée a, en moyenne, augmenté un rien plus que l'emploi intérieur (1,25% contre 1,24%).

La hausse des navettes de travailleurs wallons vers la Flandre a aussi été temporairement interrompue par la crise sanitaire (seulement +300 personnes en 2020). Elle a toutefois nettement rebondi au cours des deux dernières années (respectivement, +1 900 personnes et +2 400 personnes), tandis que les navettes de travailleurs flamands vers la Wallonie se sont stabilisées en 2020 et n'ont progressé que modestement au cours des deux dernières années (respectivement, +500 et +300 personnes).

En 2020, la croissance de la population active occupée flamande a été un peu moins en retrait par rapport à celle de l'emploi intérieur (0,09% contre 0,23%) que d'accoutumée. Les navettes de travailleurs frontaliers de la Flandre vers les Pays-Bas ont pourtant remarquablement baissé cette année-là. Ce qui a toutefois été prépondérant est le fait que la dynamique des navettes entrantes ait été davantage affectée par la crise sanitaire que celle des navettes sortantes. En 2021 (+1,81% contre +2,06%) et 2022 (+1,87% contre +2,15%), l'écart de croissance s'est à nouveau creusé, à mesure que les tendances observées avant la crise

sanitaire (augmentation de la part des Bruxellois et des Wallons sur le marché du travail flamand, diminution de la part des Flamands sur le marché du travail bruxellois) se sont réinstallées, tandis que le flux de travailleurs frontaliers vers les Pays-Bas a continué de perdre du terrain.

L'écart de croissance positif entre la population active occupée wallonne et l'emploi intérieur wallon observé en 2018-2019 a pratiquement disparu en 2020 (croissance de -0,09% contre -0,11%), parce que le solde wallon des travailleurs frontaliers a stagné cette année-là et parce que la croissance des navettes sortantes vers la Flandre s'est arrêtée. Même si le solde de travailleurs frontaliers et les navettes à destination de la Flandre ont à nouveau sensiblement augmenté en 2021-2022, la croissance de la population active occupée wallonne est restée à peine supérieure (2021 : croissance de 1,92% contre 1,91%), voire inférieure (2022 : croissance de 1,86% contre 1,89%) à celle de l'emploi intérieur. Cela s'explique, pour les deux années, par la contribution plus faible que le marché du travail bruxellois a fourni à la croissance de la population active occupée wallonne : en 2021, parce que la reprise de l'emploi intérieur bruxellois a été sensiblement moins soutenue qu'ailleurs ; en 2022, parce que le flux des travailleurs wallons à destination de Bruxelles a à peine suivi l'accélération de la croissance bruxelloise.

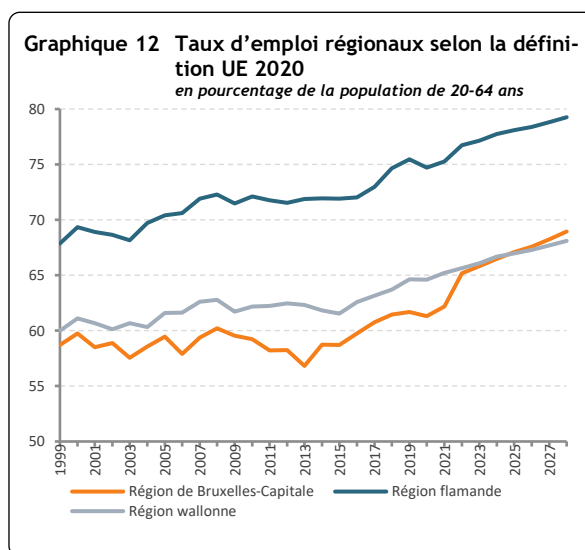
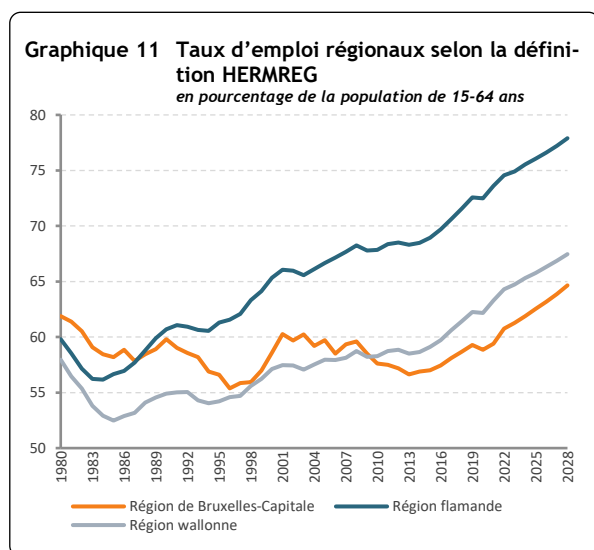
Compte tenu des effets d'acquis de croissance observés, les navettes de travailleurs flamands à destination de la Wallonie devraient pratiquement se stabiliser cette année. Par la suite, elles connaîtraient une progression limitée (+300 personnes par an). Les navettes de travailleurs wallons vers la Flandre devraient augmenter moins fortement cette année (+700 personnes) que lors des deux dernières années, mais reprendraient significativement à moyen terme (+1 600 personnes par an), renouant ainsi avec la tendance observée depuis 2018. Par conséquent, le solde flamand de navetteurs avec la Wallonie devient de plus en plus négatif à moyen terme.

En outre, le solde flamand de navetteurs avec Bruxelles diminue fortement (voir ci-dessus), tandis que le solde flamand de travailleurs frontaliers continuerait de diminuer légèrement (-400 personnes par an). Au cours de la période 2023-2028, le solde global des navetteurs et des travailleurs frontaliers flamand diminue dès lors, en moyenne, de 4 100 personnes par an, pour ne plus dépasser 120 900 personnes en 2028. À moyen terme, la croissance de la population active occupée flamande reste donc inférieure à celle de l'emploi intérieur (croissance moyenne de 0,87% par an, contre 1,04% par an). Un nombre croissant d'emplois flamands est, en effet, occupé par des navetteurs bruxellois et wallons, qui voient leur part dans l'emploi flamand augmenter pour atteindre, respectivement, 2,19% et 1,69% en 2028. Néanmoins, l'écart de croissance est moins marqué qu'avant la crise sanitaire, en raison du recul moins prononcé de la part des navetteurs flamands (à 27,5% en 2028) dans l'emploi bruxellois.

Le solde wallon des navetteurs et des travailleurs frontaliers augmente au cours de la période 2023-2028 (+1 300 personnes par an, pour atteindre 167 200 personnes en 2028). Cela s'explique surtout par la progression du solde avec la Flandre, alors que le solde avec Bruxelles fléchit légèrement (voir ci-dessus) et que le solde des travailleurs frontaliers continue d'augmenter légèrement (+400 personnes par an). Par conséquent, la croissance de la population active occupée wallonne (0,73% par an en moyenne) reste similaire à celle de l'emploi intérieur (0,72% par an) et l'écart de croissance avec la Flandre est moins marqué que pour l'emploi intérieur. Dans ces deux régions, la croissance de la population active occupée est toutefois nettement inférieure à celle de Bruxelles.

## Taux d'emploi

Le taux d'emploi mesure le pourcentage de la population résidente d'âge actif qui travaille. Le graphique 11 présente le taux d'emploi selon la définition HERMREG : le rapport entre la population active occupée totale (15 ans et plus) selon la définition HERMREG<sup>22</sup> et la population âgée de 15 à 64 ans. Le graphique 12 présente le taux d'emploi, tel qu'il a été défini à l'origine dans le cadre de la stratégie UE 2020, qui est utilisé pour effectuer des comparaisons internationales et fait l'objet de cibles, tant au niveau européen (78% en 2030) que national (80% en 2030), voire régional<sup>23</sup>. Il est défini comme le rapport entre la population active occupée et la population, toutes deux limitées à la classe d'âge 20-64 ans, et mesuré à partir des chiffres de l'enquête sur les forces de travail (EFT).



Au cours de la période 2015-2019, la croissance de la population active occupée s'est fortement accélérée dans les trois régions. En Flandre et en Wallonie, cette accélération a donné lieu à une augmentation particulièrement importante du taux d'emploi (selon la définition HERMREG), compte tenu de la croissance limitée de la population d'âge actif. Le taux wallon est ainsi passé de 58,6% en 2014 à 62,2% en 2019 (+3,6 pp), le taux flamand de 68,5% à 72,6% (+4,1 pp). Comme expliqué plus haut, la croissance de la population active occupée a été sensiblement plus forte à Bruxelles que dans les deux autres régions, mais cet écart de croissance en faveur de Bruxelles a été encore plus prononcé en ce qui concerne la population d'âge actif. Par conséquent, l'augmentation du taux d'emploi bruxellois (de 56,9% à 59,3% ; +2,4 pp) est restée en deçà de celle observée dans les deux autres régions durant cette période.

La crise sanitaire a mis fin brutalement, en 2020, à l'expansion de l'emploi mais elle a été suivie d'un rebond particulièrement fort de l'emploi au cours des deux dernières années. Les taux d'emploi flamand et wallon se sont pratiquement stabilisés en 2020, mais ont ensuite nettement augmenté en 2021 (pour atteindre, respectivement, 73,6% et 63,3%). Leur progression a quasiment été identique en 2022 (où ils

<sup>22</sup> Soit l'emploi intérieur régional selon les comptes régionaux, majoré de l'estimation HERMREG du soldé régional des navettes et du travail frontalier.

<sup>23</sup> Au niveau européen, l'objectif a été fixé au Sommet de Porto de mai 2021. Au niveau belge, il s'agit de l'accord de gouvernement fédéral du 30 septembre 2020 (p.6). Ce même objectif de 80% est repris pour la Flandre dans la déclaration relative au « Plan Vlaamse veerkracht ». La Wallonie s'est, quant à elle, fixée un objectif de 68,7% en 2025 (selon la Déclaration de politique régionale 2019-2024 du gouvernement) et de 75% à l'horizon de 2030 (dans le cadre du « Plan de relance de la Wallonie »).

se sont établis à 74,6% et 64,3%), en dépit de la forte accélération de la croissance de la population d'âge actif suite à l'arrivée des réfugiés ukrainiens.

Il ressort de ce qui précède que la crise a eu un impact relativement plus important sur la croissance de la population active occupée bruxelloise en 2020-2021, qui, pendant cette période, a été moins dynamique que ses homologues flamande et wallonne (croissance moyenne de 0,79%, contre, respectivement, 0,95% et 0,91%). En outre, même si la croissance de la population d'âge actif bruxelloise s'est affaiblie durant cette période, elle est néanmoins encore restée sensiblement plus élevée que celle des deux autres régions. Le taux d'emploi bruxellois a dès lors baissé en 2020 (de 59,3% à 58,8%) et sa reprise a été moins forte en 2021 (augmentation pour s'établir à 59,4%). L'an dernier, cependant, la croissance de la population active occupée bruxelloise s'est très nettement accélérée, de sorte que le taux d'emploi y a progressé plus fortement qu'ailleurs (pour atteindre 60,7%), et ce malgré l'impact démographique plus important des réfugiés dans cette région.

Les taux UE 2020 sont plus élevés que les taux HERMREG, parce que la classe d'âge des 15-19 ans (dans laquelle les taux d'emploi sont très inférieurs à la moyenne) est exclue de cet indicateur. En termes d'évolution durant la période 2015-2019, l'indicateur UE 2020 dresse un tableau relativement plus favorable, en comparaison avec l'indicateur HERMREG, pour le taux d'emploi bruxellois : son augmentation (+3,0 pp) est plus proche de celle du taux flamand (+3,5 pp) et même légèrement supérieure à celle du taux wallon (+2,8 pp). Cette tendance s'est poursuivie au cours des trois dernières années. Pour cette période, l'indicateur EFT donne une hausse beaucoup plus forte du taux d'emploi bruxellois (+3,5 pp) que du taux flamand (+1,3 pp) et du taux wallon (+1,0 pp), alors que les estimations basées sur les données administratives dressent un autre bilan : hausse durant cette période de +1,5 pp du taux d'emploi bruxellois, de +2,0 pp du taux flamand et de 2,1 pp du taux wallon. C'est surtout pour l'année dernière que l'augmentation basée sur l'EFT a été particulièrement élevée à Bruxelles (+3,0 pp)<sup>24</sup>. Toutefois, il convient d'être prudent dans l'interprétation des variations annuelles de l'EFT, en particulier pour des populations plus petites comme celle de Bruxelles. À cet égard, il est par contre plus inquiétant de constater que les écarts dans les tendances observées entre les estimations administratives et l'indicateur EFT semblent maintenant se confirmer sur une plus longue période.

En 2023, la croissance de la population d'âge actif continue d'être soutenue par l'afflux des réfugiés, tandis que la croissance de la population active occupée s'affaiblit fortement, dans un contexte où le mouvement de rattrapage post-Covid est achevé et où la crise énergétique a provoqué un ralentissement conjoncturel. Le taux d'emploi augmente dès lors nettement moins, mais toujours davantage à Bruxelles (où il s'établit à 61,3%) qu'en Flandre (74,9%) et en Wallonie (64,7%). À partir de 2024, la croissance de la population active occupée reste structurellement plus élevée à Bruxelles que dans les deux autres régions. Dans le même temps, la croissance de la population d'âge actif y ralentit plus fortement (voir section 3.2.1). Au cours de la période 2024-2028, le taux d'emploi augmente donc aussi davantage à

<sup>24</sup> Cette augmentation est, certes, embellie par un changement statistique dans l'EFT. À partir de 2021, les personnes qui sont en chômage temporaire pendant plus de trois mois ne sont plus comptabilisées dans l'emploi. Ce changement s'est soldé par une sous-estimation des taux d'emploi régionaux en 2021, qui disparaît en grande partie en 2022 en raison de la forte baisse du chômage temporaire. Statbel a estimé que les taux d'emploi régionaux en 2021 auraient été environ 0,6 pp plus élevés si les définitions n'avaient pas été modifiées. La disparition de cet effet peut donc difficilement expliquer les écarts régionaux dans l'évolution des taux d'emploi en 2022.

Bruxelles (+3,4 pp, pour atteindre 64,7% en 2028) qu'en Flandre (+3,0 pp, 77,9%) et en Wallonie (+2,7 pp, 67,5%).

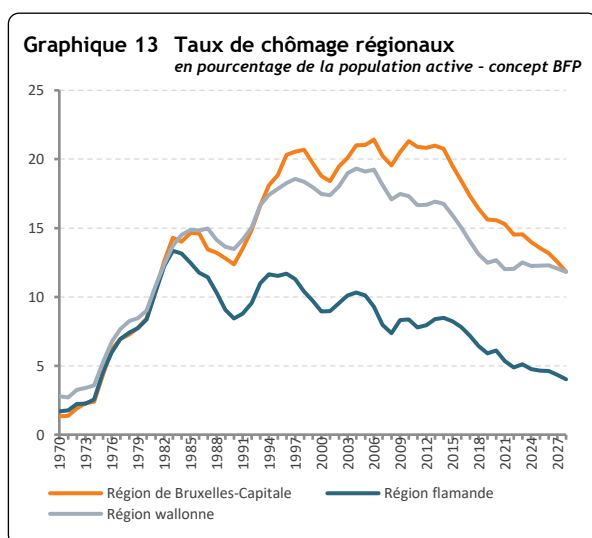
En projection (à partir de 2023), les taux UE 2020 suivent l'évolution des taux HERMREG, corrigés pour tenir compte de la croissance régionale de la population active occupée dans les classes d'âge 15-19 ans et 65 ans et plus. Les différences d'évolution entre les deux indicateurs ne s'expliquent dès lors en principe que par des effets de composition. La plus forte augmentation de la population de la classe d'âge 15-19 ans comprime l'évolution des taux HERMREG par rapport aux taux UE 2020, étant donné les faibles taux d'emploi à ces âges. L'inverse est cependant vrai pour l'augmentation de l'emploi des personnes âgées de 65 ans et plus, qui soutient la progression des taux administratifs mais n'est pas prise en compte dans les taux UE 2020.

En 2023, le taux UE 2020 atteint 65,8% à Bruxelles, 77,1% en Flandre et 66,1% en Wallonie. C'est surtout à partir de 2025 que son augmentation est moins prononcée que celle du taux administratif, et ce parce que l'emploi des 65 ans et plus connaît une forte hausse suite au relèvement de l'âge de la retraite. Ce facteur pèse toutefois moins à Bruxelles, de sorte que – par rapport à l'indicateur administratif – l'augmentation du taux UE 2020 bruxellois au cours de la période 2024-2028 (+3,1 pp, pour atteindre 68,9% en 2028) est encore un peu plus favorable que celle du taux flamand (+2,1 pp, 79,3% en 2028) et du taux wallon (+2,0 pp, 68,1% en 2028).

### 3.2.3. Chômage et taux de chômage

#### Période observée jusqu'en 2022

Au cours de la période 2015-2019, le chômage<sup>25</sup> a sensiblement baissé dans les trois régions. Le taux de chômage a reculé de 20,8% à 15,6% à Bruxelles, de 8,5% à 5,9% en Flandre et de 16,8% à 12,5% en Wallonie. La crise sanitaire n'a finalement provoqué qu'une interruption temporaire et limitée de cette évolution.



Elle a engendré d'importantes pertes d'emplois directes, mais s'est également accompagnée d'un ralentissement de la croissance de la population active. En moyenne annuelle, la croissance de la population active occupée en 2020 n'est restée que légèrement positive à Bruxelles (0,08%) et en Flandre (0,09%) et est même devenue légèrement négative en Wallonie (-0,09%). Le ralentissement de cette croissance a été plus prononcé à Bruxelles (-2,02 pp) qu'en Flandre (-1,52 pp) et en Wallonie (-1,45 pp), parce que la contribution des navettes à cette croissance s'est nettement affaiblie à Bruxelles. Le ralentissement de la croissance de la

<sup>25</sup> Selon la définition du BFP : demandeurs d'emploi inoccupés selon les sources administratives plus chômeurs âgés. Comme le régime des chômeurs âgés aura pratiquement disparu en 2023, il n'y aura quasiment plus de différences à partir de ce moment-là entre le chômage définition BFP et le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés.



population active a cependant aussi été plus marqué à Bruxelles (-1,12 pp) qu'en Flandre (-0,71 pp) et en Wallonie (-0,50 pp), parce que le choc négatif sur les taux d'activité des classes d'âge jeunes et moyennes y a été plus fort (voir section 3.2.1). Par conséquent, le taux de chômage est resté stable à Bruxelles en 2020 (15,6%), alors qu'il a légèrement augmenté en Flandre (de 5,9% à 6,1%) et en Wallonie (de 12,5% à 12,7%).

En 2021, la croissance de la population active occupée a été exceptionnellement forte (1,50% à Bruxelles, 1,81% en Flandre et 1,92% en Wallonie). De nouveau, l'accélération de cette croissance a été la moins prononcée à Bruxelles, où la crise sanitaire a affecté plus durablement l'emploi marchand, et justement dans les segments qui emploient surtout des Bruxellois. En revanche, la reprise a été relativement soutenue en Wallonie. Cela a toutefois aussi été le cas pour la croissance de la population active wallonne. Celle-ci a été fortement stimulée en 2021 par la hausse des taux d'activité (surtout dans les classes d'âges jeunes et moyens) et a dès lors dépassé (+1,14%) la croissance de la population active flamande (+0,98%), tout en n'étant que légèrement inférieure à celle de la population active bruxelloise (+1,19%). Cette dernière a continué d'être soutenue, quoique dans une moindre mesure, par la démographie et a également bénéficié d'une impulsion particulièrement forte de l'augmentation des taux d'activité dans les classes d'âges moyens. La baisse du taux de chômage wallon (qui s'est établi à 12,0%) a été légèrement moins prononcée que celle du taux flamand (5,3%). C'est le taux de chômage bruxellois qui a le moins reculé (15,3%), ce qui illustre une fois de plus que, des trois régions, c'est Bruxelles qui s'est remise le plus lentement de la crise sanitaire.

À Bruxelles, la croissance de la population active occupée s'est cependant encore considérablement accélérée en 2022 (pour atteindre +3,29%, soit plus du double de celle de 2021), parce que la croissance de l'emploi intérieur n'a plus été que légèrement inférieure à celle des deux autres régions et parce que le solde des navetteurs s'est sensiblement amélioré. Cela a accéléré la baisse du taux de chômage bruxellois, qui est tombé à 14,5%. La croissance de l'offre de travail bruxelloise s'est toutefois aussi intensifiée (+2,35%), sous l'effet d'une nouvelle forte augmentation des taux d'activité et de la contribution positive à la croissance des réfugiés ukrainiens.

En Flandre et en Wallonie, la population active occupée a progressé quasiment au même rythme qu'en 2021 (respectivement, +1,87% et +1,86%, ce qui représente une légère accélération par rapport à 2021 en Flandre, un léger ralentissement en Wallonie). La baisse du taux de chômage a toutefois été ou moins prononcée qu'en 2021 (en Flandre : baisse à 4,9%) ou a même pris fin (en Wallonie : stabilisation à 12,0%). En effet, dans les deux régions, la croissance de la population active s'est accélérée, sous l'effet de la poursuite du mouvement de rattrapage des taux d'activité après leur effondrement pendant la crise sanitaire et – quoique dans une moindre mesure qu'à Bruxelles – de la contribution des réfugiés à la croissance. Le fait que la croissance de la population active se soit plus fortement accélérée en Wallonie (pour atteindre +1,90%, contre +1,38% en Flandre) s'explique en grande partie par le changement introduit par le Forem dans le mode d'enregistrement des demandeurs d'emploi librement inscrits (voir section 3.2.1). Sans cet élargissement de la population des demandeurs d'emploi, le taux de chômage wallon aurait diminué d'environ 0,5 pp l'an dernier.

Les réfugiés ukrainiens rejoignent la population active (mesure administrative) par deux canaux : l'emploi ou l'inscription en tant que demandeurs d'emploi auprès des services régionaux de l'emploi. Dans

ce dernier cas, il s'agit exclusivement de personnes qui ne peuvent pas solliciter d'allocations de chômage (mais qui, en principe, peuvent prétendre à l'équivalent du revenu d'intégration). L'élargissement de la population bénéficiant de services d'accompagnement sur le marché du travail par le biais de la modification de la réglementation ne concerne aussi que les personnes librement inscrites et n'ayant donc pas droit à des allocations. La combinaison de ces éléments a induit une forte augmentation de la part des personnes non indemnisées dans le chômage l'année passée. Ainsi, le chômage a baissé de 2 500 personnes à Bruxelles et de 12 800 personnes en Flandre, tandis que le nombre de bénéficiaires d'allocations a baissé plus fortement (de, respectivement, 4 500 et 16 600 personnes). En Wallonie, et vu la modification de la réglementation, la différence a été encore plus grande : le nombre total de chômeurs y a augmenté de 4 500 personnes, mais le nombre de chômeurs indemnisés y a diminué de 6 900 personnes.

### Période de projection 2023-2028

En 2023, la croissance de la population active occupée ralentirait un peu plus en Wallonie (où elle s'établirait à 0,79%) qu'en Flandre (0,98%). Dans ces deux régions, ce ralentissement n'est que partiellement compensé par la croissance plus faible de la population active. Ce fléchissement est également plus prononcé en Wallonie (croissance de la population active de 1,31%) qu'en Flandre (1,24%), où l'effet à la hausse de la modification des modalités d'enregistrement joue désormais aussi. Le taux de chômage augmente tant en Flandre (pour atteindre 5,1%) qu'en Wallonie (12,5%), mais serait resté pratiquement inchangé dans les deux régions sans l'élargissement de la population des demandeurs d'emploi. À Bruxelles, le taux de chômage reste constant, à 14,5%. La croissance de la population active occupée bruxelloise ralentit davantage (pour s'établir à 1,80%), parce que la part des Bruxellois dans l'emploi intérieur bruxellois progresse moins rapidement qu'en 2022. Cette croissance est quasiment identique à celle de la population active (1,82%), qui, elle aussi, ralentit sous l'effet de la plus faible augmentation des taux d'activité des jeunes. En chiffres absolus, le chômage augmente dans les trois régions en 2023 (Bruxelles : +1 600 personnes ; Flandre : +10 000 personnes ; Wallonie : +10 600 personnes). Le nombre de chômeurs indemnisés continue toutefois de baisser (respectivement, -1 500 personnes, -4 000 personnes et -1 200 personnes), sous l'effet des deux facteurs susmentionnés.

En 2024, la croissance de la population active occupée se stabilise pratiquement en Flandre et en Wallonie où elle s'élève à, respectivement, +0,93% et +0,81%. Dans ces deux régions, la croissance de la population active ralentit encore significativement (pour atteindre, respectivement, +0,57% et +0,52%). Tout d'abord, nous supposons que les effets des changements de réglementation pour les demandeurs d'emploi atteignent leur vitesse de croisière. Ensuite, la contribution des réfugiés ukrainiens à la croissance devient négative. La baisse du taux de chômage reprend alors dans les deux régions (Flandre : baisse à 4,8% ; Wallonie : baisse à 12,2%).

À Bruxelles, la croissance de la population active occupée s'affaiblit encore en 2024, pour atteindre +1,24%, principalement parce que les flux de navetteurs à destination de la Flandre n'augmentent plus aussi rapidement qu'au cours des deux années précédentes. Il subsiste néanmoins encore toujours un important différentiel de croissance positif par rapport aux deux autres régions. La croissance de la population active ralentit aussi plus fortement à Bruxelles (pour atteindre +0,59%). Les impulsions plus importantes fournies par les taux d'activité dans cette région durant la période post-Covid continuent



de s'essouffler, tandis que la contribution des réfugiés à la croissance y est plus négative. La croissance de la population active à Bruxelles devient dès lors semblable à celle des deux autres régions, de sorte que la croissance plus soutenue de la population active occupée entraîne une baisse plus forte du taux de chômage bruxellois (qui s'établit à 14,0%).

Au cours des années 2025-2028 aussi, la population active occupée continue de croître plus fortement à Bruxelles (+1,18% par an) qu'en Flandre (+0,83% par an), où la croissance est à son tour plus élevée qu'en Wallonie (+0,69% par an). L'écart de croissance entre la Flandre et la Wallonie est à nouveau moins prononcé pour la population active occupée que pour l'emploi intérieur, principalement parce que le solde flamand des navettes avec Bruxelles continue de diminuer. L'écart de croissance à l'avantage de Bruxelles est semblable à celui observé durant les années pré-Covid 2015-2019. L'évolution favorable du solde bruxellois des navettes continue de contribuer fortement à la croissance de la population active occupée bruxelloise, mais dans une moindre mesure que durant les années qui ont précédé la crise sanitaire. En revanche, l'écart de croissance négatif entre Bruxelles et les autres régions sur le plan de l'emploi intérieur est désormais plus faible que durant les années ayant précédé la crise.

Les écarts régionaux de croissance de la population active sont très limités durant cette période. La croissance de la population active est légèrement plus élevée en Flandre (+0,63% par an) qu'en Wallonie (+0,57% par an), où la démographie contribue négativement à la croissance, et qu'à Bruxelles (+0,56% par an), où la démographie contribue encore un petit peu plus qu'en Flandre mais où la contribution des taux d'activité est plus faible. La réforme des pensions entraîne, dans les trois régions, une accélération de la croissance de la population active durant les années 2025-2026 et un ralentissement durant les années 2027-2028.

La population active occupée présente un profil de croissance inverse. En Flandre, sa croissance s'affaiblit en 2025, mais se redresse progressivement par la suite. Le taux de chômage y diminue légèrement durant la période 2025-2026 (-0,1 pp par an, pour atteindre 4,6% en 2026), mais baisse beaucoup plus rapidement en 2027-2028 (-0,3 pp par an), pour atteindre 4,0% en 2028, ce qui ne semble plus laisser beaucoup de marge pour des diminutions supplémentaires. En Wallonie, tant le ralentissement de la croissance de la population active occupée en 2025 que son accélération en 2026 sont un peu plus prononcés ; une évolution stable suit en 2027-2028. Le taux de chômage y augmente légèrement en 2025 (pour atteindre 12,3%), se stabilise en 2026 et diminue durant les années 2027-2028 (quoique moins fortement qu'en Flandre : -0,2 pp par an, pour atteindre 11,8% en 2028). La croissance de la population active occupée bruxelloise ralentit tant en 2025 qu'en 2026, pour ensuite se redresser les deux années suivantes. Elle y est structurellement plus élevée que dans les autres régions, de sorte que le taux de chômage y diminue nettement plus (-0,4 pp par an en 2025-2026 et -0,7 pp par an en 2027-2028) pour atteindre 11,8% en 2028, tout comme en Wallonie.

Sur l'ensemble de la période de projection 2023-2028, la baisse du taux de chômage est donc beaucoup plus prononcée à Bruxelles (-2,7 pp) qu'en Flandre (-0,9 pp) et en Wallonie (-0,2 pp). Pour cette dernière région surtout, il faut cependant bien garder à l'esprit l'effet à la hausse de la modification de la réglementation en début de période (qui s'élève à 0,5 pp, et grimpe au total à 1,0 pp si l'on tient compte aussi de l'année 2022). Cet effet se répercute en effet sur l'ensemble de la période de projection.

## PERSPECTIVES

Le nombre de chômeurs diminue à moyen terme au total de 12 700 personnes (-14,7%) à Bruxelles et de 22 500 personnes (-13,9%) en Flandre, mais augmente de 4 900 personnes (+2,4%) en Wallonie. Le fait que le nombre de chômeurs indemnisés diminue plus fortement à Bruxelles (-9 300 personnes ou -17,4%) et en Flandre (-21 000 personnes ou -21,2%) et qu'il diminue également en Wallonie (-5 400 personnes ou -4,4%) doit être attribué aux évolutions du début de la période de projection. En effet, à partir de 2024, la part des chômeurs indemnisés dans le chômage régional reste pratiquement stable.

Au niveau national, le chômage diminue de 30 300 personnes et le taux de chômage baisse de 8,1% en 2022 à 7,2% en 2028. Au total, la baisse du taux de chômage national à moyen terme est plutôt modeste. Cela signifie que – plus encore que dans le passé récent – l'augmentation de l'emploi repose principalement sur la croissance de la population active.

Tableau 11 Résultats de la projection régionale du marché du travail

	2020	2021	2022	2023	2024	Moyennes		
						2025-2028	2015-2021	2022-2028
<b>1. Emploi intérieur</b>								
<b>1.1. Emploi intérieur total, en milliers (1)</b>								
Royaume	4898,2	4989,0	5090,4	5142,5	5191,0	5366,7	4805,9	5230,6
Région de Bruxelles-Capitale	711,7	718,1	731,1	737,1	740,8	754,9	705,3	743,6
Région flamande	2886,9	2946,5	3009,9	3045,3	3079,2	3203,1	2820,0	3107,7
Région wallonne	1299,6	1324,4	1349,5	1360,1	1371,0	1408,7	1280,5	1379,3
<b>1.2. Différence en milliers</b>								
Royaume	3,1	90,8	101,4	52,1	48,5	43,9	58,9	53,9
Région de Bruxelles-Capitale	-2,1	6,4	13,0	6,0	3,6	3,5	3,3	5,3
Région flamande	6,7	59,6	63,4	35,4	34,0	31,0	41,1	36,7
Région wallonne	-1,4	24,8	25,0	10,7	10,9	9,4	14,4	12,0
<b>1.3. Variation en pour cent</b>								
Royaume	0,1	1,9	2,0	1,0	0,9	0,8	1,2	1,0
Région de Bruxelles-Capitale	-0,3	0,9	1,8	0,8	0,5	0,5	0,5	0,7
Région flamande	0,2	2,1	2,2	1,2	1,1	1,0	1,5	1,2
Région wallonne	-0,1	1,9	1,9	0,8	0,8	0,7	1,1	0,9
<b>2. Solde des travailleurs frontaliers (1)</b>								
Royaume	82,4	81,9	82,0	82,0	82,0	82,0	82,0	82,0
Région de Bruxelles-Capitale	29,1	29,4	30,0	30,0	30,0	30,1	28,7	30,0
Région flamande	20,0	17,7	16,3	15,8	15,4	13,8	21,6	15,0
Région wallonne	33,3	34,8	35,8	36,1	36,5	38,1	31,7	36,9
<b>3. Solde des navettes interrégionales (1)</b>								
Royaume	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Région de Bruxelles-Capitale	-256,2	-255,6	-253,0	-249,9	-247,2	-236,2	-261,0	-244,4
Région flamande	135,8	133,7	129,5	125,5	121,7	107,1	142,5	118,1
Région wallonne	120,4	122,0	123,5	124,4	125,5	129,1	118,5	126,4
<b>4. Population active occupée (de 15 ans et plus)</b>								
<b>4.1. Population active occupée, en milliers (1)</b>								
Royaume	4980,7	5070,9	5172,4	5224,5	5273,0	5448,6	4887,9	5312,6
Région de Bruxelles-Capitale	484,6	491,9	508,1	517,2	523,6	548,8	473,1	529,2
Région flamande	3042,7	3097,8	3155,6	3186,6	3216,4	3324,0	2984,2	3240,8
Région wallonne	1453,3	1481,2	1508,7	1520,7	1533,0	1575,8	1430,7	1542,6
<b>4.2. Différence en milliers</b>								
Royaume	1,9	90,3	101,5	52,1	48,5	43,9	59,1	54,0
Région de Bruxelles-Capitale	0,4	7,3	16,2	9,1	6,4	6,3	6,5	8,1
Région flamande	2,8	55,1	57,8	31,0	29,8	26,9	36,3	32,3
Région wallonne	-1,3	27,9	27,5	11,9	12,3	10,7	16,3	13,5
<b>4.3. Variation en pour cent</b>								
Royaume	0,0	1,8	2,0	1,0	0,9	0,8	1,2	1,0
Région de Bruxelles-Capitale	0,1	1,5	3,3	1,8	1,2	1,2	1,4	1,6
Région flamande	0,1	1,8	1,9	1,0	0,9	0,8	1,2	1,0
Région wallonne	-0,1	1,9	1,9	0,8	0,8	0,7	1,2	0,9

	2020	2021	2022	2023	2024	2025- 2028	Moyennes 2015- 2021	2022- 2028
<b>5. Taux d'emploi (1)</b>								
<b>5.1. Taux d'emploi, définition HERMREG (2)</b>								
Royaume	67,7	68,7	69,8	70,2	70,8	73,1	66,7	71,3
Région de Bruxelles-Capitale	58,8	59,4	60,7	61,3	61,9	64,7	58,4	62,6
Région flamande	72,5	73,6	74,6	74,9	75,5	77,9	71,4	76,1
Région wallonne	62,2	63,3	64,3	64,7	65,3	67,5	61,2	65,8
<b>5.2. Taux d'emploi, UE 2020 (3)</b>								
Royaume	70,0	70,6	71,9	72,4	73,0	74,6	69,2	73,3
Région de Bruxelles-Capitale	61,3	62,2	65,2	65,8	66,5	68,9	60,8	67,0
Région flamande	74,7	75,3	76,7	77,1	77,7	79,3	73,9	78,0
Région wallonne	64,6	65,2	65,7	66,1	66,7	68,1	63,6	66,9
<b>6. Chômage</b>								
<b>6.1. Chômage, définition BFP, en milliers (1)</b>								
Royaume	498,1	465,4	454,5	476,8	460,0	424,3	535,4	453,0
Région de Bruxelles-Capitale	89,3	88,9	86,3	88,0	85,2	73,6	96,0	82,1
Région flamande	197,8	174,5	161,7	171,7	161,0	139,2	214,3	157,0
Région wallonne	210,9	202,1	206,6	217,1	213,8	211,5	225,1	213,9
<b>6.2. Différence en milliers</b>								
Royaume	10,6	-32,6	-10,9	22,3	-16,8	-8,9	-27,2	-5,9
Région de Bruxelles-Capitale	-0,3	-0,4	-2,5	1,6	-2,8	-2,9	-4,0	-2,2
Région flamande	7,5	-23,3	-12,8	10,0	-10,7	-5,4	-12,8	-5,0
Région wallonne	3,5	-8,9	4,5	10,6	-3,3	-0,6	-10,5	1,3
<b>6.3. Variation en pour cent</b>								
Royaume	2,2	-6,5	-2,3	4,9	-3,5	-2,0	-4,7	-1,3
Région de Bruxelles-Capitale	-0,3	-0,5	-2,9	1,9	-3,2	-3,6	-3,8	-2,6
Région flamande	3,9	-11,8	-7,3	6,2	-6,3	-3,5	-5,6	-3,1
Région wallonne	1,7	-4,2	2,2	5,1	-1,5	-0,3	-4,3	0,7
<b>6.4. Taux de chômage, définition BFP (1)</b>								
Royaume	9,1	8,4	8,1	8,4	8,0	7,2	9,9	7,9
Région de Bruxelles-Capitale	15,6	15,3	14,5	14,5	14,0	11,8	16,9	13,4
Région flamande	6,1	5,3	4,9	5,1	4,8	4,0	6,7	4,6
Région wallonne	12,7	12,0	12,0	12,5	12,2	11,8	13,6	12,2
<b>6.5. Taux de chômage, hors chômeurs âgés (1)</b>								
Royaume	9,0	8,4	8,1	8,4	8,0	7,2	9,5	7,9
Région de Bruxelles-Capitale	15,5	15,3	14,5	14,5	14,0	11,8	16,4	13,4
Région flamande	6,1	5,3	4,9	5,1	4,8	4,0	6,4	4,6
Région wallonne	12,6	12,0	12,0	12,5	12,2	11,8	13,2	12,2

(1) La colonne 2025-2028 donne la valeur en fin de période (2028).

(2) Rapport entre la population active occupée (15 ans et plus) selon la définition HERMREG (emploi intérieur régional selon les Comptes régionaux, majoré de l'estimation HERMREG du solde régional des navettes et du travail frontalier) et la population âgée de 15 à 64 ans.

(3) Population 20-64 ans, à partir de l'Enquête sur les forces de travail.

## 4. Comptes de revenus des ménages

Ce chapitre présente les résultats des projections à moyen terme des principaux agrégats des comptes de revenus des ménages selon la région de résidence. Les tableaux 12 à 15 reprennent les résultats pour la Belgique et chacune des trois régions du pays. La section 4.1 porte sur le solde des revenus primaires et ses composantes tandis que la section 4.2 aborde les prestations sociales et la section 4.3 les impôts courants. Enfin, la section 4.34 analyse l'évolution du revenu disponible des ménages.

Les projections relatives aux revenus des ménages se basent sur les données publiées par l'ICN<sup>26</sup> pour la période 1995-2020 selon le SEC 2010. La période de projection débute donc en 2021 et s'étend jusqu'en 2028. Sauf mention contraire, les résultats analysés ci-dessous sont exprimés en termes réels. Plus précisément, ils sont déflatés à l'aide du déflateur de la consommation privée pour la Belgique<sup>27</sup>. La prise en compte de l'évolution des prix apparaît déterminante au cours de la période de projection actuelle dans la mesure où les mouvements de prix ont été particulièrement importants ces dernières années (voir chapitre 2). La croissance des prix à la consommation privée a ainsi commencé à accélérer quelque peu en 2021 (2,5%), avant de bondir à 8,6% en 2022, pour ensuite ralentir progressivement en 2023 et 2024 (à, respectivement, 3,8% et 3,0%). L'évolution devrait se normaliser au cours de la période 2025-2028, le niveau des prix à la consommation privée progressant de 1,8% par an en moyenne.

### 4.1. Revenus primaires

L'année 2021 a été marquée par une nette reprise de l'activité économique en Belgique. Les autorités ont néanmoins dû maintenir les différentes mesures publiques de soutien mises en place pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire qui se faisaient toujours sentir.

Dans ce contexte, **le solde des revenus primaires des ménages belges<sup>28</sup> a enregistré un rebond de 3,3% en 2021**. Bien qu'important, ce rebond n'a toutefois pas permis de retrouver le niveau observé en 2019 avant la crise sanitaire. C'est surtout du côté des revenus nets de la propriété et du revenu mixte des indépendants que la reprise a été insuffisante pour effacer les fortes pertes de 2020. La masse salariale a en revanche dépassé son niveau d'avant la crise dès 2021, soutenue par la forte progression de l'emploi salarié.

Au niveau régional, c'est la Région bruxelloise qui aurait enregistré le redressement le plus marqué du solde des revenus primaires en 2021 (+3,6%), devant la Flandre et la Wallonie (respectivement +3,3% et +3,1%). La différence s'explique pour l'essentiel par la plus forte croissance de la masse salariale versée aux travailleurs bruxellois<sup>29</sup>. Cette progression plus rapide reflète une croissance plus élevée des salaires

<sup>26</sup> Institut des comptes nationaux, « Comptes régionaux 2021 », janvier 2023. Pour plus de détails concernant les données et la méthodologie relatives aux comptes de revenus de ménages, voir le rapport sur les Perspectives économiques régionales 2019-2024, BFP – IBSA – IWEPS – Statistiek Vlaanderen (2019).

<sup>27</sup> L'utilisation du déflateur de la consommation privée est indiquée pour analyser l'évolution du revenu disponible en termes réels puisque ce dernier est alloué par les ménages soit à la consommation, soit à l'épargne.

<sup>28</sup> Les chiffres relatifs au solde des revenus primaires présentés ici sont calculés hors cotisations sociales à la charge des employeurs (D.12).

<sup>29</sup> Pour les années 2021 et 2022, les dynamiques régionales de la population active occupée et de la masse salariale selon le lieu de domicile sont déterminées sur base d'observations ONSS.

par tête du côté bruxellois par rapport aux deux autres régions alors qu'en parallèle, le nombre de salariés bruxellois (selon le lieu de domicile) a évolué moins vite que dans le reste du pays. En ce qui concerne le revenu mixte, les travailleurs indépendants flamands auraient enregistré une hausse de 2,0% en 2021, plus importante que leurs homologues wallons et bruxellois, en raison d'une croissance particulièrement forte de leurs effectifs. Enfin, les trois régions auraient affiché en 2021 un « déficit » similaire en matière de revenus nets de la propriété par rapport à la situation d'avant-crise : le montant des revenus nets de la propriété perçus par les ménages bruxellois, flamands et wallons aurait ainsi encore été inférieur de 5% à celui de 2019.

**En 2022, l'augmentation historique de l'inflation a fortement impacté l'évolution des revenus primaires en Belgique dont le solde n'a progressé que de 0,9%** alors que, du côté de l'activité économique, la croissance est pourtant restée assez vigoureuse, accompagnée de nombreuses créations d'emplois. Les poussées inflationnistes ont affecté les principales rubriques du solde primaire de manière négative. Pour la plus importante d'entre elles, à savoir la masse salariale, la croissance réelle est descendue à 1,1% en 2022, soit un rythme trois fois moins élevé que l'année précédente. L'emploi salarié belge a pourtant été très dynamique cette année-là, avec une progression de 2,1% (soit un plus haut depuis 2000). C'est dès lors l'accélération de l'inflation (mesurée, selon le déflateur de la consommation privée, à 8,6% sur l'ensemble de l'année) qui a lourdement pesé sur la croissance réelle de la masse salariale. En effet, l'indexation des salaires intervient avec un certain retard et n'a donc pas permis de compenser entièrement la hausse des prix en 2022. Les revenus nets de la propriété perçus par les ménages belges ont également souffert de l'inflation, enregistrant une très légère contraction.

Dans ce contexte inflationniste particulier, les projections indiquent des évolutions contrastées entre les trois régions pour 2022. En Région bruxelloise, le solde des revenus primaires aurait globalement mieux résisté que dans les régions voisines, malgré le ralentissement induit par l'envolée des prix. La croissance des revenus primaires des ménages bruxellois aurait ainsi reculé à +2,2%, un rythme bien plus soutenu que celui attendu en Flandre et en Wallonie (respectivement +0,8% et +0,6%). Cette différence en faveur de la Région bruxelloise découle en majeure partie d'une meilleure tenue de la masse salariale liée au dynamisme remarquable de l'emploi salarié. De fait, le nombre de résidents bruxellois ayant un emploi salarié aurait augmenté de 3,6% en 2022, contre une hausse proche des 2% dans les deux autres régions. La Flandre, de son côté, se démarque par une croissance du revenu mixte qui serait restée positive en 2022, alors que les indépendants bruxellois et wallons auraient au contraire vu leurs revenus stagner. Quant à la Région wallonne, elle est surtout pénalisée par une contraction des revenus nets de la propriété, contrairement aux deux autres régions. Toutes régions confondues, le poids relatif du revenu mixte et des revenus nets de la propriété est toutefois bien moindre que celui de la masse salariale, avec à la clé un impact plus faible de ces deux composantes sur le solde des revenus primaires.

De manière générale, l'année 2023 se caractérise au niveau national par une chute de l'inflation mais aussi par un ralentissement de la croissance de l'activité économique et de l'emploi. Dans ces conditions, **le solde des revenus primaires en Belgique devrait augmenter de 4,1% en 2023**, porté essentiellement par le net redressement de la masse salariale dû à la forte indexation des salaires. En effet, à l'inverse de l'année précédente, l'indexation dépasse l'inflation en 2023, donnant lieu à une croissance de 5,7% de la masse salariale et ce, malgré une évolution moins dynamique de l'emploi salarié (+1,0% tout de même).

La Région bruxelloise se démarque à nouveau par une progression particulièrement rapide de sa masse salariale en 2023 (+6,8%, contre une hausse proche de 5,5% dans les deux autres régions). Malgré la baisse généralisée des créations d'emplois au niveau belge, la Région bruxelloise afficherait encore une croissance de son emploi salarié (au lieu de domicile) plus de deux fois plus élevée que dans les régions voisines. Alors que le nombre de travailleurs indépendants devrait augmenter dans les trois régions, le revenu mixte serait en baisse à Bruxelles et en Wallonie et parviendrait tout juste à se maintenir en Flandre. Contrairement aux salariés, les indépendants ne bénéficient pas d'une indexation automatique de leurs revenus dont l'évolution dépend alors de leur capacité à faire supporter les hausses de prix par les consommateurs auxquels ils s'adressent. Comme en 2022, les ménages wallons seraient encore pénalisés par de mauvais résultats enregistrés pour les revenus nets de la propriété. Ces derniers devraient se redresser nettement en Flandre et à Bruxelles en 2023 tandis qu'ils continueraient à baisser (légèrement) du côté wallon.

Pour 2024, les projections tablent sur un niveau d'inflation qui poursuit sa baisse et sur une croissance du PIB belge qui se raffermirait légèrement mais accompagnée de créations d'emplois un peu moins nombreuses. Malgré une progression du revenu mixte des indépendants et des revenus nets de la propriété plus soutenue que l'année précédente, **la croissance du solde des revenus primaires des ménages belges retomberait à 1,2% en 2024**. En effet, la combinaison d'une indexation des salaires du secteur privé inférieure à l'inflation et d'une évolution moins dynamique de l'emploi salarié pèse lourdement sur la croissance de la masse salariale qui se limiterait à 1,2% également.

Les résultats attendus dans les trois régions en 2024 sont plus homogènes que les années précédentes. Ainsi, la croissance du revenu mixte des indépendants afficherait partout une valeur positive (de justesse en Wallonie et de façon toujours plus nette en Flandre), soutenue par une augmentation plus importante du nombre de travailleurs indépendants. Après deux années consécutives de baisse, les revenus nets de la propriété reçus par les ménages wallons devraient retrouver une évolution favorable, proche de celle projetée pour Bruxelles et la Flandre. Le ralentissement de la croissance de la masse salariale toucherait les trois régions, avec une croissance comprise entre 1,0% et 1,4%, chacune étant confrontée à l'insuffisance de l'indexation dans le secteur privé pour couvrir la hausse des prix. La masse salariale devrait continuer à croître plus rapidement en Région bruxelloise par rapport au reste du pays mais le différentiel serait moins grand que les années précédentes. En effet, c'est dans cette région que le recul des créations d'emplois salariés en 2024 serait le plus marqué.

À moyen terme, le contexte macroéconomique national se normalise, aussi bien du côté de l'inflation et de l'indexation que de l'évolution du PIB et de l'emploi. **La croissance du solde des revenus primaires en Belgique se stabiliserait dès lors à hauteur de 1,6% par an en moyenne sur la période 2025-2028**. Les principales composantes devraient contribuer positivement à cette évolution. L'augmentation de la masse salariale (+1,5% par an) serait alimentée par la hausse du salaire brut horaire avant indexation dans le secteur marchand et par les créations d'emplois. La croissance du revenu mixte s'élèverait en moyenne à 1,2% chaque année, soutenue par la hausse du nombre d'indépendants. Enfin, les revenus nets de la propriété progresseraient de 2,8% par an.



Au niveau régional, la croissance du solde des revenus primaires entre 2025 et 2028 atteindrait en moyenne annuelle 1,4% en Wallonie, 1,6% en Flandre et 1,8% à Bruxelles. Cette dernière région bénéficierait comme les années précédentes d'une augmentation plus importante de la masse salariale (+1,9% par an), liée à l'évolution plus dynamique de l'emploi salarié des résidents bruxellois. Leur nombre augmenterait en effet de 1,1% par an, contre environ 0,6% dans le reste du pays, tandis que l'évolution du salaire moyen par tête serait pratiquement identique dans les trois régions. La Flandre continuerait à devancer assez nettement ses voisines en matière de croissance du revenu mixte au cours de la période 2025-2028 (+1,5% par an). Du côté wallon, la progression du revenu mixte dans les années à venir serait entravée par une dynamique moindre de l'emploi indépendant et par une baisse plus marquée du revenu moyen par tête. Enfin, en ce qui concerne les revenus nets de la propriété, les trois régions devraient enregistrer une évolution similaire très proche de la moyenne nationale de 2,8%.

## 4.2. Prestations sociales

**Malgré le recul de 2,4% au niveau national en 2021, le niveau global des prestations sociales est resté élevé par rapport à la situation qui prévalait avant la crise sanitaire** ; le total des prestations sociales avait en effet augmenté de 12,2% en 2020. La plupart des mesures publiques de soutien ont en effet été maintenues en 2021, même si leur ampleur a nettement diminué. C'est le cas en particulier pour les dépenses allouées au chômage temporaire et au droit passerelle Covid<sup>30</sup> qui ont baissé de 48% par rapport à l'année précédente. Le redressement de l'activité économique en 2021 a en effet réduit la nécessité pour les entreprises de recourir à ces deux mesures qui représentaient tout de même encore un montant total de 4 milliards d'euros (répartis en 2021 à hauteur de, respectivement, 13%, 58% et 29% entre les ménages bruxellois, flamands et wallons). En revanche, les dépenses liées à la garantie de revenus aux personnes âgées, au revenu d'intégration ainsi qu'à la maladie-invalidité ont continué de croître fortement en 2021.

**Dans les trois régions également, les prestations sociales se sont maintenues à un niveau élevé en 2021**, malgré le recul engrangé suite à la diminution du recours au chômage temporaire et au droit passerelle. La Région bruxelloise aurait enregistré la baisse la plus importante (-3,1%, contre -2,2% en Flandre et -2,6% en Wallonie), après avoir affiché la plus forte hausse en 2020 (+15,5%, contre +11,5% en Flandre et +12,5% en Wallonie) ; c'est en effet dans cette région que le poids des prestations sociales Covid dans le total des prestations sociales est le plus grand. Par rapport à la situation d'avant-crise, le niveau global des prestations sociales est resté, en 2021, le plus haut à Bruxelles (+12% par rapport à 2019, contre respectivement +9% et +10% pour les Régions flamande et wallonne).

La progression en 2021 du total des prestations sociales hors chômage temporaire et droit passerelle Covid aurait été plus dynamique en Flandre (1,5%) qu'à Bruxelles (1,0%) et en Wallonie (0,7%), principalement en raison d'une progression plus rapide des pensions des salariés du secteur privé au Nord du pays. Par ailleurs, parallèlement à l'évolution dans chaque région des nombres de chômeurs indemnisés, les allocations de chômage ont nettement diminué en Flandre (-11%), moins en Wallonie (-3%) et ont augmenté à Bruxelles (1%) ; les allocations relatives au revenu d'intégration ont encore progressé

<sup>30</sup> Les dépenses liées au chômage temporaire Covid et au droit passerelle Covid sont enregistrées en tant que « prestations d'assistance sociale en espèces » (D.623) dans le cadre de la comptabilité nationale.



de 7% à Bruxelles tandis qu'elles se sont quasiment stabilisées en Flandre et en Wallonie, et ce alors qu'elles avaient déjà progressé le plus à Bruxelles en 2020 (+10% contre +8% en Flandre et +7% en Wallonie).

**En 2022, la croissance nominale des prestations sociales dont bénéficient les ménages belges n'a pas été suffisante pour compenser la forte hausse de l'inflation<sup>31</sup>. Le montant total des prestations sociales a donc continué à baisser en termes réels (-3,6%).** Suite à l'arrêt programmé de la plupart des mesures publiques de soutien face à la crise sanitaire, les dépenses dédiées au chômage temporaire et au droit passerelle Covid se sont encore fortement contractées en 2022 pour ne plus représenter que 0,6 milliard d'euros en valeur nominale. Les allocations de chômage ont également reculé (-8,9%), sous l'effet de la diminution du nombre de chômeurs indemnisés en Belgique (-9,3%). À l'inverse, plusieurs catégories de prestations sociales ont crû plus rapidement en 2022. Cette accélération reflète principalement le relèvement progressif (sur la période 2021-2024) de la pension minimum ainsi que des minima en matière de revenu (équivalent) d'intégration, d'allocations aux handicapés et de la garantie de revenus aux personnes âgées. Après deux années de hausse importante, les dépenses dédiées au revenu d'intégration ont reculé. Dans le cas de l'équivalent du revenu d'intégration, la croissance plus élevée de 2022 s'explique, en outre et surtout, par l'arrivée des réfugiés ukrainiens en Belgique qui peuvent bénéficier de cette aide.

**La diminution en termes réels des prestations sociales en 2022 a concerné les trois régions belges mais dans des mesures différentes.** En ce qui concerne le total des prestations sociales, la baisse aurait été plus importante à Bruxelles (-6,7%) qu'en Flandre (-3,6%) et en Wallonie (-2,6%). Cette baisse plus marquée à Bruxelles s'explique notamment par le fait que le poids des mesures Covid (en très nette baisse en 2022) dans le total des prestations sociales y est plus important que dans les deux autres régions. Si l'on exclut le chômage temporaire et le droit passerelle Covid de ce total, une baisse est restée de mise pour Bruxelles (-2,0%) alors que les autres régions ont plutôt connu une stabilisation (-0,3% en Flandre et +0,4% en Wallonie). Ces différences reflètent notamment l'impact du relèvement de la pension minimum qui joue davantage en Flandre et en Wallonie, étant donné que le poids des pensions y est relativement plus élevé qu'à Bruxelles. Du côté des allocations de chômage, elles ont enregistré des baisses relatives semblables à celles de 2021 en Flandre et en Wallonie mais également, et contrairement à 2021, une nette baisse à Bruxelles. En revanche, le recul des dépenses allouées au revenu d'intégration a été moins prononcé à Bruxelles que dans les deux autres régions. Soulignons enfin la progression particulièrement dynamique des allocations familiales en Wallonie en 2022.

Notons qu'en 2022, suite à l'envolée des prix de l'énergie, d'importantes aides publiques visant à alléger la facture énergétique des ménages ont été mises en place en deuxième partie d'année et ont été maintenues durant le premier semestre de l'année 2023. Les deux principales mesures ont été l'élargissement du tarif social et le forfait de base. En comptabilité nationale, l'élargissement du tarif social est comptabilisé comme de la consommation publique et n'a donc pas d'impact sur le revenu disponible des ménages. Le forfait de base, lui, a bien un impact direct sur le revenu disponible des ménages mais il transite via les transferts courants des administrations publiques aux ménages (cf. une composante du poste

<sup>31</sup> L'indexation des prestations sociales intervenant toujours avec un petit peu de retard, sa progression a été un peu inférieure à la croissance du déflateur de la consommation privée (pour rappel utilisé tout au long de ce chapitre pour déterminer les évolutions en termes réels) en 2022 (7,9% contre 8,6%).

« Solde des autres transferts courants (D.7) » des tableaux 12 à 15) et non via les prestations sociales. Les montants dédiés au forfait de base se sont élevés, en valeurs nominales, à 0,8 milliard en 2022 et 1,4 milliard en 2023.

Après deux années consécutives de baisse, les projections tablent sur le **retour d'une croissance soutenue des prestations sociales au niveau national en 2023 (4,5%)**. Tout d'abord, soulignons que l'année 2023 a bénéficié d'un effet d'année pleine d'indexation. Alors qu'en 2022, l'indexation des prestations sociales avait été un peu inférieure à la croissance du déflateur de la consommation privée, elle lui est nettement supérieure en 2023 (5,9% contre 3,8%)<sup>32</sup>.

Hormis ces effets de prix, d'autres facteurs devraient aussi alimenter la croissance élevée de 2023, notamment les pensions (relèvement progressif du montant minimum), les allocations de maladie-invalidité, le revenu d'intégration (relèvement progressif des minima et nombre de bénéficiaires qui repart à la hausse) et les allocations de chômage (relèvement progressif des minima mais toujours baisse, certes moins importante que les deux années précédentes, du nombre de chômeurs indemnisés). Comme indiqué plus haut, l'arrivée des réfugiés fuyant la guerre en Ukraine entraînerait en outre une augmentation particulièrement forte des dépenses consacrées à l'équivalent du revenu d'intégration. L'impact de cette prise en charge des réfugiés ukrainiens devrait culminer en 2023 pour ensuite diminuer au cours des années suivantes.

**Au niveau régional, la croissance de l'ensemble des prestations sociales en 2023 serait semblable en Flandre et en Wallonie (4,7% et 4,4%)**. La Région bruxelloise devrait connaître une progression un peu moins dynamique (3,4%), essentiellement en raison de la croissance moins importante des dépenses liées aux pensions et du poids moins important de celles-ci dans le total des prestations sociales bruxelloises, et malgré la part relativement importante<sup>33</sup> de cette région dans la prise en charge des réfugiés ukrainiens.

**En 2024, la progression du total des prestations sociales reçues par les ménages belges serait nettement moins élevée (2,2%)** que celle de l'année précédente qui avait bénéficié d'un effet d'année pleine pour l'indexation. La croissance réelle de pratiquement toutes les catégories de prestations sociales ralentirait par rapport à l'année précédente.

**Sur le plan régional, les différentiels de croissance entre les régions seraient semblables à ceux de l'année 2023** : la progression des prestations sociales des ménages bruxellois serait la moins rapide (1,3%) tandis que celle des ménages flamands (2,4%) et wallons (2,2%) serait proche.

**La croissance des prestations sociales pour l'ensemble de la Belgique atteindrait encore 2,5% en 2025, avant de se stabiliser à 1,5% par an au cours des années 2026-2028**, soit une croissance annuelle moyenne de 1,8% sur l'ensemble de la période 2025-2028. Ce chiffre reste plus élevé que la moyenne de 1,1% observée durant la décennie qui a précédé la crise sanitaire. Les dépenses de chômage seraient en légère hausse en 2025-2026 (dans le sillage du relèvement de l'âge légal de la retraite), avant de repartir nettement à la baisse en 2027-2028. Sur l'ensemble de la période 2025-2028, leur baisse ne serait, en

<sup>32</sup> En 2024, la croissance du déflateur de la consommation privée (3,0%) serait, à nouveau, un peu inférieure à celle de l'indexation des prestations sociales (3,4%).

<sup>33</sup> Par rapport à la répartition de la population belge totale.

moyenne, que de 0,4% par an, un rythme sensiblement moins élevé qu'avant la crise. Avec le départ progressif supposé d'une partie des réfugiés ukrainiens, les dépenses de l'équivalent du revenu d'intégration seraient en recul sur cette période. En matière de pensions, le vieillissement de la population en Belgique continue à alimenter la croissance des dépenses. Par ailleurs, l'impulsion relative au relèvement progressif de la pension minimum disparaît à partir de 2025 et l'âge légal de la pension est relevé en 2025-2026. Dans ces conditions, la croissance des dépenses liées aux pensions des salariés du secteur privé ralentirait pour ralentir (par rapport au début de la période de projection) à 2,5% par an en moyenne au cours de la période 2025-2028. Enfin, les allocations maladie-invalidité demeureraient une catégorie de prestations sociales affichant une croissance relativement élevée (2,7% par an en moyenne au cours de la période 2025-2028).

**Sur le plan régional et sur l'ensemble de la période 2025-2028, Bruxelles devrait, comme par le passé, enregistrer une hausse des prestations sociales moins dynamique que dans les deux autres régions qui afficheraient une progression assez semblable** (1,0% par an en moyenne à Bruxelles, contre 1,7% en Wallonie et 1,9% en Flandre). Une partie importante de cet écart s'explique, à nouveau, par les dépenses liées aux pensions qui, du côté bruxellois, ont à la fois une importance relative plus faible et devraient progresser moins rapidement à moyen terme. Dans chacune des régions, cette progression du total des prestations sociales projetée pour la période 2025-2028 est supérieure à celle qui a été observée durant la décennie qui a précédé la crise sanitaire (1,0% contre 0,5% pour Bruxelles ; 1,9% contre 1,2% pour la Flandre ; 1,7% contre 1,0% pour la Wallonie).

### 4.3. Impôts courants

En projection, l'évolution de l'Impôt des Personnes Physiques (IPP) payé par les ménages d'une région est fonction de la base imposable régionale (composée des salaires, du revenu des indépendants et des revenus de remplacement de chaque région ; cf. section 4.1 et 4.2), des nombres de contribuables de la région, d'un coefficient de progressivité propre à chaque région et des mesures ou réformes prévues aux différents niveaux de pouvoir collectant l'IPP (notamment : pour le niveau fédéral : la réforme du précompte professionnel ; pour le niveau régional : la suppression du bonus logement (woonbonus) à Bruxelles et en Flandre et la création du chèque habitat en Wallonie, ...).

Au cours de la période 2021-2024, les projections tablent sur une croissance annuelle moyenne des impôts courants sur le revenu, dont l'IPP constitue la majeure partie, de 3,3% pour la Belgique, laquelle se décline en 3,6% pour Bruxelles, 3,3% pour la Flandre et 3,1% pour la Wallonie. Au cours de la période 2025-2028, la hausse des prélèvements sur le revenu serait, en moyenne, de 2,4% par an pour l'ensemble de la Belgique, et, au niveau régional, de 2,8% pour Bruxelles, 2,4% pour la Flandre et 2,2% pour la Wallonie. Pour ces deux sous-périodes, la progression des impôts courants par région est en ligne avec celle du principal facteur qui la détermine, à savoir la progression des revenus primaires de chaque région.

### 4.4. Revenu disponible

L'ajout au solde des revenus primaires (analysés à la section 4.1) des différentes composantes du compte de distribution secondaire du revenu (dont les plus importantes, les prestations sociales et les impôts à

charge des ménages, ont été discutées aux sections 4.2 et 4.3) permet de calculer le revenu disponible des ménages. L'évolution de ce solde, par région, durant la période de projection est décrite ci-dessous, en mettant en exergue les principaux éléments qui permettent de l'expliquer.

En 2021, la croissance du revenu disponible des ménages belges s'est élevée à 1,2%, un rythme identique à celui de l'année précédente. Ce maintien est intervenu malgré la réduction des prestations sociales liée notamment à la diminution du recours au chômage temporaire et au droit passerelle. En effet, les revenus primaires se sont, au contraire, fortement redressés en 2021. Au niveau régional, Bruxelles et la Flandre auraient enregistré une progression similaire du revenu disponible (respectivement +1,3% et +1,5%). La Wallonie se distinguerait en revanche par une croissance bien plus faible (+0,4% seulement), pénalisée surtout par une évolution moins favorable des revenus primaires.

Comme indiqué précédemment, l'année 2022 a été marquée par un niveau d'inflation historiquement élevé qui, en raison des effets retardés de l'indexation des salaires et, dans une moindre mesure, des prestations sociales, a logiquement pesé sur le pouvoir d'achat des ménages belges. Ainsi, malgré l'évolution dynamique de l'emploi, le revenu disponible a reculé de 1,5%, la première contraction enregistrée en Belgique depuis 2010. Les ménages bruxellois auraient été un peu mieux lotis (-1,1%) que leurs homologues flamands et wallons (-1,5% dans les deux cas), essentiellement en raison de la meilleure tenue de la masse salariale. Les effets retardés de l'indexation devraient jouer à l'inverse en 2023, avec une indexation dépassant cette fois l'inflation qui a amorcé sa décrue. En conséquence, le revenu disponible devrait connaître une croissance particulièrement élevée au niveau national (+4,7%), les trois régions se situant très proches de cette valeur. Pour 2024, la progression du revenu disponible ralentirait nettement à l'échelle du pays comme dans chacune des régions, en raison notamment d'une indexation des salaires du secteur privé inférieure à l'inflation et de la disparition des aides relatives à la facture énergétique.

En moyenne sur la période 2025-2028, l'inflation ainsi que la croissance des différentes composantes du revenu disponible devraient se normaliser. Le vieillissement de la population belge constitue toutefois un facteur à souligner qui devrait continuer à alimenter l'augmentation des pensions, de loin le poste de dépense le plus important au sein des prestations sociales. Dans ces conditions, les projections tablent sur une croissance du revenu disponible des ménages belges de 1,6% par an en moyenne entre 2025 et 2028. Ce rythme est deux fois plus élevé que celui observé au cours de la décennie 2010-2019. Les trois régions afficheraient une progression du revenu disponible semblable, malgré des évolutions parfois fort contrastées au niveau des différentes composantes. La Région bruxelloise se démarque notamment par une croissance du solde des revenus primaires plus élevée, grâce au dynamisme de sa population active occupée, mais, à l'inverse, par une moindre hausse des prestations sociales, particulièrement des pensions. En définitive, les ménages flamands devanceraient légèrement leurs voisins bruxellois et wallons, avec une croissance du revenu disponible de, respectivement, 1,6%, 1,5% et 1,4% par an en moyenne sur la période 2025-2028.

Le pouvoir d'achat des ménages peut être mesuré, au niveau macro-économique, au moyen du revenu disponible réel par habitant. La prise en compte de la croissance démographique, qui a été nettement

plus dynamique à Bruxelles que dans les deux autres régions au cours de la période 2010-2019<sup>34</sup>, donne lieu à un constat différent quant à la position relative des trois régions. En moyenne durant cette période, le revenu disponible réel par habitant a ainsi crû de 0,4% par an en Wallonie, de 0,2% en Flandre et a enregistré une croissance nulle à Bruxelles. Au cours de la période 2025-2028, la croissance démographique serait plus élevée en Flandre (+0,5% par an en moyenne), suivie de la Wallonie (+0,2%), alors que Bruxelles devrait en revanche voir sa population pratiquement stagner (voir tableau 10). Dès lors, la progression du revenu disponible réel par habitant atteindrait 1,5% par an en moyenne pour les ménages bruxellois, contre 1,2% pour les ménages flamands et wallons.

---

<sup>34</sup> Au cours de la période 2010-2019, la croissance annuelle moyenne de la population s'est élevée à 1,2% à Bruxelles, 0,6% en Flandre et 0,4% en Wallonie. La croissance bruxelloise plus dynamique provient essentiellement de la sous-période 2010-2015 durant laquelle les croissances annuelles moyennes de la population se sont élevées à, respectivement, 1,5%, 0,6% et 0,5%.

**Tableau 12 Comptes de revenus des ménages - Belgique**  
Taux de croissance réelle (%)

	2020	2021	2022	2023	2024	Moyennes		
						2025- 2028	2010- 2019	2022- 2028
<b>1. Compte d'affectation des revenus primaires</b>								
Excédent d'exploitation (B.2n)	4,2	-0,8	1,3	-6,8	1,4	1,1	2,6	0,0
Revenu mixte (B.3n)	-6,7	1,8	0,6	-0,1	0,8	1,2	1,2	0,9
Salaires et traitements bruts (D.11)	-3,1	3,5	1,1	5,7	1,2	1,5	1,3	2,0
Revenus nets de la propriété (D.4)	-9,2	4,7	-0,2	1,4	2,2	2,8	-2,2	2,1
<b>2. Solde des revenus primaires (1)</b>	<b>-3,9</b>	<b>3,3</b>	<b>0,9</b>	<b>4,1</b>	<b>1,2</b>	<b>1,6</b>	<b>0,9</b>	<b>1,8</b>
<b>3. Compte de distribution secondaire du revenu</b>								
<b>a. Ressources</b>								
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (D.62)	12,2	-2,4	-3,6	4,5	2,2	1,8	1,1	1,5
<b>b. Emplois</b>								
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine,... (D.5)	-0,8	2,5	5,7	3,4	1,5	2,4	1,0	2,9
Cotisations sociales à la charge des ménages	-1,7	1,1	-2,9	3,6	0,1	0,9	1,0	0,6
Solde des autres transferts courants (D.7)	-15,1	23,7	-7,6	-24,0	62,9	-6,2	10,6	-1,7
<b>4. Revenu disponible (B.6n)</b>	<b>1,2</b>	<b>1,2</b>	<b>-1,5</b>	<b>4,7</b>	<b>1,1</b>	<b>1,6</b>	<b>0,8</b>	<b>1,5</b>
<b>Revenu disponible par habitant</b>	<b>0,8</b>	<b>0,8</b>	<b>-2,2</b>	<b>4,0</b>	<b>0,7</b>	<b>1,2</b>	<b>0,2</b>	<b>1,1</b>
<i>p.m. Déflateur de la consommation privée</i>	0,9	2,5	8,6	3,8	3,0	1,8	1,6	3,2

(1) Hors cotisations sociales à la charge des employeurs

**Tableau 13 Comptes de revenus des ménages - Région de Bruxelles-Capitale**  
Taux de croissance réelle (%)

	2020	2021	2022	2023	2024	Moyennes		
						2025- 2028	2010- 2019	2022- 2028
<b>1. Compte d'affectation des revenus primaires</b>								
Excédent d'exploitation (B.2n)	6,4	-1,0	1,2	-6,8	1,0	0,7	2,8	-0,3
Revenu mixte (B.3n)	-8,1	1,4	0,1	-0,4	0,5	0,9	1,6	0,5
Salaires et traitements bruts (D.11)	-2,9	3,9	2,9	6,8	1,4	1,9	1,9	2,7
Revenus nets de la propriété (D.4)	-10,7	6,1	0,2	1,8	2,1	2,7	-1,9	2,1
<b>2. Solde des revenus primaires (1)</b>	<b>-3,9</b>	<b>3,6</b>	<b>2,2</b>	<b>4,9</b>	<b>1,4</b>	<b>1,8</b>	<b>1,5</b>	<b>2,3</b>
<b>3. Compte de distribution secondaire du revenu</b>								
<b>a. Ressources</b>								
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (D.62)	15,5	-3,1	-6,7	3,4	1,3	1,0	0,5	0,2
<b>b. Emplois</b>								
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine,... (D.5)	-0,8	2,3	6,1	4,4	1,8	2,8	0,6	3,4
Cotisations sociales à la charge des ménages	-2,6	1,6	-0,8	5,3	0,9	1,8	1,3	1,8
Solde des autres transferts courants (D.7)	-9,6	13,6	-6,3	-16,5	37,1	-4,5	16,2	-1,6
<b>4. Revenu disponible (B.6n)</b>	<b>1,8</b>	<b>1,3</b>	<b>-1,1</b>	<b>4,8</b>	<b>0,7</b>	<b>1,5</b>	<b>1,2</b>	<b>1,5</b>
<b>Revenu disponible par habitant</b>	<b>1,4</b>	<b>1,2</b>	<b>-1,8</b>	<b>4,2</b>	<b>0,7</b>	<b>1,5</b>	<b>0,0</b>	<b>1,3</b>
<i>p.m. Déflateur de la consommation privée</i>	0,9	2,5	8,6	3,8	3,0	1,8	1,6	3,2

(1) Hors cotisations sociales à la charge des employeurs

**Tableau 14 Comptes de revenus des ménages - Région flamande**  
Taux de croissance réelle (%)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025- 2028	Moyennes 2010- 2019	2022- 2028
<b>1. Compte d'affectation des revenus primaires</b>								
Excédent d'exploitation (B.2n)	3,9	-0,7	1,4	-6,7	1,5	1,2	2,7	0,1
Revenu mixte (B.3n)	-6,3	2,0	1,0	0,2	1,0	1,5	1,3	1,2
Salaires et traitements bruts (D.11)	-3,1	3,5	0,9	5,6	1,2	1,5	1,3	1,9
Revenus nets de la propriété (D.4)	-9,3	4,9	0,3	2,0	2,3	2,9	-2,1	2,3
<b>2. Solde des revenus primaires (1)</b>	<b>-3,9</b>	<b>3,3</b>	<b>0,8</b>	<b>4,0</b>	<b>1,3</b>	<b>1,6</b>	<b>0,9</b>	<b>1,8</b>
<b>3. Compte de distribution secondaire du revenu</b>								
<b>a. Ressources</b>								
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (D.62)	11,5	-2,2	-3,6	4,7	2,4	1,9	1,2	1,6
<b>b. Emplois</b>								
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine,... (D.5)	-0,6	2,4	5,6	3,6	1,6	2,4	1,3	2,9
Cotisations sociales à la charge des ménages	-2,4	1,4	-2,2	4,4	1,0	1,6	1,0	1,4
Solde des autres transferts courants (D.7)	-5,1	12,5	-7,2	-21,8	54,7	-5,7	8,7	-1,7
<b>4. Revenu disponible (B.6n)</b>	<b>0,5</b>	<b>1,5</b>	<b>-1,5</b>	<b>4,7</b>	<b>1,2</b>	<b>1,6</b>	<b>0,8</b>	<b>1,5</b>
<b>Revenu disponible par habitant</b>	<b>0,0</b>	<b>0,9</b>	<b>-2,3</b>	<b>3,8</b>	<b>0,7</b>	<b>1,2</b>	<b>0,2</b>	<b>1,0</b>
<i>p.m. Déflateur de la consommation privée</i>	0,9	2,5	8,6	3,8	3,0	1,8	1,6	3,2

(1) Hors cotisations sociales à la charge des employeurs

**Tableau 15 Comptes de revenus des ménages - Région wallonne**  
Taux de croissance réelle (%)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025- 2028	Moyennes 2010- 2019	2022- 2028
<b>1. Compte d'affectation des revenus primaires</b>								
Excédent d'exploitation (B.2n)	3,9	-1,0	1,0	-7,0	1,2	1,0	2,2	-0,2
Revenu mixte (B.3n)	-7,3	1,5	-0,1	-0,7	0,2	0,6	0,8	0,2
Salaires et traitements bruts (D.11)	-3,1	3,4	1,0	5,4	1,0	1,3	1,1	1,8
Revenus nets de la propriété (D.4)	-8,2	3,8	-1,8	-0,3	1,8	2,7	-2,4	1,5
<b>2. Solde des revenus primaires (1)</b>	<b>-3,8</b>	<b>3,1</b>	<b>0,6</b>	<b>3,8</b>	<b>1,0</b>	<b>1,4</b>	<b>0,7</b>	<b>1,5</b>
<b>3. Compte de distribution secondaire du revenu</b>								
<b>a. Ressources</b>								
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (D.62)	12,5	-2,6	-2,6	4,4	2,2	1,7	1,0	1,5
<b>b. Emplois</b>								
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine,... (D.5)	-1,2	2,8	5,7	2,8	1,2	2,2	0,4	2,6
Cotisations sociales à la charge des ménages	-2,1	1,0	-2,2	4,0	0,7	1,4	0,7	1,1
Solde des autres transferts courants (D.7)	-45,9	88,7	-9,8	-36,3	118,5	-8,6	12,8	-1,9
<b>4. Revenu disponible (B.6n)</b>	<b>2,4</b>	<b>0,4</b>	<b>-1,5</b>	<b>4,6</b>	<b>0,9</b>	<b>1,4</b>	<b>0,8</b>	<b>1,4</b>
<b>Revenu disponible par habitant</b>	<b>2,2</b>	<b>0,2</b>	<b>-1,9</b>	<b>4,2</b>	<b>0,7</b>	<b>1,2</b>	<b>0,4</b>	<b>1,1</b>
<i>p.m. Déflateur de la consommation privée</i>	0,9	2,5	8,6	3,8	3,0	1,8	1,6	3,2

(1) Hors cotisations sociales à la charge des employeurs

## 5. Finances publiques

### 5.1. Introduction

Ce chapitre présente les perspectives des finances publiques des communautés et régions individuelles, pour lesquelles, contrairement aux autres modules du modèle HERMREG, une optique institutionnelle est considérée. Il se focalise sur les entités fédérées, bien que les dépenses et les recettes des autres niveaux de pouvoir (fédéral, sécurité sociale et pouvoirs locaux<sup>35</sup>) exercent également une influence sur l'activité économique intérieure (notamment dans la branche « administration publique et enseignement, cf. chapitre 3) et les revenus des ménages (par exemple, via les prestations sociales, cf. chapitre 4) des trois régions. Les différentes entités institutionnelles pour lesquelles nous présentons les perspectives à moyen terme sont la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune, la Communauté flamande (y compris la Région flamande), la Région wallonne et la Communauté française. Il est à noter que, comme dans l'édition précédente des Perspectives régionales, un compte consolidé pour la Région de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire commune est présenté (au lieu d'un compte individuel pour chacune).

La projection de finances publiques a pour point de départ les comptes provisoires de 2022 publiés par l'ICN en avril 2023 complétés, le cas échéant, d'informations plus récentes. Contrairement aux comptes de l'ICN, les recettes de la vente de permis d'émissions sont ici comptabilisées dans les comptes des trois Régions selon la clé de répartition prévalant jusque 2020, malgré l'absence de nouvel accord concernant une clé de répartition.

Pour 2023 et à moyen terme, la projection est guidée par le cadre macroéconomique et démographique des présentes Perspectives, par une modélisation des dépenses et des recettes tenant compte à la fois de leurs déterminants structurels et des législations en place, par une analyse des décisions budgétaires annuelles et pluriannuelles prises aux différents niveaux de pouvoir et, le cas échéant, par des hypothèses interprétatives de ces décisions quand l'information est lacunaire. Les annonces à caractère purement normatif (objectifs budgétaires sans modalités) ne sont pas prises en compte.

La projection tient compte de la version actualisée du RRP (Recovery and Resilience Plan) qui devrait prochainement être présentée aux instances européennes. Étant donné la réduction de la dotation de la RRF (Recovery and Resilience Facility) européenne revenant à la Belgique, le nouveau plan inclut des projets éligibles aux dotations RePowerEU et BAR<sup>36</sup>, et fait appel, dans une mesure limitée, aux prêts européens de la RRF.

La section suivante présente le compte de l'ensemble des communautés et régions et puis les comptes individuels des entités fédérées.

---

<sup>35</sup> Le détail de la projection des finances de ces autres niveaux de pouvoir est donné dans BFP (2023), Perspectives économiques 2023-2028 – version de juin.

<sup>36</sup> Brexit Adjustment Reserve.



## 5.2. Ensemble des communautés et régions

Le solde de financement des entités fédérées s'est amélioré en 2022 à la suite de l'accélération du rythme des enrôlements à l'IPP et de moindres dépenses liées à la crise sanitaire et aux inondations qu'en 2021. L'amélioration des finances régionales a été atténuée par la hausse des dépenses des plans de relance et par les mesures prises pour faire face à l'accueil des réfugiés ukrainiens et la hausse des prix de l'énergie. La hausse de l'inflation a également pesé sur les finances régionales étant donné qu'elle impacte plus rapidement leurs dépenses que leurs recettes puisque les additionnels à l'IPP sont influencés par l'inflation avec retard tandis que les transferts de la LSF ont été calculés avec les paramètres du Budget économique de février 2022.

**Tableau 16** Compte des communautés et régions  
*En pour cent du PIB*

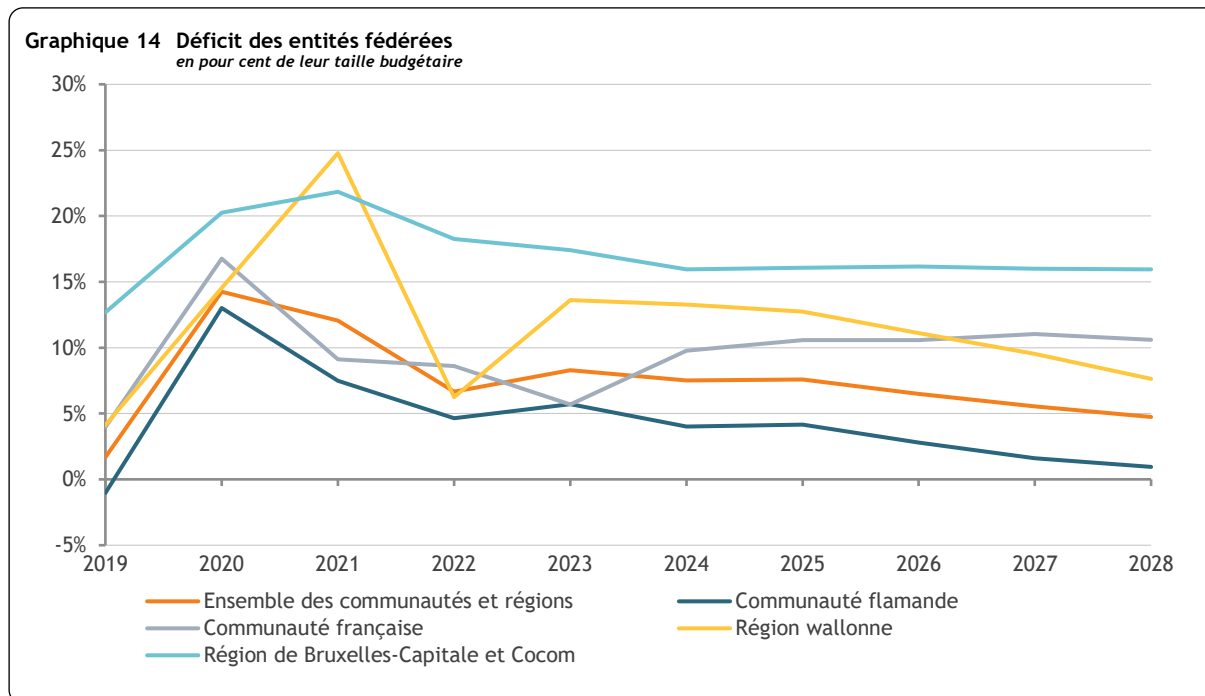
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Recettes</b>	18,9	18,9	19,5	19,2	19,1	19,0	18,8	18,8
Fiscales et parafiscales	4,8	4,7	4,7	4,8	4,9	4,9	4,9	4,9
Transferts des administrations publiques	10,8	10,8	11,3	10,9	10,8	10,7	10,7	10,6
Autres recettes	3,4	3,4	3,5	3,5	3,4	3,4	3,3	3,3
<b>Dépenses</b>	20,7	19,8	20,7	20,2	20,2	19,9	19,6	19,4
Frais de fonctionnement	7,9	7,8	8,0	8,0	7,9	7,8	7,7	7,6
Prestations sociales	5,0	4,9	5,1	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0
Autres dépenses primaires finales courantes	2,8	2,4	2,4	2,2	2,2	2,1	2,1	2,1
Investissements	1,4	1,4	1,6	1,5	1,5	1,4	1,4	1,3
Autres dépenses finales en capital	0,8	0,5	0,8	0,6	0,6	0,6	0,5	0,4
Transferts aux administrations publiques	2,6	2,6	2,6	2,5	2,5	2,5	2,5	2,4
Charges d'intérêts	0,2	0,2	0,3	0,3	0,4	0,4	0,5	0,5
<b>Solde de financement</b>	-1,8	-0,9	-1,2	-1,1	-1,1	-0,9	-0,8	-0,6
Communauté flamande	-0,6	-0,4	-0,5	-0,3	-0,3	-0,2	-0,1	-0,1
Communauté française	-0,2	-0,2	-0,1	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2
Région wallonne	-0,7	-0,1	-0,4	-0,3	-0,3	-0,3	-0,2	-0,2
Région de Bruxelles-Capitale et Cocom	-0,3	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2
Autres	0,0	-0,0	-0,1	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0

Les finances des communautés et régions se détériorent en 2023 malgré un important solde du décompte de la LSF. Ceci est dû essentiellement à des dépenses des plans de relance plus importantes, à une hausse des dépenses de soutien à la suite de la hausse des prix de l'énergie, au contrecoup de l'accélération du rythme des enrôlements à l'IPP et à l'effet d'année pleine des nombreuses indexations de 2022.

À moyen terme, le déficit se résorbe partiellement à la suite de la disparition des dépenses liées à la crise énergétique ainsi que de l'arrivée à échéance des différents plans de relance.

La réduction du déficit du compte des communautés et régions à politique inchangée est attribuable à la Communauté flamande et à la Région wallonne. Le solde de la Communauté française et le solde consolidé de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Commission communautaire commune évoluent peu à moyen terme.

Les entités fédérées ne sont pas de taille budgétaire identique étant donné leur population respective et la répartition des compétences entre Communautés et Régions. Plutôt que d'exprimer le solde budgétaire en euros ou en pour cent du PIB, il est possible de l'exprimer en pour cent de leur taille budgétaire respective<sup>37</sup>.



L'on constate alors que, à moyen terme et dans les hypothèses de la projection, le déficit budgétaire de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Commission communautaire commune s'élève à 16%, celui de la Communauté française à 11%, celui de la Région wallonne à 8% et celui de la Communauté flamande à 1%.

### 5.3. Communauté flamande

L'amélioration du compte de la Communauté flamande en 2022 s'explique principalement par la hausse des moyens transférés dans le cadre de la LSF, l'augmentation des recettes de l'impôt des personnes physiques à la suite de l'accélération du rythme des enrôlements et la fin progressive de la politique de soutien liée à crise sanitaire. Ces facteurs compensent largement la baisse des recettes des droits d'enregistrement consécutive au ralentissement du marché immobilier et l'augmentation des dépenses dans le contexte de la forte inflation, du Plan de résilience flamand (VVK) et des crises ukrainienne et de l'énergie.

En 2023, le déficit augmente. Les recettes bénéficient d'un solde positif du décompte de la LSF, mais souffrent du contrecoup de l'accélération du rythme des enrôlements à l'IPP en 2022 ainsi que de la diminution des recettes de droits d'enregistrement en raison d'un nombre moins élevé de transactions immobilières. Les dépenses augmentent de manière significative compte tenu de la hausse des dépenses

<sup>37</sup> L'indicateur de taille budgétaire retenu est celui des « dépenses primaires finales corrigées » (voir Bureau fédéral du Plan, (2022), *Le déficit public et le poids relatif du déficit des différentes entités*, article 013).

liées au VVK et des nouvelles mesures de soutien aux entreprises (notamment les subventions aux entreprises intensives en énergie dans un cadre européen de soutien temporaire), aux ménages (notamment la réduction des frais et des redevances dans la facture énergétique), à l'éducation et aux pouvoirs locaux (compensation des coûts d'énergie élevés) dans le contexte de la crise de l'énergie. De plus, les effets d'année pleine des nombreuses indexations intervenues en 2022 sur les salaires et certaines prestations sociales, le renforcement de la politique sociale prévoyant notamment l'augmentation de 2% des allocations familiales, et les moyens supplémentaires alloués à la politique d'aménagement du territoire, aux économies d'énergie et à la rénovation pèsent également sur le déficit.

**Tableau 17 Compte de la Communauté flamande**  
En milliards d'euros

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Recettes</b>	56,0	61,2	66,2	68,1	70,4	72,4	74,4	76,7
Fiscales et parafiscales	14,9	15,8	16,5	17,8	18,7	19,4	20,1	20,9
Transferts des administrations publiques	31,2	34,1	37,7	37,8	39,0	40,0	41,1	42,3
Autres recettes	10,0	11,4	12,1	12,5	12,7	12,9	13,2	13,5
<b>Dépenses</b>	59,2	63,3	69,1	70,1	72,5	73,9	75,3	77,2
Frais de fonctionnement	22,7	24,9	26,9	27,8	28,6	29,3	29,9	30,5
Prestations sociales	16,0	17,1	18,5	19,2	19,9	20,5	21,1	21,8
Autres dépenses primaires finales courantes	7,8	7,4	7,6	7,2	7,3	7,3	7,4	7,5
Investissements	4,3	5,0	5,5	5,3	5,6	5,6	5,6	5,8
Autres dépenses finales en capital	1,4	1,4	2,4	1,9	2,1	1,8	1,6	1,6
Transferts aux administrations publiques	6,6	7,2	7,6	7,8	8,1	8,2	8,5	8,7
Charges d'intérêts	0,5	0,5	0,6	0,8	0,9	1,0	1,2	1,3
<b>Solde de financement</b>	-3,2	-2,1	-2,8	-2,0	-2,1	-1,5	-0,8	-0,5

En 2024, la disparition de nombreuses dépenses ponctuelles de 2023, la baisse des dépenses de relance et la diminution des subventions pour les certificats verts<sup>38</sup> contribuent à l'amélioration du solde de financement. La suppression de la portabilité des droits d'enregistrement contribue également à réduire le déficit.

Après une légère détérioration du solde en 2025, les finances flamandes se rapprochent de l'équilibre budgétaire, en dépit de l'augmentation des charges d'intérêts. Cette amélioration provient de l'évolution des dépenses, qui est globalement moins dynamique que celle des recettes. La dynamique des dépenses pour le projet Oosterweel, pour l'aide au rachat et à l'innovation destinée aux agriculteurs dans le cadre de l'accord sur l'azote ainsi que pour les soins de santé est largement tempérée par la diminution progressive des dépenses liées au Plan de résilience flamand, qui expire à la fin 2026.

<sup>38</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, aucun certificat vert n'est accordé aux nouvelles et grandes unités de cogénération fossile. La projection tient également compte de la fermeture en 2023 de la centrale biomasse de Rodenhuis. En revanche, elle ne tient pas compte d'une éventuelle suppression des subventions pour les grandes installations de panneaux solaires, ni de la réduction de l'obligation de quota annoncée récemment.

## 5.4. Communauté française

Le solde du compte de la Communauté française est resté stable en 2022, la dynamique des recettes de la LSF ayant permis à l'entité d'absorber l'importante progression de ses dépenses, principalement de ses rémunérations. La Communauté française a également effectué des dépenses temporaires liées aux crises de ces dernières années.

En 2023, les finances de la Communauté française bénéficient d'un important solde du décompte de la LSF de l'année précédente, ce qui permet une réduction temporaire de son déficit. Quelques mesures liées à la crise du coronavirus et les retards pris pour la réhabilitation des bâtiments scolaires touchés par les inondations de juillet 2021 impliquent encore quelques dépenses temporaires, mais à un niveau moindre qu'en 2022. Ce recul est compensé par l'effet d'année pleine de l'indexation des rémunérations et par un surcroît de dépenses dans l'enseignement (revalorisations salariales, réforme de la formation initiale des enseignants) et dans les autres secteurs à charge de la Communauté (mise en œuvre de l'accord non marchand) qui montent en puissance à moyen terme.

**Tableau 18** Compte de la Communauté française  
En milliards d'euros

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Recettes</b>	20,8	22,5	24,7	24,9	25,6	26,2	26,7	27,4
Fiscales et parafiscales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Transferts des administrations publiques	17,0	18,6	20,4	20,5	21,0	21,4	21,9	22,5
Autres recettes	3,8	3,9	4,3	4,4	4,6	4,8	4,8	4,9
<b>Dépenses</b>	21,7	23,4	25,3	26,0	26,8	27,5	28,0	28,7
Frais de fonctionnement	10,0	10,9	11,7	12,2	12,5	12,8	13,0	13,2
Prestations sociales	2,7	2,9	3,2	3,3	3,4	3,5	3,6	3,7
Autres dépenses primaires finales courantes	0,9	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0
Investissements	1,1	1,2	1,3	1,3	1,4	1,5	1,5	1,5
Autres dépenses finales en capital	0,0	-0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Transferts aux administrations publiques	6,8	7,4	8,0	8,0	8,2	8,4	8,6	8,8
Charges d'intérêts	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,4	0,5
<b>Solde de financement</b>	-0,9	-0,9	-0,6	-1,1	-1,3	-1,3	-1,3	-1,3

En 2024, le déficit double quasiment sous l'effet du contrecoup du solde du décompte de la LSF de 2023. Le plan d'investissement exceptionnel dans les bâtiments scolaires connaît ses premières dépenses. Les années suivantes, la progression des recettes couvre globalement la hausse des rémunérations, les dépenses dans les bâtiments scolaires et la remontée des charges d'intérêts, tandis que le projet Media Square de la RTBF arrive à son terme.

## 5.5. Région wallonne

Les finances de la Région wallonne se sont nettement améliorées en 2022. Cette amélioration trouve essentiellement son origine dans le contrecoup des dépenses de 2021 résultant de l'accord conclu avec les assureurs à la suite des inondations, dans l'accélération du rythme des enrôlements à l'IPP et dans de moindres dépenses liées à la crise sanitaire. L'amélioration du solde de financement a toutefois été

atténuée par une aide à l'investissement ponctuelle à une infrastructure hospitalière, par la hausse des dépenses du plan de relance de la Wallonie (PRW) ainsi que par les effets de l'inflation qui ont été plus rapides à se matérialiser sur les dépenses que sur les recettes.

Le solde de financement se détériore en 2023. Les recettes bénéficient d'un solde du décompte favorable de la LSF et des transferts de la Sainte Emilie ainsi que des effets retardés de l'inflation de 2022 sur certaines recettes fiscales mais pâtissent du contrecoup de l'accélération du rythme des enrôlements à l'IPP en 2022. Malgré les mesures d'économies prises lors du budget 2023 initial, les dépenses sont soutenues par l'effet d'année pleine des indexations des rémunérations et de certaines prestations sociales réalisées en 2022, par la hausse attendue des dépenses du PRW, par les interventions du fonds des calamités naturelles, par les mesures d'aides aux entreprises à la suite de la hausse des prix de l'énergie, ainsi que par la hausse des charges d'intérêts.

**Tableau 19 Compte de la Région wallonne**  
En milliards d'euros

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Recettes</b>	15,2	16,8	18,1	18,5	19,1	19,4	19,7	20,3
Fiscales et parafiscales	6,4	7,4	7,5	8,0	8,4	8,6	8,9	9,3
Transferts des administrations publiques	7,4	8,0	8,7	8,6	8,7	8,9	9,0	9,2
Autres recettes	1,4	1,5	1,9	1,9	1,9	1,9	1,7	1,8
<b>Dépenses</b>	18,8	17,7	20,2	20,6	21,1	21,2	21,2	21,4
Frais de fonctionnement	3,3	3,4	3,6	3,7	3,7	3,8	3,8	3,9
Prestations sociales	4,7	5,2	5,6	5,8	6,0	6,2	6,3	6,5
Autres dépenses primaires finales courantes	4,0	3,1	3,7	3,6	3,7	3,7	3,8	3,8
Investissements	0,7	0,7	1,2	1,3	1,3	1,1	0,8	0,7
Autres dépenses finales en capital	2,3	0,9	1,6	1,6	1,6	1,4	1,2	1,1
Transferts aux administrations publiques	3,4	3,7	3,9	3,8	3,9	4,0	4,1	4,2
Charges d'intérêts	0,5	0,5	0,6	0,7	0,9	1,0	1,1	1,2
<b>Solde de financement</b>	-3,6	-0,8	-2,1	-2,1	-2,0	-1,7	-1,5	-1,2

Le maintien d'importantes dépenses du PRW en 2024 et 2025 implique une relative stabilité du solde de financement. Il s'améliore à partir de 2026 à la suite du reflux des dépenses du PRW, et ce malgré la remontée des charges d'intérêts dans le contexte de remontée des taux et la disparition progressive du mécanisme de transition de la LSF. Notons que la projection n'intègre pas, à partir de 2024, l'engagement du gouvernement wallon d'améliorer chaque année le solde brut à financer de 150 millions étant donné que les mesures pour y arriver n'ont pas encore été définies.

## 5.6. Région de Bruxelles-Capitale et Commission communautaire commune

Le solde du compte consolidé de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Commission communautaire commune s'est amélioré en 2022 en raison de l'accélération du rythme des enrôlements à l'IPP, d'une hausse importante des droits d'enregistrement et d'un tassement temporaire des investissements dans la mobilité et les voies de communication. Cette amélioration du solde est toutefois tempérée par le contrecoup de la recette exceptionnelle perçue en droits de succession en 2021, une aide à l'investissement ponctuelle pour les infrastructures hospitalières ainsi que par l'effet de la forte inflation sur les

dépenses sociales et de fonctionnement. L'extinction partielle des dépenses liées à la crise du coronavirus est en partie compensée par de nouvelles dépenses liées à l'accueil des réfugiés ukrainiens.

**Tableau 20** Compte consolidé de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Commission communautaire commune  
*En milliards d'euros*

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Recettes</b>	6,6	7,1	7,6	7,9	8,0	8,2	8,4	8,6
Fiscales et parafiscales	2,5	2,8	2,8	3,0	3,2	3,3	3,4	3,5
Transferts des administrations publiques	3,3	3,5	3,8	3,8	3,8	3,9	3,9	4,0
Autres recettes	0,9	0,9	1,0	1,1	1,0	1,0	1,0	1,1
<b>Dépenses</b>	8,0	8,3	8,8	9,0	9,2	9,4	9,6	9,8
Frais de fonctionnement	2,6	2,9	3,1	3,1	3,2	3,2	3,3	3,3
Prestations sociales	1,4	1,5	1,6	1,6	1,7	1,7	1,7	1,8
Autres dépenses primaires finales courantes	1,3	1,2	1,3	1,2	1,3	1,3	1,3	1,3
Investissements	0,7	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8
Autres dépenses finales en capital	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Transferts aux administrations publiques	1,5	1,6	1,7	1,7	1,7	1,8	1,8	1,8
Charges d'intérêts	0,1	0,2	0,2	0,3	0,3	0,4	0,4	0,5
<b>Solde de financement</b>	-1,4	-1,2	-1,2	-1,1	-1,1	-1,2	-1,2	-1,2

Le déficit se maintient globalement à son niveau de 2022 en 2023 et à moyen terme.

En 2023, le solde de financement bénéficie d'un solde du décompte favorable de la LSF, d'une baisse des dépenses liées à la crise du coronavirus et à l'accueil des réfugiés ukrainiens. Ces facteurs favorables sont compensés par l'effet d'année pleine des indexations des rémunérations et des prestations sociales de 2022, le coût des mesures d'aides temporaires liées aux prix de l'énergie et une reprise des investissements dans les tunnels. Les recettes fiscales restent globalement stables avec, d'une part, une hausse des droits de succession et des recettes de certificats verts et, d'autre part, une baisse attendue des droits d'enregistrement.

En 2024, l'extinction des dépenses non récurrentes est compensée par une reprise des investissements dans la mobilité (tunnels et métro). Les années suivantes, la hausse des dépenses de soins de santé et des charges d'intérêts est tempérée par une évolution dynamique des recettes à l'IPP, tandis que les dépenses pour les investissements stratégiques restent stables.

La projection à moyen terme des investissements est basée sur l'hypothèse que les moyens prévus dans le budget pluriannuel pour les investissements stratégiques établi lors de la confection du budget 2023 seront entièrement utilisés, pour réaliser tout ou partie des investissements initialement prévus. Autrement dit, les incertitudes récentes concernant l'avenir du métro 3 (potentielles révisions ou abandon du tronçon Nord-Bordet et surcoûts pour la partie Palais du Midi du tronçon Albert-Nord) sont supposées, ici par hypothèse, ne pas modifier la planification pluriannuelle des dépenses d'investissement.

## 6. Émissions de gaz à effet de serre

Ce chapitre présente les résultats de la ventilation régionale des projections nationales des émissions de gaz à effet de serre<sup>39,40</sup>.

### 6.1. Royaume

Les émissions totales de gaz à effet de serre<sup>41</sup> ont augmenté de 3,4% en 2021 pour atteindre 111 millions de tonnes (Mt) d'équivalent CO<sub>2</sub> sous l'effet de la reprise économique qui a suivi la crise sanitaire (voir tableau 21). Compte tenu de la crise énergétique, qui a freiné la demande d'énergie, elles devraient avoir diminué de 3,1% en 2022 et représenter 107,5 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub>. Les émissions progresseraient assez fortement en 2025 et 2026 en raison de la fermeture des dernières centrales nucléaires, pour baisser à nouveau par la suite à la réouverture des deux centrales les plus récentes. En 2028, elles seraient inférieures d'environ 25% par rapport à leur niveau en 1990.

Les émissions des producteurs d'énergie (« Transformation d'énergie » dans le tableau 21) sont en grande partie déterminées par la production d'électricité des centrales thermiques. L'amélioration de leur efficacité énergétique<sup>42</sup> et l'augmentation de la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables engendrent une baisse des émissions. Néanmoins, ces dernières devraient fortement augmenter en 2025 et 2026 dès lors que les centrales au gaz sont amenées à augmenter leur production pour remplacer l'énergie nucléaire. En 2027, leurs émissions baisseraient sensiblement suite à la réouverture des deux centrales nucléaires les plus récentes.

Les émissions de l'industrie et de la construction (« Industrie » dans le tableau 21) augmentent de 5,1% en 2021 en raison de la reprise de l'activité économique. Elles diminueraient ensuite assez fortement en 2022 suite à la crise énergétique. Pendant la période de projection, ces émissions n'augmenteraient que légèrement, suite à une consommation énergétique plus efficace<sup>43</sup> et au basculement vers les énergies renouvelables. Les émissions industrielles seraient également contraintes par les objectifs fixés pour les installations concernées par le système européen d'échange de quotas d'émission.

Les émissions du secteur des transports ont augmenté de 10,1% en 2021 dans le contexte de la reprise économique, mais elles devraient diminuer systématiquement de 1% par an en moyenne en projection grâce à l'encouragement du transfert modal pour le transport routier de marchandises et de passagers, à l'utilisation de biocarburants et à l'électrification du parc de véhicules.

<sup>39</sup> Pour une description méthodologique, voir Perspectives économiques régionales 2014-2019, BFP - IBSA - IWEPS - SVR, p. 101, juillet 2014. Les clés de répartition ont été mises à jour pour la période 1990-2020 sur base des Comptes de flux physiques d'énergie (PEFA).

<sup>40</sup> On trouvera dans l'annexe électronique le détail de l'évolution régionale des différents gaz à effet de serre (CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub>, N<sub>2</sub>O et gaz fluorés), ainsi que les bilans énergétiques régionaux.

<sup>41</sup> Pour la première fois, les émissions de gaz à effet de serre sont exprimées en fonction du potentiel de réchauffement des gaz, comme indiqué dans le cinquième rapport d'évaluation du GIEC.

<sup>42</sup> Cette amélioration s'explique par la hausse du nombre de centrales de production combinée de chaleur et d'électricité (TGCC).

<sup>43</sup> Grâce au recours à des technologies plus performantes sur le plan énergétique, facilitées par des prix de l'énergie relativement élevés.



Les émissions des bâtiments résidentiels et non résidentiels (« Autres secteurs » dans le tableau 21) se sont accrues de 8,5% en 2021. Ces émissions sont fortement liées aux conditions météorologiques : 2021 a été une année plus froide. En 2022, elles devraient avoir diminué sensiblement compte tenu des températures plus clémentes et des prix élevés de l'énergie. À partir de 2025, elles devraient continuer de baisser puisque l'efficacité énergétique s'améliore grâce aux rénovations effectuées pour économiser de l'énergie. Ces rénovations sont encouragées par les prix de l'énergie relativement élevés, les mesures de soutien financier et les normes énergétiques en matière d'isolation et de chauffage (certificat de performance énergétique, pompes à chaleur). En outre, le recours aux sources d'énergie renouvelables progresse.

Les émissions inhérentes aux processus industriels sont générées principalement par l'industrie chimique, la fabrication de produits minéraux (comme la chaux et le ciment), l'industrie sidérurgique et les équipements de réfrigération et de climatisation. Ces émissions continueraient de baisser de 2,2% en moyenne par an en projection grâce aux améliorations technologiques.

## 6.2. Région de Bruxelles-Capitale

En 2021, les émissions de gaz à effet de serre de la Région de Bruxelles-Capitale ont augmenté de 5,2%. Elles représentaient 3,5 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub>, soit 3% des émissions nationales. Les émissions proviennent en grande partie du chauffage des bâtiments (secteur résidentiel et secteur tertiaire) et des activités de transport.

En 2022, les émissions totales de gaz à effet de serre auraient diminué pour atteindre 3,2 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub>. En 2028, le niveau des émissions de Bruxelles devrait atteindre 3,2 Mt. Cela correspond à un niveau inférieur de plus de 20% à celui de 1990. Sur la période 2023-2028, les émissions totales seraient relativement stables.

## 6.3. Région flamande

En 2021, les émissions de gaz à effet de serre de la Région flamande ont augmenté de 4,8%. Elles ont atteint 73,4 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> et représentaient ainsi 66% des émissions nationales. En Flandre, les secteurs qui sont prépondérants dans l'évolution des émissions de GES sont la transformation d'énergie, le transport, le chauffage des bâtiments (secteur résidentiel et secteur tertiaire) et l'industrie.

En 2022, les émissions totales de gaz à effet de serre devraient diminuer pour atteindre 71,6 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub>. Sur la période 2023-2028, les émissions devraient continuer d'augmenter de 0,5% en moyenne par an, pour s'établir à 73,8 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> en 2028. Cela correspond à un niveau inférieur de 15% à celui de 1990.

Les émissions issues du secteur de la transformation d'énergie se sont stabilisées en 2021 mais repartiraient ensuite à la hausse pour atteindre 23,3 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> en 2026 en raison de la mise à l'arrêt des centrales nucléaires. En 2027, elles diminueraient à nouveau pour atteindre 20,2 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub>, suite à la réouverture d'une centrale nucléaire (Doel 4).

## 6.4. Région wallonne

En 2021, les émissions de gaz à effet de serre de la Région wallonne ont augmenté de 0,3%. Elles ont atteint 34 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> et représentaient ainsi 31% des émissions nationales. En Wallonie, l'évolution des émissions de gaz à effet de serre a surtout été déterminée par l'évolution des émissions du secteur industriel, du secteur du transport et du chauffage des bâtiments (secteur résidentiel et secteur tertiaire).

En 2022, les émissions totales de gaz à effet de serre devraient diminuer pour atteindre 32,8 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub>. Par la suite, elles devraient augmenter légèrement, de 0,3% par an en moyenne, pour atteindre 33,3 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> en 2028. Cela correspond à un niveau inférieur de 40% à celui de 1990.

Les émissions issues du secteur de la transformation d'énergie devraient augmenter, pour passer de 3 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> en 2022 à 5,8 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> en 2026, suite à la mise à l'arrêt progressive des centrales nucléaires. En 2027, elles diminueraient à nouveau pour atteindre 4,3 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> compte tenu de la réouverture d'une centrale nucléaire (Tihange 3).

**Tableau 21 Évolution des émissions totales de gaz à effet de serre par secteur**  
en millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>

	1990 <sup>(1)</sup>	2019 <sup>(1)</sup>	2020 <sup>(1)</sup>	2021 <sup>(1)</sup>	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Royaume</b>											
1. Énergie	103,9	85,5	78,1	82,1	79,6	81,2	81,0	84,3	90,3	85,2	85,2
1.A. Combustion de carburants	102,5	84,8	77,4	81,4	79,0	80,6	80,4	83,6	89,7	84,6	84,5
1.A1. Transformation d'énergie	29,7	21,0	19,0	18,2	19,3	19,4	19,5	23,2	29,5	24,9	25,4
1.A2. Industrie	23,5	13,9	13,3	14,0	13,0	13,9	13,6	13,6	13,5	13,4	13,3
1.A3. Transports	20,9	26,0	21,7	23,9	23,9	23,5	23,2	23,1	22,9	22,7	22,5
1.A4. Autres secteurs	28,2	23,9	23,3	25,3	22,7	23,8	23,9	23,7	23,6	23,4	23,3
1.A5. Autres	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
1.B. Émissions fugitives	1,4	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7
2. Processus industriels	25,5	19,9	18,4	18,2	17,4	16,6	16,2	15,9	15,7	15,4	15,2
3. Agriculture	11,6	9,6	9,5	9,4	9,3	9,3	9,2	9,2	9,1	9,0	9,0
5. Déchets	4,8	1,4	1,3	1,3	1,2	1,2	1,1	1,1	1,0	1,0	0,9
<b>Total</b>	<b>145,8</b>	<b>116,5</b>	<b>107,3</b>	<b>111,0</b>	<b>107,5</b>	<b>108,2</b>	<b>107,6</b>	<b>110,4</b>	<b>116,1</b>	<b>110,7</b>	<b>110,3</b>
<b>Région de Bruxelles-Capitale</b>											
1. Énergie	4,0	3,4	3,1	3,3	3,0	3,1	3,0	3,1	3,1	3,1	3,1
1.A. Combustion de carburants	3,9	3,4	3,0	3,2	2,9	3,0	3,0	3,0	3,1	3,0	3,0
1.A1. Transformation d'énergie	0,2	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4
1.A2. Industrie	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
1.A3. Transports	0,9	1,0	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
1.A4. Autres secteurs	2,6	2,0	1,9	2,0	1,7	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8
1.A5. Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
1.B. Émissions fugitives	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2. Processus industriels	0,1	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1
3. Agriculture	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
5. Déchets	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>4,1</b>	<b>3,7</b>	<b>3,3</b>	<b>3,5</b>	<b>3,2</b>	<b>3,3</b>	<b>3,2</b>	<b>3,2</b>	<b>3,3</b>	<b>3,2</b>	<b>3,2</b>

PERSPECTIVES

	1990 <sup>(1)</sup>	2019 <sup>(1)</sup>	2020 <sup>(1)</sup>	2021 <sup>(1)</sup>	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Région flamande</b>											
1. Énergie	65,0	57,0	51,2	54,9	53,6	54,8	54,8	57,1	61,1	57,8	57,7
1.A. Combustion de carburants	64,0	56,6	50,8	54,4	53,2	54,4	54,4	56,7	60,7	57,3	57,3
1.A1. Transformation d'énergie	23,1	17,4	15,2	15,2	16,0	16,2	16,5	19,1	23,3	20,2	20,5
1.A2. Industrie	10,2	7,6	7,5	7,9	7,5	8,0	7,8	7,7	7,7	7,5	7,4
1.A3. Transports	13,8	17,4	14,6	16,0	16,1	15,8	15,7	15,6	15,5	15,4	15,3
1.A4. Autres secteurs	16,9	14,2	13,5	15,2	13,6	14,3	14,4	14,2	14,2	14,1	14,0
1.A5. Autres	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
1.B. Émissions fugitives	0,9	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
2. Processus industriels	12,5	13,7	12,6	12,4	11,8	11,3	11,1	10,9	10,7	10,6	10,4
3. Agriculture	6,5	5,4	5,4	5,3	5,3	5,3	5,2	5,2	5,2	5,1	5,1
5. Déchets	2,8	0,9	0,9	0,8	0,8	0,8	0,7	0,7	0,7	0,6	0,6
<b>Total</b>	<b>86,8</b>	<b>77,1</b>	<b>70,1</b>	<b>73,4</b>	<b>71,6</b>	<b>72,2</b>	<b>71,9</b>	<b>73,9</b>	<b>77,7</b>	<b>74,0</b>	<b>73,8</b>
<b>Région wallonne</b>											
1. Énergie	35,0	25,1	23,8	24,0	23,0	23,3	23,1	24,0	26,0	24,4	24,4
1.A. Combustion de carburants	34,6	24,8	23,6	23,8	22,8	23,1	22,9	23,8	25,8	24,2	24,2
1.A1. Transformation d'énergie	6,4	3,2	3,5	2,7	3,0	2,8	2,7	3,7	5,8	4,3	4,5
1.A2. Industrie	13,2	6,2	5,8	6,0	5,4	5,8	5,7	5,7	5,8	5,8	5,8
1.A3. Transports	6,2	7,7	6,3	7,1	7,0	6,8	6,8	6,7	6,6	6,5	6,5
1.A4. Autres secteurs	8,6	7,7	7,9	8,1	7,4	7,6	7,7	7,6	7,6	7,5	7,5
1.A5. Autres	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
1.B. Émissions fugitives	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
2. Processus industriels	13,0	5,9	5,5	5,5	5,3	5,1	5,0	4,9	4,8	4,7	4,7
3. Agriculture	5,1	4,2	4,1	4,1	4,0	4,0	4,0	4,0	3,9	3,9	3,9
5. Déchets	1,9	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3
<b>Total</b>	<b>55,0</b>	<b>35,7</b>	<b>33,9</b>	<b>34,0</b>	<b>32,8</b>	<b>32,8</b>	<b>32,5</b>	<b>33,3</b>	<b>35,1</b>	<b>33,4</b>	<b>33,3</b>

(1) Les chiffres jusqu'à l'année 2021 correspondent aux valeurs des inventaires d'émissions nationaux et régionaux de mars 2023.

## 7. Annexes

### 7.1. Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi

Tableau 22 Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi -  
Région de Bruxelles-Capitale  
En points de pourcentage

	2020	2021	2022	2023	2024	2025- 2028	Moyennes 2015- 2021	2022- 2028
<b>1. Valeur ajoutée en volume</b>								
<b>1.1. Agriculture</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>1.2. Énergie</b>	-0,69	0,67	-0,05	0,00	0,04	0,04	0,04	0,02
<b>1.3. Industries manufacturières</b>	-0,24	0,08	0,09	-0,01	-0,01	-0,02	-0,10	0,00
a. Biens intermédiaires	0,08	0,06	0,03	-0,04	-0,02	-0,02	-0,02	-0,01
b. Biens d'équipement	0,04	-0,01	0,05	0,05	0,01	0,00	-0,01	0,02
c. Biens de consommation	-0,36	0,03	0,01	-0,02	0,00	0,00	-0,07	0,00
<b>1.4. Construction</b>	-0,30	-0,05	-0,05	0,05	0,03	0,02	-0,01	0,02
<b>1.5. Services marchands</b>	-4,44	4,12	3,29	1,06	1,01	0,99	0,59	1,33
a. Transports et communication	-0,63	0,46	0,58	0,07	0,15	0,17	0,14	0,21
b. Commerce et horeca	-2,38	0,84	0,41	0,08	0,09	0,01	-0,32	0,09
c. Crédit et assurances	0,18	0,21	0,04	0,20	0,23	0,21	-0,03	0,19
d. Santé et action sociale	-0,57	0,35	0,05	0,06	0,07	0,04	0,01	0,05
e. Autres services marchands	-1,04	2,26	2,21	0,65	0,48	0,55	0,78	0,79
<b>1.6. Services non marchands</b>	0,05	0,88	0,29	0,27	0,16	0,12	0,22	0,17
a. Administration publique et enseignement	0,07	0,87	0,29	0,26	0,16	0,12	0,22	0,17
b. Services domestiques	-0,02	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>1.7. Total</b>	-5,62	5,70	3,57	1,37	1,23	1,15	0,74	1,54
<b>2. Emploi</b>								
<b>2.1. Agriculture</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>2.2. Énergie</b>	0,02	0,01	-0,01	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00
<b>2.3. Industries manufacturières</b>	-0,24	-0,01	-0,01	-0,01	-0,02	-0,03	-0,11	-0,02
a. Biens intermédiaires	-0,01	0,01	0,01	0,00	-0,01	-0,02	-0,03	-0,01
b. Biens d'équipement	0,03	0,00	-0,01	0,01	0,00	-0,01	-0,02	0,00
c. Biens de consommation	-0,25	-0,02	-0,01	-0,01	-0,02	-0,01	-0,06	-0,01
<b>2.4. Construction</b>	-0,06	-0,01	-0,05	0,09	0,03	0,03	0,01	0,02
<b>2.5. Services marchands</b>	-0,41	0,56	1,44	0,43	0,39	0,46	0,32	0,59
a. Transports et communication	-0,05	0,14	0,13	0,00	0,00	0,03	0,04	0,03
b. Commerce et horeca	-0,37	-0,47	0,27	-0,12	-0,02	-0,06	-0,24	-0,02
c. Crédit et assurances	-0,10	-0,06	-0,07	-0,02	-0,05	-0,06	-0,18	-0,05
d. Santé et action sociale	0,12	0,25	0,04	0,10	0,17	0,19	0,19	0,15
e. Autres services marchands	-0,01	0,70	1,06	0,48	0,30	0,37	0,50	0,47
<b>2.6. Services non marchands</b>	0,39	0,34	0,43	0,31	0,08	0,02	0,25	0,13
a. Administration publique et enseignement	0,38	0,37	0,42	0,28	0,08	0,02	0,25	0,12
b. Services domestiques	0,01	-0,03	0,01	0,02	0,00	0,00	0,01	0,01
<b>2.7. Total</b>	-0,29	0,90	1,81	0,82	0,49	0,47	0,47	0,72

**Tableau 23 Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi - Région flamande**  
*En points de pourcentage*

	2020	2021	2022	2023	2024	2025- 2028	Moyennes 2015- 2021	2022- 2028
<b>1. Valeur ajoutée en volume</b>								
<b>1.1. Agriculture</b>	0,07	-0,04	-0,11	-0,09	0,01	0,01	0,02	-0,02
<b>1.2. Énergie</b>	-0,01	0,45	0,01	-0,01	0,03	0,04	0,05	0,03
<b>1.3. Industries manufacturières</b>	-0,11	0,07	0,07	-0,07	0,19	0,23	0,09	0,16
a. Biens intermédiaires	0,46	-0,26	-0,21	-0,31	0,11	0,17	0,16	0,04
b. Biens d'équipement	-0,24	0,21	0,17	0,22	0,05	0,01	-0,03	0,07
c. Biens de consommation	-0,33	0,11	0,11	0,02	0,03	0,05	-0,03	0,05
<b>1.4. Construction</b>	-0,20	0,04	0,01	0,16	0,16	0,10	0,10	0,11
<b>1.5. Services marchands</b>	-4,10	5,36	3,06	1,35	1,22	1,15	1,28	1,46
a. Transports et communication	-0,60	0,43	0,61	-0,01	0,11	0,10	0,08	0,16
b. Commerce et horeca	-1,81	1,94	0,42	0,29	0,20	0,14	0,09	0,21
c. Crédit et assurances	-0,06	-0,02	0,04	0,03	0,05	0,04	0,07	0,04
d. Santé et action sociale	-0,72	0,49	0,19	0,09	0,13	0,08	0,04	0,11
e. Autres services marchands	-0,91	2,53	1,80	0,95	0,72	0,78	1,00	0,94
<b>1.6. Services non marchands</b>	-0,13	0,38	0,26	0,16	0,12	0,12	0,10	0,14
a. Administration publique et enseignement	-0,12	0,36	0,25	0,15	0,12	0,12	0,09	0,14
b. Services domestiques	0,00	0,02	0,00	0,01	0,00	0,00	0,01	0,00
<b>1.7. Total</b>	-4,47	6,26	3,30	1,50	1,72	1,65	1,64	1,88
<b>2. Emploi</b>								
<b>2.1. Agriculture</b>	0,02	0,03	0,00	-0,01	-0,02	0,00	0,00	0,00
<b>2.2. Énergie</b>	0,03	0,01	0,00	0,01	0,00	0,00	0,01	0,00
<b>2.3. Industries manufacturières</b>	-0,08	0,08	0,20	0,06	0,06	-0,03	-0,01	0,03
a. Biens intermédiaires	0,02	0,06	0,09	0,00	0,00	-0,03	0,01	0,00
b. Biens d'équipement	-0,05	0,00	0,04	0,04	0,04	-0,01	-0,03	0,01
c. Biens de consommation	-0,05	0,03	0,07	0,01	0,02	0,01	0,01	0,02
<b>2.4. Construction</b>	0,16	0,21	0,10	0,10	0,09	0,07	0,12	0,08
<b>2.5. Services marchands</b>	-0,02	1,45	1,64	0,88	0,89	0,89	1,21	1,00
a. Transports et communication	0,01	0,08	0,18	0,09	0,05	0,03	0,07	0,07
b. Commerce et horeca	-0,19	0,12	0,40	0,20	0,10	0,01	0,06	0,10
c. Crédit et assurances	-0,02	-0,02	-0,03	-0,01	0,00	-0,01	-0,02	-0,01
d. Santé et action sociale	0,21	0,20	0,21	0,19	0,25	0,26	0,28	0,24
e. Autres services marchands	-0,02	1,08	0,89	0,42	0,49	0,60	0,81	0,60
<b>2.6. Services non marchands</b>	0,12	0,29	0,21	0,13	0,10	0,07	0,15	0,10
a. Administration publique et enseignement	0,11	0,23	0,20	0,16	0,09	0,06	0,11	0,10
b. Services domestiques	0,01	0,05	0,01	-0,03	0,00	0,00	0,03	0,00
<b>2.7. Total</b>	0,23	2,06	2,15	1,18	1,12	0,99	1,48	1,20

**Tableau 24 Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi - Région wallonne**  
*En points de pourcentage*

	2020	2021	2022	2023	2024	2025- 2028	Moyennes 2015- 2021	2022- 2028
<b>1. Valeur ajoutée en volume</b>								
<b>1.1. Agriculture</b>	0,10	-0,03	-0,11	-0,06	0,01	0,01	0,02	-0,02
<b>1.2. Énergie</b>	0,08	0,23	-0,07	-0,04	0,03	0,05	0,04	0,02
<b>1.3. Industries manufacturières</b>	-1,24	-1,27	-0,15	-0,17	0,22	0,22	0,01	0,11
a. Biens intermédiaires	-0,60	-1,54	-0,29	-0,23	0,14	0,17	0,08	0,04
b. Biens d'équipement	-0,36	0,11	0,06	0,15	0,02	0,01	-0,09	0,04
c. Biens de consommation	-0,28	0,15	0,08	-0,09	0,06	0,04	0,01	0,03
<b>1.4. Construction</b>	-0,38	0,29	0,12	0,09	0,12	0,06	0,04	0,08
<b>1.5. Services marchands</b>	-4,01	4,65	2,94	1,03	1,01	0,90	0,92	1,22
a. Transports et communication	-0,51	0,33	0,36	0,02	0,12	0,07	0,02	0,11
b. Commerce et horeca	-1,22	1,71	0,58	0,18	0,20	0,15	0,22	0,23
c. Crédit et assurances	-0,30	-0,09	0,06	0,03	0,02	0,02	-0,06	0,03
d. Santé et action sociale	-0,92	0,57	0,42	0,09	0,13	0,10	0,02	0,15
e. Autres services marchands	-1,07	2,13	1,52	0,70	0,54	0,56	0,73	0,72
<b>1.6. Services non marchands</b>	-0,16	0,54	0,06	0,12	0,15	0,12	0,21	0,12
a. Administration publique et enseignement	-0,16	0,54	0,06	0,12	0,15	0,12	0,21	0,12
b. Services domestiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>1.7. Total</b>	-5,62	4,40	2,80	0,97	1,53	1,35	1,24	1,53
<b>2. Emploi</b>								
<b>2.1. Agriculture</b>	0,00	0,00	0,00	-0,02	-0,01	-0,01	0,00	-0,01
<b>2.2. Énergie</b>	0,02	0,01	0,01	0,03	0,00	0,00	0,01	0,01
<b>2.3. Industries manufacturières</b>	-0,13	0,02	0,10	0,07	0,04	-0,04	0,01	0,01
a. Biens intermédiaires	-0,01	0,01	0,02	0,03	0,02	-0,04	0,02	-0,01
b. Biens d'équipement	-0,05	-0,03	-0,01	0,04	0,01	-0,01	-0,05	0,00
c. Biens de consommation	-0,07	0,04	0,10	0,01	0,01	0,01	0,04	0,02
<b>2.4. Construction</b>	0,03	0,16	0,16	0,07	0,06	0,03	0,02	0,06
<b>2.5. Services marchands</b>	-0,16	1,43	1,40	0,53	0,62	0,66	0,89	0,74
a. Transports et communication	0,00	0,09	0,02	-0,02	0,03	0,02	0,04	0,01
b. Commerce et horeca	-0,24	0,16	0,47	0,00	0,09	0,01	0,09	0,09
c. Crédit et assurances	-0,06	-0,03	-0,01	-0,02	-0,01	-0,01	-0,02	-0,01
d. Santé et action sociale	0,18	0,25	0,32	0,21	0,23	0,29	0,30	0,28
e. Autres services marchands	-0,05	0,96	0,60	0,35	0,28	0,35	0,49	0,38
<b>2.6. Services non marchands</b>	0,13	0,29	0,22	0,12	0,08	0,03	0,21	0,08
a. Administration publique et enseignement	0,13	0,31	0,22	0,09	0,08	0,03	0,21	0,07
b. Services domestiques	0,00	-0,02	0,00	0,03	0,00	0,00	0,00	0,01
<b>2.7. Total</b>	-0,11	1,91	1,89	0,79	0,80	0,68	1,14	0,89

## 7.2. Glossaire

- **La population active (ou l'offre de travail)** d'une région regroupe l'ensemble des travailleurs résidant dans cette région (quel que soit leur lieu de travail) et l'ensemble des demandeurs d'emploi résidant dans cette région. Dans son acceptation large (concept BFP), la population active inclut également les « chômeurs âgés » qui sont dispensés de l'inscription comme demandeur d'emploi. Les perspectives d'offre de travail régionales sont obtenues à l'aide d'un module sociodémographique, le résultat au niveau national étant déterminé de façon bottom-up par l'agrégation des estimations régionales. Les résultats de la projection socio-démographique de l'offre de travail sont employés comme hypothèses exogènes dans la projection économique régionale proprement dite.
- **Le taux d'activité** d'une région est calculé en divisant la population active de cette région par la population d'âge actif (15-64 ans) de cette région.
- **L'emploi intérieur** d'une région recouvre tous les travailleurs salariés et indépendants qui travaillent dans cette région, quel que soit leur lieu de résidence. Notons que nous supposons, tout comme dans les comptes régionaux, que la région de travail des travailleurs indépendants correspond à celle où ils résident.
- **Le solde des navettes** d'une région correspond à la différence entre les navettes sortantes de la région et les navettes entrantes dans la région. Les navettes sortantes correspondent aux sorties d'actifs qui ont un emploi dans une région distincte de celle de leur résidence. Les navettes entrantes désignent les entrées d'actifs ayant un emploi dans une région distincte de celle de leur résidence.
- **Le solde frontalier** d'une région résulte de la différence entre un flux « sortant », à savoir le nombre de personnes résidant dans la région mais travaillant à l'étranger, et un flux « entrant », à savoir le nombre de personnes résidant à l'étranger mais qui travaillent dans la région. Au sein du flux frontalier sortant, on peut distinguer deux types de travailleurs : les « transfrontaliers », qui traversent la frontière du pays au moins une fois par semaine, et les frontaliers dits « par extraterritorialité » dont le lieu de travail se trouve dans des enclaves (comme les institutions internationales ou les ambassades) situées à l'intérieur des frontières du pays.
- **La population active occupée** d'une région regroupe l'ensemble des travailleurs résidant dans cette région, quel que soit leur lieu de travail. L'identité suivante est respectée : la population active occupée régionale est égale à l'emploi intérieur régional plus le solde des navettes plus le solde frontalier.
- **Le taux d'emploi** d'une région est le rapport entre la population active occupée de la région et la population d'âge actif (15-64 ans) de la région.
- **Le chômage administratif** reprend l'ensemble des personnes inscrites comme demandeuses d'emploi auprès des organismes régionaux de placement. Le chômage administratif a un caractère exhaustif qui en fait une base cohérente avec les autres agrégats comptables utilisés dans le modèle (en particulier l'emploi) et appropriée pour une projection à moyen terme de l'offre de travail, qui nécessite une désagrégation complète de la population par catégorie socio-économique.
- **Le chômage selon le concept BFP** constitue une acceptation large du chômage administratif. Il inclut également les « chômeurs âgés » qui sont dispensés de l'inscription comme demandeur d'emploi.
- **Le chômage selon les « Enquêtes sur les forces de travail » (EFT)** est établi sur base des réponses d'un échantillon de la population à un questionnaire. Ces enquêtes sont réalisées par Statbel pour le



compte d'EUROSTAT, qui en définit le cadre méthodologique. La qualité de chômeur est reconnue suite à une interview individuelle qui vise à établir la réalité de la disponibilité du chômeur pour le marché du travail et de la recherche active d'un emploi.

- **Le taux de chômage** d'une région est le rapport entre le nombre de demandeurs d'emploi de la région et la population active de la région.
- **La productivité réelle du travail par tête** d'une région correspond au rapport entre la valeur ajoutée (en euros chaînés) de la région et l'emploi intérieur de la région.
- Le coût salarial d'une région divisé par l'emploi intérieur de cette région correspond au **coût salarial réel par tête**.
- **Le bilan énergétique** est le cadre comptable des flux d'énergie. Les colonnes rendent compte des différentes sources et formes d'énergie utilisées et disponibles dans l'économie et les lignes présentent les différentes utilisations de l'énergie.
- Le concept de « **branches d'activité marchande** » correspond à l'ensemble des branches d'activité de l'économie à l'exception des « services non marchands ».
- Par **secteur tertiaire**, on entend la somme des branches des services marchands et la branche des « services non marchands ». Le **secteur primaire** est constitué de la seule branche « agriculture ». Le **secteur secondaire** agrège quant à lui les branches « énergie », « industries manufacturières » et « construction ».
- Les **branches d'activité** retenues dans le système HERMES-HERMREG correspondent au regroupement de branches NACE-BEL 2008 suivant :

Dénomination de la branche	NACE-BEL 2008 (A38)
<b>1. Agriculture</b>	Agriculture, sylviculture et pêche (AA)
<b>2. Énergie</b>	Cokéfaction et raffinage (CD) + Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (DD) + Distribution d'eau, gestion et assainissement des déchets et des eaux usées (EE)
<b>3. Industries manufacturières</b>	
a. Biens intermédiaires	Industries extractives (BB) + Industrie chimique (CE) + Produits pharmaceutiques (CF) + Fabrication de produits en caoutchouc et d'autres produits minéraux non métalliques (CG) + Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et équipements (CH)
b. Biens d'équipement	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques (CI) + Fabrication d'équipements électriques (CJ) + Fabrication de machines et d'équipements n.c.a. (CK) + Fabrication de matériels de transport (CL)
c. Biens de consommation	Industries alimentaires, fabrication de boissons et de produits à base de tabacs (CA) + Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure (CB) + Travail du bois, industrie du papier et du carton et imprimerie (CC) + Fabrication de meubles et autres industries manufacturières, réparation et installation de machines et d'équipements (CM)
<b>4. Construction</b>	Construction (FF)
<b>5. Services marchands</b>	
a. Transports et communication	Transports et entreposage (HH) + Télécommunications (JB)
b. Commerce et horeca	Commerce de gros et de détail et réparation de véhicules automobiles et de motocycles (GG) + Hébergement et restauration (II)
c. Crédit et assurances	Activités financières et assurances (KK)
d. Santé et action sociale	Activités pour la santé humaine (QA) + Action sociale (QB)
e. Autres services marchands	Édition, services audiovisuels et diffusion de programmes de télévision (JA) + Services informatiques et services d'information (JC) + Activités immobilières (LL) + Activités juridiques et comptables, activités des sièges sociaux, conseil de gestion, activités d'architecture et d'ingénierie, activités de contrôle et analyse technique (MA) + Recherche-développement scientifique (MB) + Publicité et études de marché, autres activités spécialisées, scientifiques et techniques (MC) + Services administratifs et autres activités de soutien (NN) + Activités artistiques, récréatives et de loisir (RR) + Autres services (SS)
<b>6. Services non marchands</b>	
a. Administration publique et enseignement	Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire (OO) + Enseignement (PP)
b. Services domestiques	Activités de ménages en tant qu'employeurs, activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et de services pour usage propre (TT)